

**CAMBIUM 17**

Paysage et Urbanisme

13 rue Raymond Tellier  
45200 MONTARGIS  
Tél : 02.38.98.17.17  
[damestoy@cambium17.fr](mailto:damestoy@cambium17.fr)

&

**CERAMO**

Ingénierie VRD

COURCEAUX – RD 57  
BP 10038  
MONTEREAU SUR LE JARD  
77003 MELUN Cedex  
Tél : 01.64.79.76.73  
[vr@ceramo.fr](mailto:vr@ceramo.fr)



## ETUDES PRE-OPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT DURABLE

Phase DIAGNOSTIC

PNR du Gâtinais Français - Commune de Le Vaudoué



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>SYNTHESE DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>5</b>
1.1	QUALITÉS DU VILLAGE A PRÉSERVER.....	5
1.1.1	<i>Quels sont les atouts de la commune ?</i> .....	5
1.2	LES LIEUX IMPORTANTS À VOS YEUX.....	7
1.2.1	<i>Quels sont les lieux de convivialité dans le village et les principaux sites emblématiques ?</i> .....	7
1.3	LE VAUDOUE DÉMAIN.....	11
1.3.1	<i>Comment voyez vous le centre bourg demain ?</i> .....	11
1.4	LES PROBLÈMES A RÉSOUDRE.....	13
1.4.1	<i>Quels sont les « défauts » du village et les lieux à traiter prioritairement ?</i> .....	13
1.5	NOUVEAUX USAGES A IMAGINER.....	15
1.5.1	<i>Quels nouveaux usages souhaiteriez-vous dans la commune et où ?</i> .....	15
1.6	CONCLUSIONS.....	16
<b>2</b>	<b>DE TRES NOMBREUSES ETUDES DEJA REALISEES .....</b>	<b>17</b>
2.1	ANALYSE DU CAUE 77 (DEBUT DES ANNEES 2000).....	17
2.2	ANALYSE DE L'ETUDE DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION PAR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 16.....	21
2.3	ANALYSE DE LA CHARTE PAYSAGERE « VALLEE DE L'ECOLE ET DU REBAIS » - AOUT 2008.....	24
2.4	ANALYSE DES RECOMMANDATIONS VALLEE DE L'ECOLE ET DU REBAIS.....	35
2.5	ANALYSE DU PROGRAMME D'ACTION INTERCOMMUNALES – AOUT 2008.....	39
2.6	ANALYSE ATLAS COMMUNAL DU VAUDOUE – NOVEMBRE 2006.....	46
2.7	ANALYSE DES DOCUMENTS DE LA COMMUNE (2021).....	56
2.8	COMPTAGE ROUTIER 2018.....	57
2.9	ANALYSE DES OAP - 2012.....	58
<b>3</b>	<b>ETAT DES LIEUX DES RUES DE LEVAUDOUE .....</b>	<b>63</b>
3.1	A L'ECHELLE GLOBALE.....	119
3.1.1	<i>Assainissement EU</i> .....	119
3.1.2	<i>Assainissement EP</i> .....	120
3.2	LA R16 - RUE DES TEMPLIERS.....	63
3.3	RUE DES ARDENNES.....	71
3.4	RUE DE LA CROIX BLANCHE.....	72
3.5	RUE DE L'ERMITAGE.....	75

3.6	RUE DE LA LIBERATION .....	83
3.7	RUE DE LA FORET .....	90
3.8	RUE DU PALAIS .....	95
3.9	RUELLE AUX LOUPS .....	101
3.10	RUE DES BOSQUETS .....	104
3.11	RUE DES ACACIAS .....	107
3.12	RUE DE L'ECHELLE .....	110
3.13	RUE DE SAINT LOUP .....	113
3.14	SENTIER DE LA CAVE AUX SOURDS .....	114
3.15	SENTIER DE LA BARRIERE .....	115
3.16	PLACE LOUIS PASTEUR .....	116
<b>4</b>	<b>PREMIERES PRECONISATIONS.....</b>	<b>121</b>

# 1 SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

## 1.1 QUALITÉS DU VILLAGE A PRÉSERVER

### 1.1.1 *Quels sont les atouts de la commune ?*

- **Patrimoine architectural**
- Tranquillité
- **Nature**
- **Ruralité**
- Caractère rural avec très peu de 'bétonnage' à préserver
- Tranquillité = bruits, lumières
- Accès rapide à la forêt
- Ruralité
- Qualité architecturale et cohérence
- **Présence commerces alimentaires** (bar, épicerie) et pharmacie
- Lieu de rencontre multigénérationnelle : stade du nid de corbin
- Attachement des habitants à leur village
- Préserver les parcelles forestières et mettre en avant certains arbres (anciens, beaux, etc.)
- **Atout principal : la proximité de la forêt des 3 pignons**
- Patrimoine immobilier
- **Variété géologique et paysagère**, entre forêt et plaine (vallon de Boissy aux cailles).
- Biodiversité exceptionnelle à préserver. Faune très riche et variée, oiseaux, mammifères, reptiles, batraciens, insectes et mollusques ....
- Préserver la nature, forêt, lieux humides et terres agricoles
- Le stade Nid de Corbin est vaste et propice aux grands évènements MAIS le centre-village devrait rester le lieu principal d'animations et de convivialité du village
- Rester un village de petite taille – moins de 1000 habitants, mais conserver la qualité de vie avec école, commerces, poste, bibliothèque ...
- Conserver les maisons en pierre – voir les valoriser davantage

- **Préserver le circuit de l'eau** avec les mares et la source de l'École
- Conserver les commerces existants et en accueillir de nouveaux (Ratio)
- Respecter la nature, la végétalisation.
- Ne pas céder aux sirènes de la croissance à tout prix : Le Vaudoué n'a pas vocation à grandir trop vite. (Manque +++ de transports collectifs / d'infrastructures)  
Garder l'esprit de village rural
- Place devant le cimetière à préserver et à aménager
- Le Chemin du nid de Corbin doit rester non goudronné
- Le Chemin de la montagne blanche à garder non goudronné dans sa partie haute, mais attention au non-respect de la vitesse = nuage de poussière, dangerosité pour les promeneurs à pied, à cheval et à vélo
- La Place pasteur devrait pouvoir être un lieu de rencontres, de convivialité
- La sapinière devant le cimetière mériterait des aménagements simples : bancs, bac à sable, tables ... pour accueillir des temps de repos (non éternels)
- Les « anciens habitants » du village ne sont pas représentés à cette réunion = Dommage. Il serait intéressant d'aller les chercher (y compris les anciens élus) pour qu'ils participent à l'urbanisme du village. L'urbanisme s'inscrit dans le temps passé et à venir. Il ne doit pas être le fruit du 'jus de crâne' d'une minorité peu représentative
- Recenser les compétences des habitants en matière d'urbanisme, d'architecture, d'histoire, pour les associer utilement aux formalisations des maitres d'œuvres sous contrat avec le Parc.

## 1.2 LES LIEUX IMPORTANTS À VOS YEUX

### 1.2.1 *Quels sont les lieux de convivialité dans le village et les principaux sites emblématiques ?*

- **Le stade du nid corbin**
- **Place pasteur** – centre du village
- L'accès à la forêt des 3 pignons
- **Promenades autour du village**
- Accès (au pluriel) à la forêt des 3 pignons
- Chemin Case bouteille
- Accès à la chapelle de Fourches
- **Place Beltrame**
- **Place du Souvenir**
- **Bibliothèque**
- **Pharmacie**
- **Épicerie**
- **Poste**
- **Bistro**
- **Stade**
- Ne pas bétonner les allées forestières et agricoles
- ATTENTION : La distillerie (Nid corbin) doit changer d'utilisation. Le bâtiment permettrait l'installation d'activités autre que l'actuel dépôt = artisans / hôtellerie sommaire / gîtes. Faire connaître aux habitants Valdéens l'usage initial de ce bâtiment jusqu'aux années 50. (Voir anciennes cartes postales recueillis dans les livres sur le village et la forêt de Fontainebleau)
- Créer un centre interco avec accueil de loisirs et associations (financement communautés de fontainebleau)



- Pourquoi ne pas créer un kiosque bar/petite restauration sur la place pasteur ? Supprimer la voie centrale ou une des voies adjacentes
- Le passage de l'École, l'ancien pont ont été banalisés = Revaloriser sa source et son passage dans le village
- **Les mares**
- **La chapelle de Fourches**
- La maison hameau
- L'église et ses vitraux
- **Place pasteur**
- Passage de l'École
- Ancien pont
- La place pasteur est à améliorer, plus de plantes. Elle est coupée en deux, ça ne fonctionne pas
- Place Beltrame
- Place de l'école à améliorer
- Endroit convivial devant l'école, jeux pour les enfants
- Aller à l'école à pied
- Installer des VRAIS bancs dans le village

- Piétons : les chemins doivent rester praticables. On voudrait faire le tour du village, à certaines saisons ce n'est pas praticable
  - Aménagement d'un chemin le long de la rivière école
  - Préserver le coté rural du village, ne pas bétonner
  - Place pasteur
  - Parking Mée
  - Parking Rocher Cailleau
  - Épicerie si elle était plus grande
  - Bar s'il était plus convivial avec de la lumière et de l'espace
  - Espaces autour de l'école et de l'agence postale
  - Restaurant convivial sur la place Pasteur. Bistro actuel non convivial et pas accessible (trop de circulation)
  - Chemin piétonnier autour de l'église
  - Square Beltrame
  - Améliorer le chemin du nid corbin
  - Bistro place pasteur avec animations diverses
  - La rivière école, sa source (qui est souvent tarie), son cheminement impraticable
  - La faune (grenouille, amphibiens) anéantie par la D16
  - Lieux de convivialité :
    - **École**
    - **Bibliothèque**
    - **Café**
    - **Alimentation**
    - **Église**
    - **Poste**
    - **Mairie**
    - **Pharmacie**
- Mais il manque un **espace polyvalent (foyer rural)** et une **restauration simple** (crêperie / pizzeria)

Les lieux de convivialité ne sont pas accessibles en sécurité pour les piétons

- Sites emblématiques :
  - **Place pasteur**
  - **Place e l'école**
  - **Mares**
  - **Stade du nid corbin**
  - **Source de l'École**
  - **Mémorial des aviateurs**
  - **Maison Carzon**
- L'église pourrait être remis en état à l'intérieur

## 1.3 LE VAUDOUE DÉMAIN

### 1.3.1 Comment voyez vous le centre bourg demain ?

- Ne pas laisser « partir » le terrain, situé à l'angle de la rue des templiers et de la ruelle des buissons. Existe-t-il une solution de blocage de la vente ou bien une préconisation d'utilisation obligatoire dans l'intérêt commun ? Depuis le temps que cette « dent creuse » existe, les propriétaires ont démontré qu'ils n'en n'ont pas besoin
- Aménagement pour les piétons mais **sans bétonner** le village ni les trottoirs
- Rendre la place pasteur plus accueillant et vivante au quotidien (**augmenter l'espace piétonnier et herbacées limiter le stationnement**)
- **Place pasteur** = accueil des fêtes et évènement au centre du village pour contribuer aux rencontres des habitants
- **La distillerie** = transformer ce bâtiment en lieu d'accueil des touristes et « Bleausards ». Imaginer le cumul de
  - La tête des trains (tousson) pour l'animation
  - Le grain de café (Achères/Meun) pour l'accueil et la restauration
  - Le gîte de groupe + (camping) (La Chapelle) pour l'hébergement

Orienter ce lieu vers l'accueil des varappeurs et autres usagers des 3 pignons

- **Café terrasse ou espace de vie pour toutes les générations** y compris les jeunes, avec commerce alimentaire sur la place pasteur, envie de s'y arrêter
- Des bancs et des panneaux touristiques pour se promener dans le village
- Les chemins montagne blanche, crotte aux loups, nid corbin plus carrossable pour un meilleur entretien
- Des maisons et/ou **des trottoirs fleuris**
- Limiter le nombre de gîte, maison d'hôtes, b&B etc.
- Éviter un nombre trop important de touriste et autres varappeurs. Ne pas faciliter leur « essaimage » dans les rues du village pour accéder à la forêt
- Le mot « bourg » n'est pas adapté, il n'y a pas de faubourgs ni de hameaux autour du village. « Bourg » c'est « Lourd ». Le vaudoué est un village dont il faut soigner le CŒUR
- **Je vois un cœur de village où on peut se promener à pied de l'église à l'arrêt de bus sans risquer de se faire écraser.**
- **Un cœur de village avec une place vivifiée par un commerce « de bouche »** (café, restaurant avec des espaces permettant plus de convivialité)
- Il faut relier les 2 places, celle de l'école et celle de la mairie
- Informer des multiples circuits pédestre et cyclistes qui passent par le centre ou à proximité du village (GR / PR 25 bosses, art rupestre)
- Un petit kiosque d'information sur la place

- Pas d'intérêts particuliers à attirer les touristes extérieurs
- Bourg = pharmacie – Agence postale– bistro – école
- Place pasteur + place Beltrame = mettre des bancs
- Établir une liaison cohérente entre les différents lieux = à pieds ? conduite agréable et sans dangers ?
- Aménagement des trottoirs
- Circuit centre-bourg visualisé par des revêtements différents
- Place pasteur = plus conviviale, quelques bancs, table piquenique, piétonisation, favoriser les rencontres = bar / petit resto avec des tables extérieurs
- Chemin piéton protégé entre le chemin du nid Cordin vers le stade, le long de la grande route
- **Végétalisation des trottoirs**
- **Arbres dans la cour de l'école**
- Créer un lieu de convivialité (« maison pour tous », lieu d'accueil ...) en utilisant la maison hameau idéalement située et au moins une partie du terrain pour un espace de jeu et de détente.
- **Limiter +++ artificialisation des sols** (Place Pasteur)
- **Trottoirs enherbés à préserver**
- (Re)créer des haies autour des nombreux paddocks à chevaux
- Maison hameau = réfection / café resto
- Circulation apaisée où piétons / cyclistes / voitures se sentent en sécurité
- **Végétaliser le centre**
- **Moins d'artificialisation des sols**

## 1.4 LES PROBLÈMES A RÉSOUDRE

### 1.4.1 *Quels sont les « défauts » du village et les lieux à traiter prioritairement ?*

- **Sortie la Chapelle** = problème écoulement pluvial + absence de trottoir = problème de protection des piétons
- Mares (Place du Souvenir) / (Tousson) = **Mares qui débordent** et ne s'évacuent plus
- **Extinction des lumières à 22h** = trop tôt, sentiment d'insécurité (Eclairage ½ ?)
- **Aménagement de la place pasteur** = stationnement pas du tout esthétique, rond-point ? condamner la place ? circulation ? sauvegarder « le cœur du village »
- **Les écluses routières sont trop proches** l'une de l'autre, fluidité ?
- 30km dans tout le village + ralentisseurs
- **Radar pédagogique** + feu rouge intelligent en fonction de la vitesse
- **Rue ermitage** = sens unique ?
- Faire quelque chose pour **les murs non crépis** et/ou non peints
- **Chemin de la montagne blanche** = **problème de vitesse** qui entraîne la dégradation du revêtement. ATTENTION NE SURTOUT PAS GOUDRONNER
- Problème de stationnement lors de manifestation dans le village, **où se garer temporairement** ? Parking ?
- **Stationnement de l'école pas assez de place**, dépose minute ?
- **Devant l'école, trottoir beaucoup trop étroit**, problème pour les poussettes
- Devant la mare (place du souvenir) = pas de trottoir, protection piéton ?
- Rue des templiers = rue piétonne ?
- Limiter le nombre de gîte et de chambre d'hôte en particulier dans la zone boisée
- Limiter le nombre de touriste et les accès à la forêt par les rues du village
- Ne pas goudronner les chemins pierreux, seulement boucher les trous
- Sortie/entrée Vaudoué = problème concernant les personnes qui se rendent dans la forêt et se garent n'importe comment
- Avoir plus d'infrastructures, bus +++ Blanche de Castille / Fontainebleau
- Parking forêt = beaucoup trop de monde, les personnes se garent dans les rues du Vaudoué, réguler la circulation et le flux des voitures garées. Faire payer ?
- **Gros problème de transport**, les bus ne s'arrêtent pas au Vaudoué

- Problème d'écoulement des eaux en particulier Ermitage
- Chemins parfois non carrossables : nid corbin, crotte aux loups avec problème écoulement des eaux
- **Vitesse excessive**, les vélos et les piétons ont peur de se promener
- **Village triste = pas de fleurs** sur les maisons et trottoirs. Pas de balades piétonne possibles = trottoirs étroits, absence de bancs, pas de mise en évidence des points d'intérêts touristiques
- **Attirer les familles avec enfant** = proposer un centre de loisirs abrité, y compris pour les petits
- **Absence de lieu où se rassembler**, tous âges confondus : jeux, boissons, espaces, alimentation ... soit à la distillerie soit place pasteur
- Pharmacie et bar fermés le dimanche pour les varappeurs et promeneurs
- Aménagement des trottoirs pour la circulation des piétons en limitant la bétonisation
- **Réduire la vitesse** sur l'ensemble du village
- **Sécuriser les accès** au stade
- Lutter contre l'artificialisation des sols
- Faire appliquer l'interdiction de passage « transit » des poids lourds
- Eclairage intermittent aux abords de la forêt
- Convivialité du centre (même si l'épicerie y contribue grandement)
- **Le vaudoué est un village sans piétons** ce qui est un gros défaut, mais on peut comprendre les piétons qui n'osent pas s'aventurer sur les trottoirs défoncés et trop étroits. **La priorité est de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité** pour aller à la mare à la poste, de l'école à la superette, de l'église à l'arrêt de bus, du stade à la bibliothèque. La priorité n°1 est de sécuriser la circulation piétonne. La priorité n°2 serait de faire disparaître la ruine qui défigure la place pasteur, soit en la restaurant et en y intégrant un commerce de bouche, soit en la supprimant. La priorité n°3 serait de mieux gérer le circuit de l'eau en valorisant les mares et en évitant les inondations
- Faire en sorte que tous les aménagements routiers respectent la circulation « vélos ». Exemple les bandes rugueuses au sol à hauteur du vaudoué ne laisse pas de passage aisé pour les vélos.

## 1.5 NOUVEAUX USAGES A IMAGINER

### 1.5.1 *Quels nouveaux usages souhaiteriez-vous dans la commune et où ?*

- **Fermeture de la rue Rocher Cailloux de temps en temps**, pour en faire une piste d'apprentissage vélo, patinette, roller
- **Piste cyclable**
- **Espace de vie pour les jeunes**
- Pistes cyclables dans le village et dans la forêt
- **Café terrasse convivial** aussi bien pour les familles que pour un public masculin
- **Un lieu de vie permanent** : jeunes = le soir, famille = dans la journée, travailleurs locaux = tôt le matin ...
- Faire revenir une exploitation maraichère avec une distribution locale
- Plus d'autonomie énergétique (plan hydrogène ? Solaire ...)
- Agir pour que tous les murs en parpaings NON CRÉPIS soient peu à peu terminés, dans tous les quartiers du village, comme cela a été proposé il y a de nombreux mois. Faire donc le point aujourd'hui sur ce problème et essayer de préciser si on peut vraiment agir ... ou non
- **Pouvoir aller à pied « sans risquer sa vie »** entre l'église et l'arrêt de bus (sans se faire écraser).
- **Élargir le trottoir d'un côté**, ne pas mettre la rue en sens unique
- Petit restaurant au centre, place pasteur, avec terrasse
- Arriver à « tirer profit » des touristes et grimpeurs afin de financer les aménagements et préservation du village
  - Parking camping-car ?
- **Lieu social, avec maison des jeunes et associations** (vers le stade), centre de loisirs interco (Tousson etc...), lieu de rencontre pour les jeunes parents, rencontres intergénérationnelles autour de projets (loisirs créatifs, coutures, préparations de fêtes, cuisine, etc. ...)
- **Aménagement de la place Pasteur** d'un seul tenant avec bosquet central et bancs, pour créer un abri contre les vents d'ouest et fleurir au centre de la place
- **Fleurissement des trottoirs** pour les villageois
- **Place Pasteur** – lieu de fêtes à redynamiser (L.S 06.76.76.68.02°
  - Vide grenier / vin chaud / fête de la musique = tous événements de vie centrée

- Le stade du nid corbin trop éloigné du centre-village, ne répond pas à toutes les animations possibles, ne permet pas le recentrage de la vie du village
- Fanfare (bonne idée) / retraite aux flambeaux des enfants, etc. ... doivent débiter ou se terminer au centre du village – sur la place pasteur
- Élargir l'aire de la place en condamnant la route vers Boissy – Imaginer des solutions possiblement carrossables
- **Lieu de vie multigénérationnel**, café avec terrasse
- **Trottoir à embellir**
- Petit restaurant avec terrasse au centre du village
- **Une fête des moissons**, nous sommes dans un lieu rural. Cela pourrait créer un lien aussi avec les agriculteurs
- À la place du « bistro » plutôt un petit resto/crêperie / pizza
- 2 palettes posées devant l'épicerie font d'ores et déjà office de banc d'accueil. L'épicerie en été devient le « salon ou on cause », en compensation du bar « l'embuscade » qui ne remplit pas son office, dommage !
- **Borne de recharge électrique** et parkings publics le long du mur de la ruelle des buissons
  - Il est plus simple de recharger sa voiture chez soi, prise électrique ordinaire !
- **Faciliter les liaisons douces**, stationnements des vélos (à la mairie, par exemple)
- **Aménager la maison hameau en lieu de convivialité** « quoi qu'il en coûte », ne pas rater cette occasion unique pour faire vivre la place du village.
- **Espace de jeu aménager en ville**

## 1.6 CONCLUSIONS

Même si les réponses ne sont pas toujours directement liées aux questions, le sondage est marqué par :

- **Un attachement fort au village et à son caractère rural**
- **Une volonté d'embellissement, de 'végétalisation' des rues et de soins** aux éléments patrimoniaux du village.
- **Une demande de complément de services** (Lieu de rencontre, foyer, restaurant...)



**Section 1 : Entrée Nord**

**Constat**

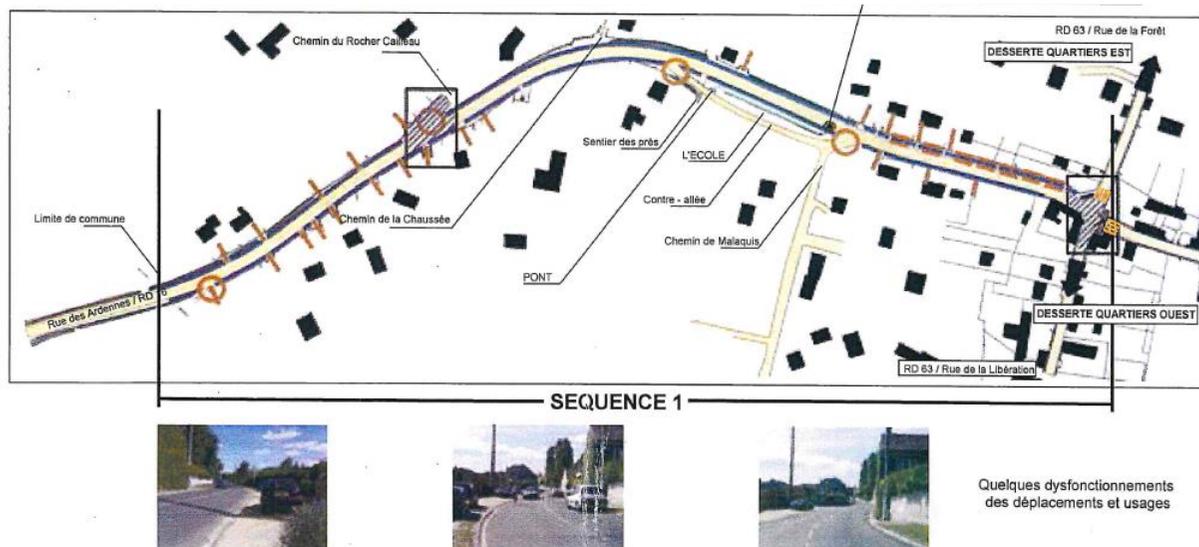
Entrée d'agglomération illisible (pas de changement de voirie, des glissières de sécurité en bords de chaussée).  
 Succession d'accès privatifs avec visibilité partielle sur circulation et vitesse Passage piéton inexistant : pas de trottoir, pas de traversée de chaussée, stationnement sur accotement.

**Enjeux**

L'entrée du bourg se matérialise seulement peu avant de croiser la RD63. Où se produit enfin la réduction de vitesse. Enjeu de raccrocher cette entrée au bourg.

**Pistes**

- Planter des haies basses d'entrée de ville le long de la voirie.
- Créer à l'abri des haies, un trottoir ?
- Tirer ici le vocabulaire urbain nécessaire du centre bourg.



## Section 2 : Centre-bourg

### Constat

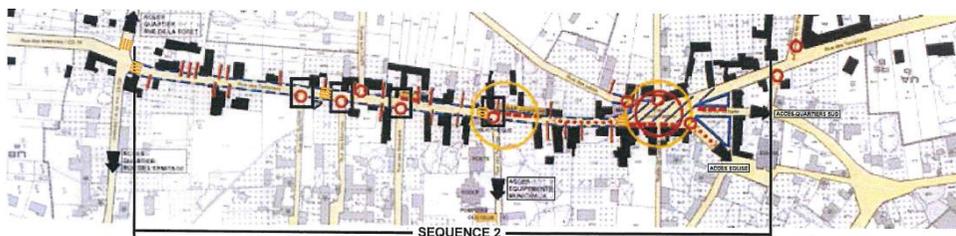
- 3 voiries presque parallèles (templiers, ermitage, du Palais) mais toute la vie sociale du village regroupée dans un linéaire de 300 m. Le cœur de bourg est l'endroit le plus encombré alors qu'il devrait justement être le plus agréable à circuler.
- Trottoirs étroits, interrompus, accès privés réguliers (30 environ) et intersections fréquentes, souvent à angle droit. Où les voitures en stationnement gênent ou mettent les piétons en danger.
- Situation contre carrant les circulations de loisirs (rando, cheval...).

### Enjeux

- Faire venir des piétons dans le centre, où se situent les commerces, sans les mettre en difficulté par la suppression totale du stationnement.
- Ralentir pour faciliter les débouchés des voies perpendiculaires et des accès privés sur la route.
- Faut-il réduire la circulation de traversée ou les déplacements de proximité ? Envisager le délestage par les rues adjacentes ?
- Accorder une attention particulière à la place Pasteur pour en faire un espace public, donner une place au piéton, simplifier les circulations, réduire la vampirisation de l'espace par le stationnement.

### Pistes

- Élargir les trottoirs existants. (0,5 à 1,2 m large aujourd'hui) et mailler les circulations piétonnes depuis les voies adjacentes.
- Questionner toutes les implantations de mobilier urbain qui entravent la continuité piétonne (cela peut interroger le réseau élec BT).
- Créer des poches de stationnement en lien avec les commerces, accès et voies adjacentes. En amont de ces écluses, créer des espaces refuges. Supprimer le stationnement dans séquences à largeur restreinte (en faire une voie partagée)
- Questionner les régimes de priorités aux abords des intersections (créer un/des stop ?)
- Créer des solutions possibles de parking de délestage ?
- Mettre des rues adjacentes à sens unique.
- Transformer l'identité de la place Pasteur:
  - Côté église, réduire l'espace de voirie communale affecté aux circulations pour reprendre le dessin du mail de tilleul .réduire la vitesse et la surface de circulation et diversifier les usages.
  - Côté mairie : créer des espaces piétons de circulation pour valoriser l'équipement public et le commerce de part et d'autre de la RD.
- Envisager des aménagements légers de la rue de l'Ermitage, aujourd'hui longue rue-parking.



Quelques dysfonctionnements des déplacements et des usages

### Section 3 : Entrée Sud

#### Constat

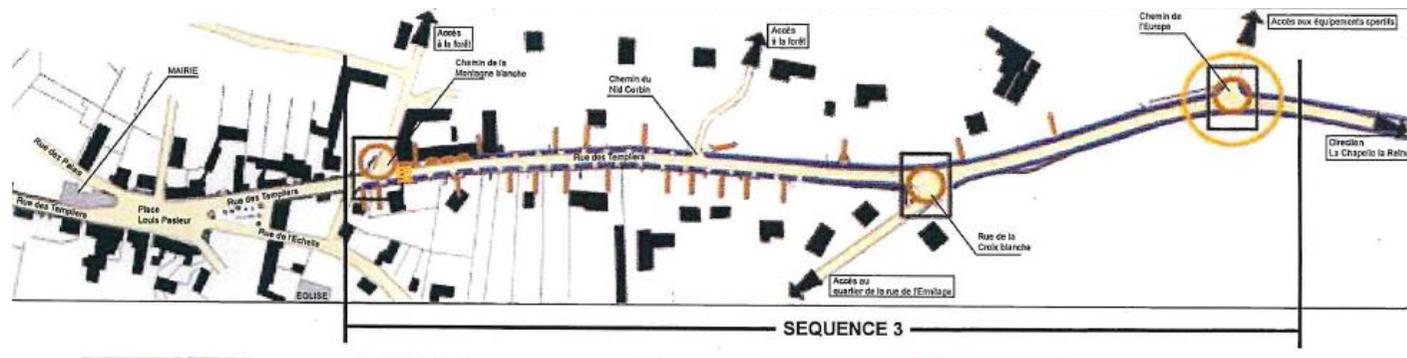
- Pas d'espace de circulations pour les circulations douces
- Stade sportif implanté à la sortie du bourg
- Quelques difficultés possibles aux heures de pointes : peu de croisement de voirie, mais beaucoup d'entrées privées
- Accès possible à la rue de l'Ermitage par la rue de la Croix Blanche.

#### Enjeux

- Signifier l'entrée de la commune devant le chemin de l'Europe pour ralentir la circulation.
- Proposer un traitement qualitatif de l'entrée de la commune, seule tâche de la commune .
- Faut-il aménager un itinéraire bis si rue de l'Ermitage sert à délester ?

#### Pistes

- Aménager une bande mobilités douces continue jusqu'à la fin de l'urbanisation.
- Planter les bords de voirie au droit du stockage de matériaux.
- Dédier un accès vélos/piétons/moins de 25 km au stade de plein air plutôt par le chemin de Nid Corbin (et non le chemin de l'Europe) donc créer un accès à l'arrière de l'emprise sports.
- Améliorer la visibilité au carrefour avec la croix blanche en lien avec fréquentation augmentée.



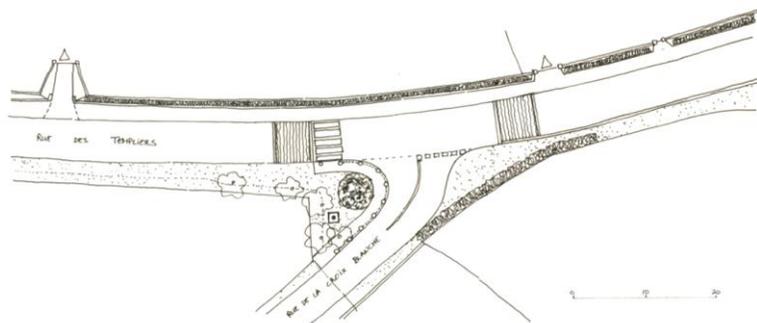
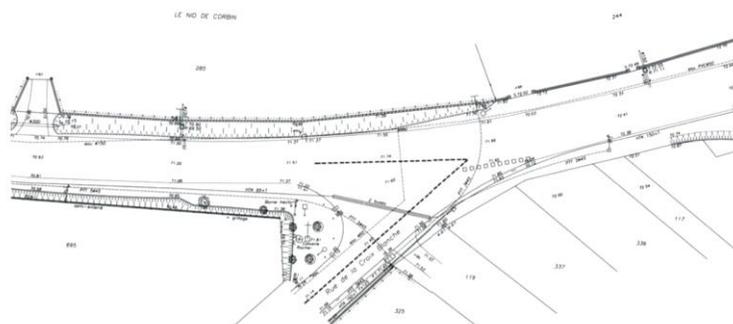
#### RETOUR CAMBIUM 17 :

**Pré-étude Diagnostics et préconisations du CAUE sur la RD 16 généralement utilisée comme programme pour les consultations de maîtrise d'œuvre de requalification des traverses. Elle inclut la décomposition en séquences, les points noirs et à résoudre et des propositions d'actions ou d'interventions**

## 2.2 Analyse de l'Etude de la traversée d'agglomération par la Route Départementale 16

Etude menée en 2006 par TECHNYS / EGA Emmanuel Gutel Architecte / Jean Restoueix Paysagiste en 2006/2007

### CARREFOUR RUE DES TEMPLIERS / RUE DE LA CROIX BLANCHE



#### CARREFOUR RUE DES TEMPLIERS / RUE DE LA CROIX BLANCHE

- Réalisation d'un plateau surélevé
- Création d'un cheminement piétons cycles (2.00 m d'emprise) sur l'accotement ouest jusqu'aux terrains de sports
- Aménagement d'une traversée piétonnière au droit du carrefour (protection par bornage)
- Accompagnements paysagers du carrefour (fleurissement, haies de charmilles)
- Au-delà : paysagement aux abords du chemin de l'Europe (vues lointaines) et mise en place de bandes rugueuses en entrée d'agglomération sud.

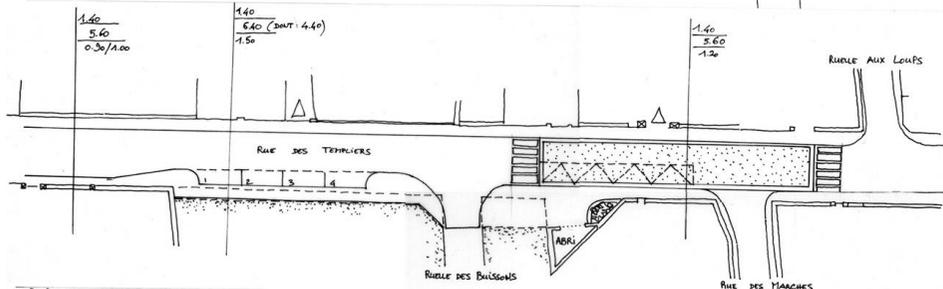
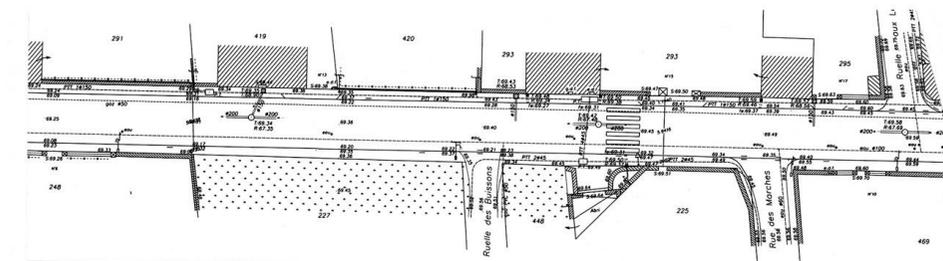
#### RETOUR DDI 77 16/01/2006 :

- Carrefour de la rue de la Croix Blanche, le principe d'un plateau surélevé ne peut être envisagé que sur une distance maximum de 30m et, que dans la mesure où des aménagements en amont auront amené les usagers à une vitesse de 30 km/h ; aussi une zone d'approche à 70 km/h en amont du carrefour de la rue de l'Europe peut être envisagée ainsi que l'aménagement du carrefour de la rue de l'Europe par la création d'îlots centraux sur la RD16. Il convient de réétudier ces aménagements en fonction de la position « crédible » du panneau d'entrée d'agglomération et donc de vérifier en conséquence la justification du plateau.
- La notion de cheminement piétons cycles doit être bien soulignée.
- Comment est géré le stationnement actuel le long de la RD16 à proximité du chemin de la Montagne Blanche vis à vis du cheminement piétons projeté ?
- Comment est géré le débouché ou la continuité du cheminement piétons chemin de la Montagne Blanche vers le centre ou en traversée de la RD16 ?

#### RETOUR CAMBIUM 17 :

**Le panneau d'agglomération semble avoir été déplacé depuis la réalisation de l'étude rendant caduques les objections de la DDI.  
Le réaménagement de ce carrefour d'entrée est pertinent.**

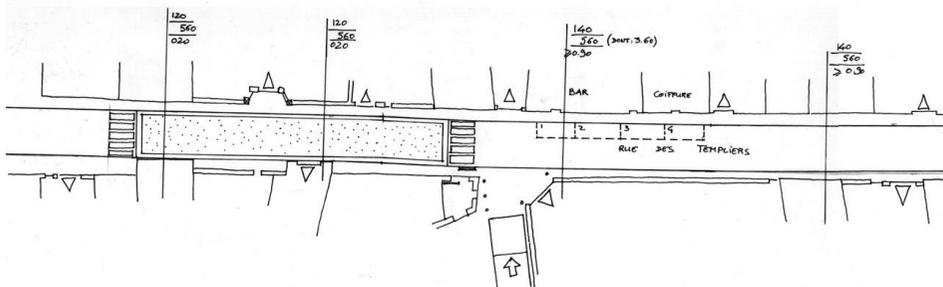




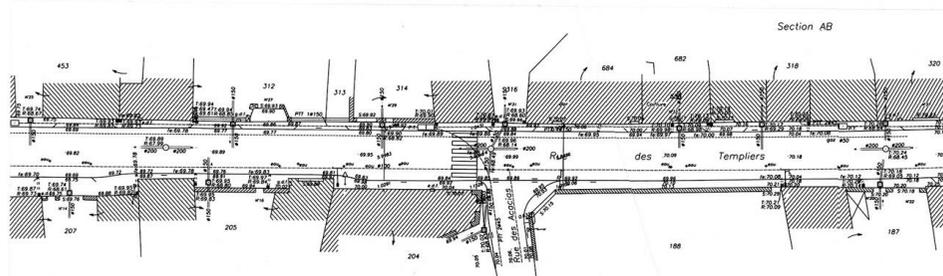
NORD

RUE DES TEMPLIERS

CENTRE



Section AB

**RUE DES TEMPLIERS**

1° Aménagement d'un trottoir ouest (côté commerces) de 1,20 m à 1,40 m (passage ou croisement handicapés suivant cas), compris réduction si nécessaire du trottoir ouest de façon à maintenir le gabarit de la chaussée à 5,60m minimum.

2° Matérialisation de poches de stationnement longitudinal en alternance (2x 4 Pk) partie nord (n° 6 à 8) :

- élargissement de l'alignement de 1,00 m (emprise foncière à maîtriser)
- aménagements des passages piétonniers (à l'arrière des cars) et des abords de l'abri existant
- création d'une séquence de chaussée avec traitement de sol particulier

partie centrale (n° 16 à 18)

- suppression partielle du trottoir ouest
- simple matérialisation des 4 places de stationnement (stationnement minute)
- création d'une séquence de chaussée avec traitement de sol particulier

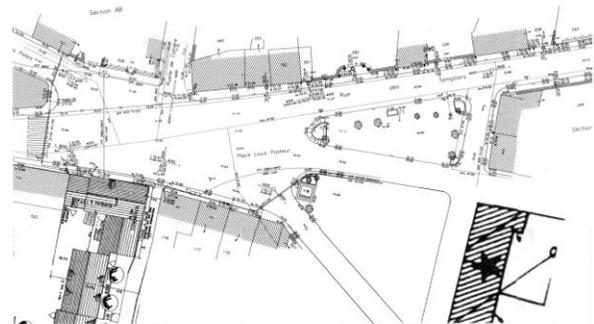
**RETOUR DDI 77 16/01/2006 :**

- Rue des Templiers Centre, un plateau surélevé doit être justifié par une activité particulière mais attention aux nuisances sonores induites dans le cas d'habitats rapprochés ; la mise en place de coussins berlinois pourrait permettre de réduire les nuisances sonores, les poids-lourds et bus n'étant pas impactés mais donc leur vitesse non réduite ; par contre, étant donné le manque de largeur de trottoir les coussins berlinois représenteraient des obstacles supplémentaires pour les PMR devant descendre sur la chaussée. Un marquage au sol semble plus approprié et devrait intégrer le carrefour de la rue des Acacias.
- Rue des Templiers Nord, même remarques concernant le plateau surélevé, une réduction de la largeur de la voie par création de stationnements protégés me semble une bonne solution dans la mesure les accès riverains opposés ne sont pas gênés et la visibilité depuis la ruelle soit conservée.
- Rue des Ardennes, les remarques formulées lors de la réunion du 16 janvier dernier répondent à la demande. La place de stationnement située à proximité du passage piétons doit être supprimée pour ne pas faire obstacle à la visibilité des piétons.

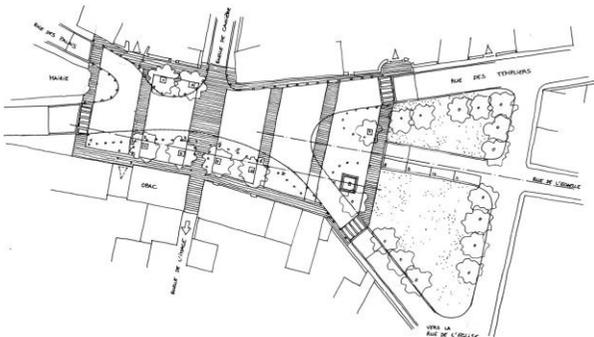
**RETOUR CAMBIUM 17 :**

**Aménagements ponctuels qui ne tiennent pas compte de la Loi PMR de 2007. A revoir globalement et vérifier les enchainements.**

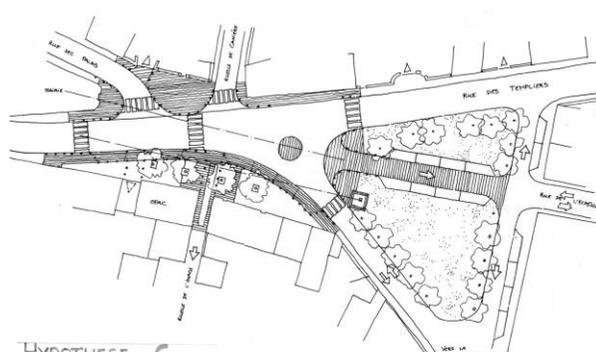
## PLACE LOUIS PASTEUR



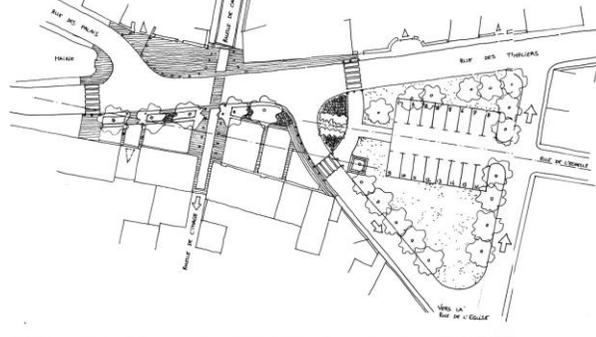
## HYPOTHESE A



## HYPOTHESE B



## HYPOTHESE C



## RETOUR DDI 77 16/01/2006 :

- Place Louis Pasteur : les priorités de l'aménagement sont la réduction de l'espace routier, la hiérarchisation des voies, la sécurités des traversées piétons, le stationnement minute pour la supérette et la boulangerie.
- Dans l'hypothèse B, le simili giratoire ne permet pas une hiérarchisation des voies ; de même, le stationnement le long du trottoir en courbe de la supérette ne semble pas judicieux pour une question de sécurité et visibilité en sortie de stationnement ; par ailleurs ce stationnement étant plutôt d'ordre stationnement minute ne participe pas à la réduction de l'espace routier.
- L'hypothèse A présente un traitement trop urbain ; le stationnement le long du trottoir de la supérette amène les mêmes remarques que ci-dessus.
- Dans l'hypothèse C, il ne peut être envisagé la création d'un parc de stationnement sur la place du Cadran mais seulement quelques places.
- Dans tous les cas, la sortie de la voie perpendiculaire à la rue de l'Échelle sur la rue des Templiers n'est sécurisée et semble à éviter.

## PLACE LOUIS PASTEUR

## HYPOTHESE A :

Maintien des sens de circulation et réalisation d'un plateau surélevé, avec traversées piétonnières périphériques  
Création de 11 places visiteurs réparties sur accotement ouest (desserte commerces) et au centre de l'îlot + maintien des stationnements existants en partie sud (6 Pk)  
Plantations de 6 arbres de haute tige (dont sur accotement nord)

## HYPOTHESE B :

Circulation à sens unique au travers de l'îlot central  
Voirie sud à sens uniques (sortant) et réorganisation du stationnement longitudinal (6 Pk) et du trottoir sud  
Création de 14 places visiteurs réparties sur accotement ouest (desserte commerces) et au centre de l'îlot  
Traversée piétonnière supplémentaire au centre de la place  
Plantations de 6 arbres de haute tige

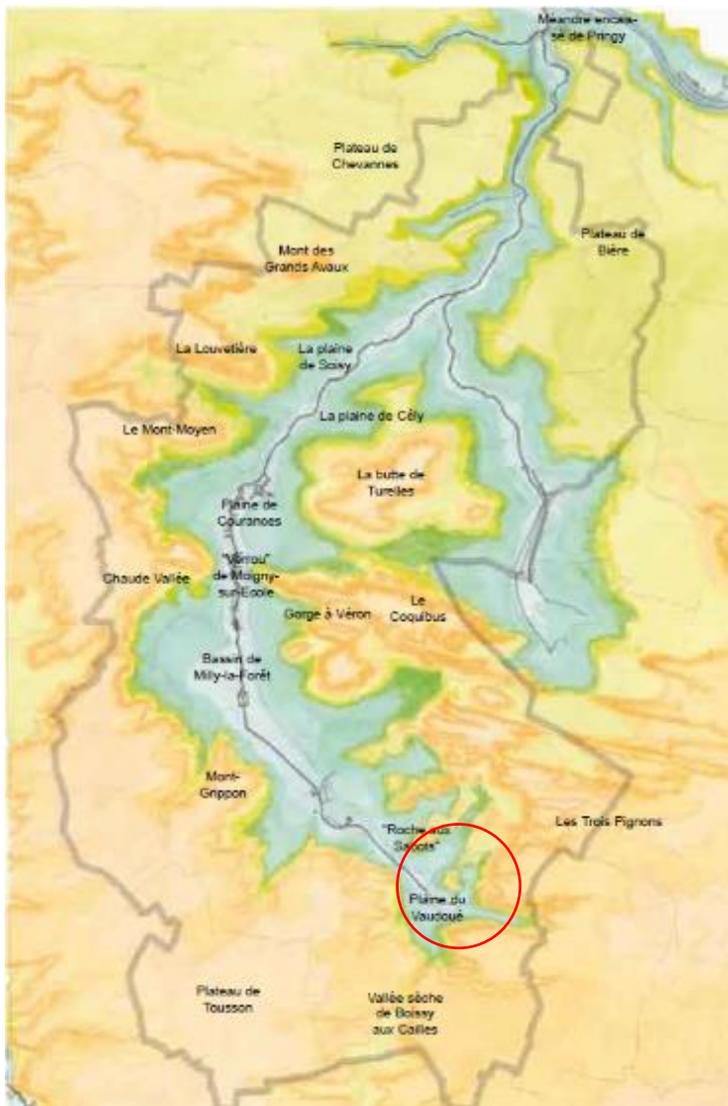
## HYPOTHESE C :

Circulation à sens unique autour de l'îlot central  
Réalisation d'une poche de stationnement de 16 places au centre de l'îlot + maintien des stationnements existants en partie sud (6 Pk)  
Accotement ouest partiellement végétalisé sans places de stationnement visiteurs face aux commerces  
Traversées piétonnières périphériques

## RETOUR CAMBIUM 17 :

**Les remarques de la DDI semblent caduques au regard de la pratique professionnelles de 2021.**  
**Aucune des hypothèses ne traite réellement la partie SUD (Partie végétale existante) de la place**

## 2.3 Analyse de la charte paysagère « Vallée de l'École et du Rebais » - Aout 2008



### Topographie (Extrait page 4/38)

Le secteur d'étude présente des reliefs composites, avec trois ensembles principaux :

- Les coteaux et les buttes
- Les plateaux
- Les vallées

Il s'agit de vallées amples et à fond plat, de largeur variable selon les secteurs. Les vallées s'enfoncent globalement assez peu dans la surface du plateau, ce qui rend parfois difficile leur perception. La partie amont de l'École se caractérise par un paysage " intime ", autour d'une vallée qui se déploie sur deux kilomètres, encadrée par des coteaux. Il s'agit de la vallée sèche de Boissy qui s'apparente une gorge étroite et profonde (50 mètres de dénivelé par rapport au plateau), perchée au-dessus du cours d'eau de l'École.

Il est à noter que la vallée se rétrécit nettement au passage de certains obstacles de nature géologique (plissements) comme à Moigny-sur-École, où la vallée se réduit à moins de 500 mètres, au passage de la bande gréseuse. Ces effets de pincement et d'ouverture participent à l'impression de cloisonnement paysager, découpé en séquences successives, passant d'espaces largement ouverts (plaine du Vaudoué, bassin de Milly-la-Forêt, plaine de Courances et plaine de Cély-en-Bière) ou, au contraire, resserrées (rétrécissement de Noisy-sur-École : Roche aux sabots ; " verrou " de Moigny-sur-École ; resserrement de Dannemois qui commande l'entrée de Soisy-sur-École : " La Louvetière " ; méandre encaissé de Pringy... ).

### Hydrologie et Cours d'eau(Extrait page 6/38)

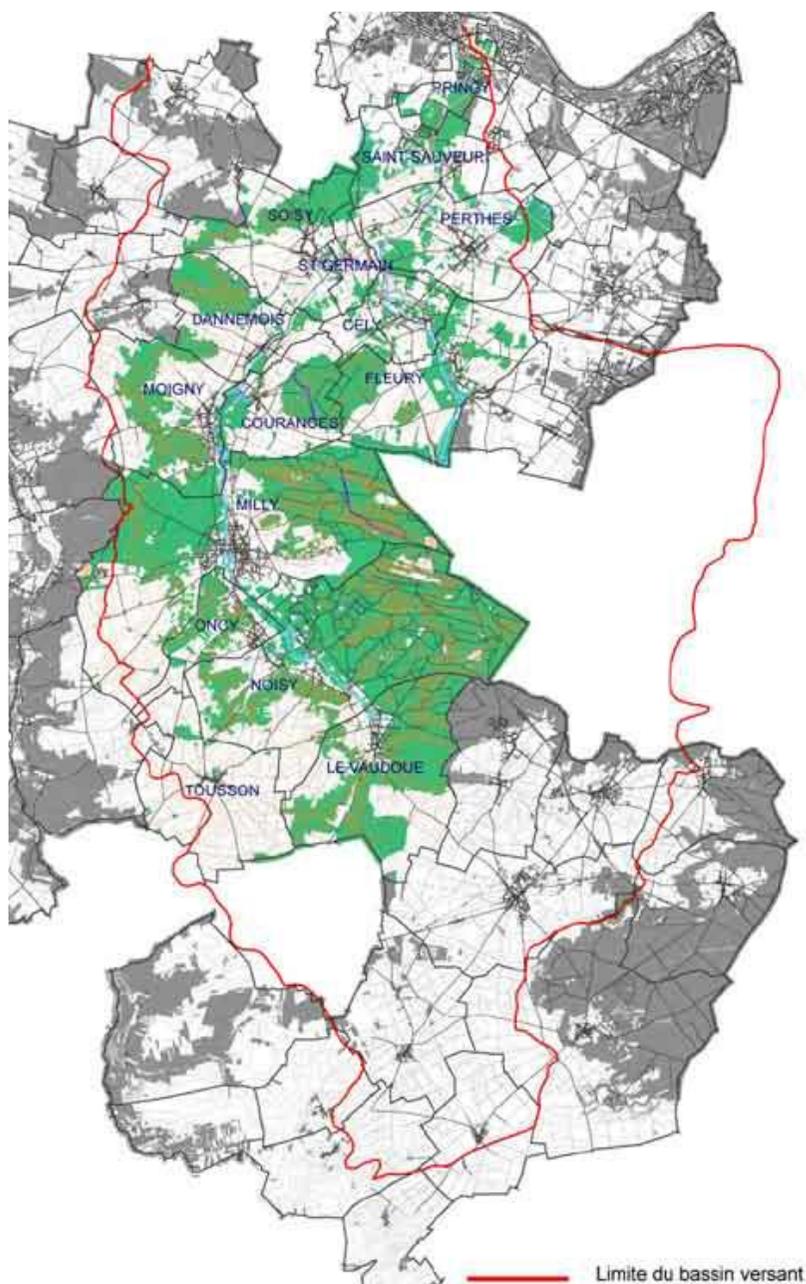
L'École prend sa source sur la commune du Vaudoué, à 70mètres d'altitude. La source est alimentée par la nappe des Sables de Fontainebleau ainsi que par des écoulements superficiels lors des précipitations (Rocher Cailleau...).

Dans le cours amont, l'École reçoit en rive droite une série d'affluents de faible importance, avec une série d'écoulements temporaires issus du massif des Trois Pignons. En aval, il reçoit des affluents plus importants : ru du Rebais en rive droite (confluence à 50 mètres d'altitude) ; ru du Moulignon, en rive gauche

Le cours d'eau a été à plusieurs endroits recalibré et endigué, comme à Milly-la-Forêt (sur près d'un kilomètre de long), déterminant le délaissement de l'ancien cours et l'assèchement progressif des anciennes noues et prairies humides riveraines du bras mort (à Milly-la-Forêt, il s'agit de l'ouest du quartier Saint-Jacques). En certains points, les sources jaillissent dans le lit même de la rivière. À l'inverse, des gouffres et des failles absorbent localement une partie des eaux. L'École se jette dans la Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry, à 37 mètres d'altitude).

Les boisements de fond de vallée se sont en partie effectués sur des tourbières et des marais, contribuant alors à leur assèchement. Traditionnellement entretenues par la pratique du faucardage et du pâturage, les zones humides apparaissent aujourd'hui délaissées, d'où une accumulation de matières végétales et un assèchement progressif. Ces zones revêtent pourtant un intérêt majeur sur le plan écologique (zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour des espèces de faune, notamment pour les oiseaux ; cortège végétal spécifique rare et/ou protégé...), sur le plan paysager (les zones humides sont des milieux ouverts qui participent à la mosaïque paysagère du territoire) et hydrauliques (les zones humides, par leur rôle " tampon " régulent les crues et les étiages).

Ainsi, le recalibrage des cours d'eau ou les constructions en zone inondable (lotissement "le Puis Rond" à Noisy-sur-École, en rive gauche de la rivière, par exemple) contribuent à perturber le fonctionnement hydraulique et écologique du cours d'eau.



## Végétation (Extrait page 7/38)

À la lecture de la carte ci-contre, il apparaît que le territoire d'étude se compose de grands ensembles parmi la végétation des bois, bosquets et landes :

- **La lande sèche acidocline**

Elle forme un vaste ensemble situé à l'est de Milly-la-Forêt, dans le massif des Trois Pignons, sur les sables et grès de Fontainebleau, qui donnent des sols très acides du type podzol. L'alternance de grès (bancs massifs en longs alignements, chaos de blocs) et de sables donnent à cette zone une topographie très accidentée. La végétation est dominée par la callune et la bruyère cendrée, associées à des mousses et des lichens, avec des arbres plus ou moins dispersés : bouleau verruqueux et pins (pin sylvestre surtout et pin maritime).

- **La chênaie pubescente**

Elle occupe toute la bordure ouest du secteur ; c'est un groupement thermophile, qui est situé soit sur les entablements de calcaire d'Étampes : il s'agit alors d'une chênaie calcicole où le chêne pubescent domine très largement, soit en contrebas de ces entablements, sur les pentes où affleurent les sables et grès de Fontainebleau plus ou moins recouverts de colluvions : le chêne pubescent se mélange au chêne pédonculé et au chêne sessile, avec un cortège floristique acidophile ; dans les deux cas, le pin sylvestre est présent.

- **La chênaie pédonculée**

La chênaie pédonculée et ses variantes (chênaie-charmaie, chênaie-frênaie) occupent la partie nord et centrale du secteur, avec des substrats variés : limons des plateaux, colluvions, localement calcaire d'Étampes ou sables et grès de Fontainebleau. Dans la forêt domaniale des Trois Pignons, en périphérie de la lande, le chêne pédonculé est accompagné de chêne sessile, châtaignier, bouleau verruqueux, pin sylvestre, chêne pubescent en exposition sud ; dans le bois de Milly-la-Forêt : chêne sessile, charme, pin sylvestre ; dans les bois et bosquets de la partie nord du secteur : chêne sessile, charme, frêne. L'envahissement par le robinier, fréquent à proximité des routes et des zones à forte fréquentation humaine, est un signe de dégradation (enrichissement du sol en nitrates, qui entraîne une modification de la composition floristique).

- **La chênaie sessiliflore acidophile**

Elle occupe des surfaces limitées en bordure ouest du secteur (ouest de Moigny-sur-École, de Dannemois, de Soisy-sur-École), sur les sables et grès de Fontainebleau. Le chêne sessile est accompagné de châtaignier, parfois de chêne pédonculé, avec une strate herbacée acidophile ainsi que des pins.

- **Les boisements des bords de l'eau**

Les boisements de fond de vallée le long de l'École et du Rebais sont situés sur les alluvions modernes, localement tourbeuses et donc sur un substrat humide ; ils sont surtout présents dans la moitié sud du secteur, où les vallées sont plus encaissées, alors qu'elles sont plus larges au nord. Il s'agit de frênaies, aulnaies, aulnaies-frênaies, chênaies-frênaies et de plantations de peupliers.

- **Les peuplements artificialisés**

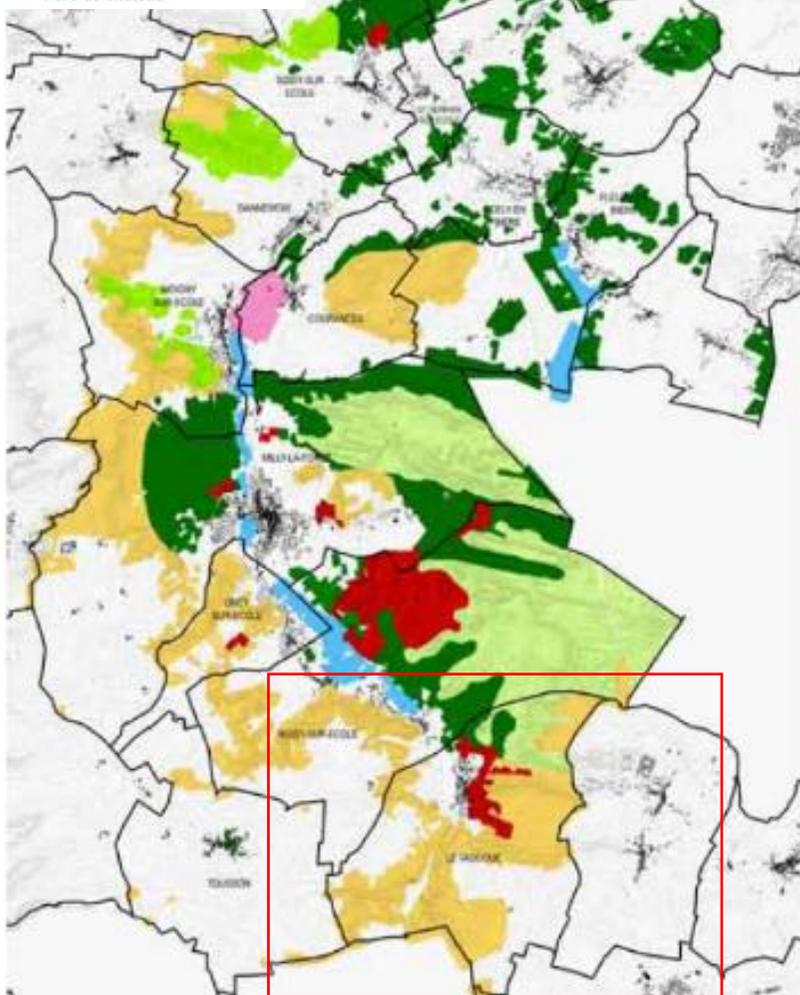
Il s'agit d'une part des boisements subissant un mitage urbain, avec l'implantation d'un habitat résidentiel de type pavillonnaire, qui affecte en particulier une vaste surface à l'est d'Oncy-sur-École, sur la commune de Noisy-sur-École (plus de 300 hectares). Le mitage perturbe les groupements végétaux concernés : défrichement pour les constructions et leurs abords, plantation d'espèces ornementales, modification de la composition du sol, modification floristique du fait de l'entretien, du piétinement... La dégradation du couvert végétal se manifeste alors par l'apparition d'espèces nitrophiles, telles que le robinier, l'ortie...

- **Du point de vue écologique, les ensembles les plus intéressants sont :**

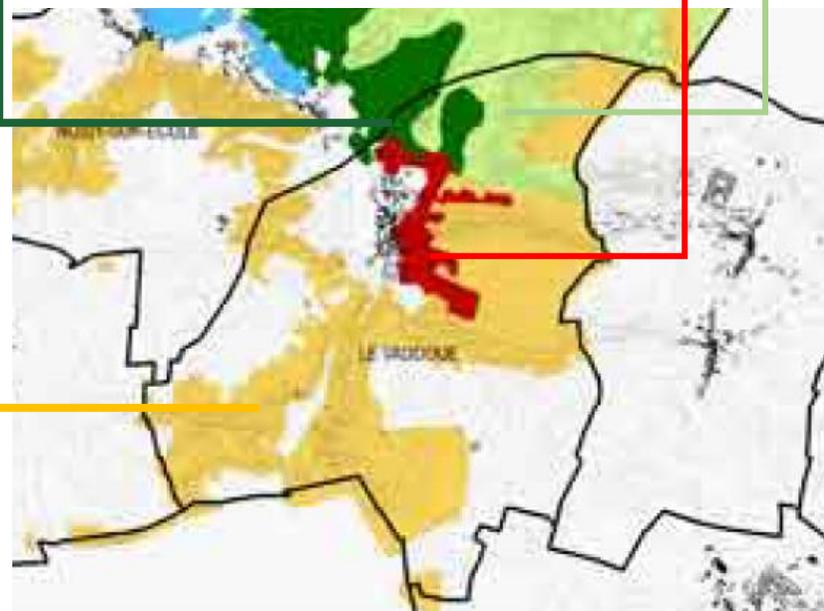
- la chênaie pubescente, riche floristiquement, où l'on peut observer des espèces méridionales (exemple : le genévrier, Juniperus) et qui peut laisser la place à des pelouses xérophiles calcicoles, susceptibles d'abriter des espèces végétales rares et/ou protégées (orchidées notamment) ainsi qu'une entomofaune variée ;

- la lande sèche acidocline, dont la flore est très spécifique, est surtout à préserver pour les micro-milieus qu'elle abrite : pelouses xérophiles siliceuses sur sable nu, dont la flore thermophile a des affinités avec celle des dunes maritimes et où plusieurs espèces de reptiles peuvent être observées ; mares de platières gréseuses à la flore hygrophile très originale, constituée d'espèces rares et à la faune remarquable (petite faune aquatique : batraciens, insectes, arachnides...). On trouve de tels ensembles notamment au sein de l'alignement rocheux orienté est-ouest, au nord-est de Milly-la-Forêt, au "Mont-Rouget", à "Coquibus" ou dans les Sables du "Cul du Chien" (ouest du Vaudoué).

- Lande sèche acidocline
- Chênaie pubescente
- Chênaie pédonculée, chênaie-charmaie, chênaie-frênaie
- Chênaie sessiliflore acidiphile
- Boisements des bords de l'eau (aulnaies, frênaies, peupleraies...)
- Boisements soumis au mitage
- Parc de château



- Lande sèche acidocline
- Chênaie pubescente
- Chênaie pédonculée, chênaie-charmaie, chênaie-frênaie
- Chênaie sessiliflore acidiphile
- Boisements des bords de l'eau (aulnaies, frênaies, peupleraies...)
- Boisements soumis au mitage
- Parc de château



## Evolution des espaces agricoles ( Extrait page 11/38)

### L 'amont de la vallée de l'École : un secteur inégalement cultivé et très diversifié

Ce secteur se caractérise d'abord par la part réduite des espaces agricoles dans le territoire : en moyenne 38%, contre 44% pour l'ensemble de la vallée de l'École et du Rebais.

**En effet, ces communes comportent de vastes superficies boisées (frange du massif des Trois Pignons) qui peuvent couvrir le tiers voire la moitié de la commune :**

**Noisy, Le Vaudoué.** En outre, des urbanisations se sont développées et ont fortement consommé de l'espace, en particulier agricole, comme à Milly-la-Forêt. Enfin, les nombreuses contraintes topographiques (coteaux, pentes...) ont conduit les agriculteurs à délaisser certaines terres difficilement mécanisables, donc moins productives.

L'amont de la vallée de l'École se caractérise par une baisse modérée du nombre d'exploitations entre 1979 et 2000 (-1/3 environ), alors que dans le même temps les surfaces agricoles s'agrandissaient.

### Dynamique de l'évolution urbaine entre 1950 et 2000 et futur engagé (Extrait page 12/38)

L'urbanisation constitue en elle-même un élément de paysage et joue également un rôle dans l'appréhension des paysages naturels.

Afin d'appréhender son rôle, l'étude de son évolution au cours du dernier demi-siècle est riche d'enseignement.

**Les villages groupés : Milly-la-Forêt, Courances, Le Vaudoué, qui ont eu un développement plus groupé, rayonnant en cercles concentriques autour du centre et non linéaire le long des voies.**

Le nombre des résidences secondaires est important sur ce territoire : 29 % au Vaudoué (p14/38)

### Les protections réglementaires

Le secteur de la vallée de l'École, est un territoire qui dispose d'un grand nombre de protections réglementaires. Outre la classique protection autour des Monuments Historiques (Pringy, Perthes, Soisy-sur-École, Fleury-en-Bière, Courances, Moigny-sur-École, Milly-la-Forêt, Noisy-sur-École, Tousson et Le Vaudoué), qui exerce une servitude de 500 m de rayon autour du monument, il existe un site inscrit sur une grande partie de la vallée de l'École (depuis Soisy-sur- École jusqu'au Vaudoué) ainsi que qu'un site classé sur la vallée sèche de Boissy-aux-Cailles qui déborde très largement sur Le Vaudoué.

## Les paysages emblématiques (Extrait page 18/38)

La vallée de l'École constitue une entité paysagère unique par le fait que l'on peut lire à chaque moment la présence de la vallée et l'histoire de sa géographie.

### 3.1.1. Lecture du paysage

L'avantage de la Vallée de l'École réside dans sa petite taille et sa petite échelle qui permet, tout au long de son cours, d'avoir une perception visuelle, sinon du lit de la rivière, du moins des deux coteaux qui forment vallée : on a donc toujours une bonne compréhension du territoire, que l'on soit sur les crêtes, les coteaux ou dans la vallée même.

Malgré ce phénomène, la linéarité du fil de l'eau ne s'offre pas à la vue en un seul coup d'oeil, mais par à-coups, car les coteaux qui séparent les plateaux latéraux et le fond de vallée, bien que très marqués, sont fortement entaillés par des vallées sèches qui longent des massifs gréseux transversaux et provoquent des ouvertures (clairières) et des fermetures d'espaces (resserrement de crêtes boisées) nettement perceptibles.

L'histoire du relief et de ses érosions est très présente dans l'appréhension du paysage.

### Vallée amont

Vallée très étroite. Les coteaux sont pentus et très découpés mais sont totalement boisés donc peu perceptibles.

Les limites visuelles sont très rapprochées (frondaisons des arbres). Les clairières, occupées chacune par un village, constituent les seuls espaces d'ouverture du paysage, donc de perception de la forme de la vallée. Cette configuration donne un caractère très confidentiel au paysage de cette sous-entité. Sensations d'ombre, de fraîcheur, d'intimité prédominant.

La vallée sèche de Boissy-aux-Cailles, incluse dans le bassin versant de la rivière École, présente cette même configuration à échelle réduite (vallon étroit, très boisé, avec de rares espaces cultivés), annonçant ainsi les paysages de la vallée lorsque l'on vient du plateau.

### La rivière

**Aux allures de simple fossé au Vaudoué, elle présente des dimensions modestes tout le long de cette partie amont.** Les berges sont enherbées, boisées et fragiles (substrat tourbeux), la rivière est méandreuse par endroits. Elle est comme noyée dans le marais et les importants boisements, donc complètement cachée au regard de l'homme de passage. L'on retient une impression très sauvage, d'un milieu riche biologiquement et peu visible.

### Les villages

Ce sont tous des villages-rue, étirés le long d'une rue principale, à quelques mètres au-dessus de la rivière, en rive gauche. Le Vaudoué et Noisy-sur-École (pont de l'église et secteur du Carrouge) ont quelques points d'accès direct des habitations privées sur la rivière mais globalement l'urbanisation se tient à bonne distance des terrains marécageux (exemple d'Oncy et son hameau d'Auvers)

**Recommandations :** Caractère sauvage de la rivière à préserver, mettre en valeur les accès ponctuels plutôt que les parcours longilignes.

Pour les villages : développement en épaisseur, de manière compacte, avec un juste équilibre à trouver avec l'espace ouvert cultivé.

### Les transitions et les seuils

La succession de clairières le long de la rivière se lit facilement car les transitions de l'une à l'autre sont très marquées par le relief et les boisements. Ainsi, la transition vers la clairière de Milly depuis le nord est caractérisée par le passage de la RD 901 en sommet de butte, dans l'ombre des bois, et l'ouverture en plongée de la route vers la lumière de la clairière et l'apparition du clocher de l'église de Milly au centre de la vue.

De même, le village de Noisy apparaît, en fond de clairière du Vaudoué, encadré par deux grands reliefs rocheux, le Vau Maçon et la Roche aux Sabots (RD 63E).

### Les rivières

La rivière École prend sa source sur la commune du Vaudoué, et son lit reste étroit et discret, jusqu'au Marais d'Auvers, bordant le château de Chambergeot, où il se dédouble une première fois. Puis, tout au long de son parcours, elle se gonfle de nombreuses sources et ruisselets.

Ses berges sont enherbées

es au début, et à peine maçonnées lors des passages de ponts. Son cours est rectifié en canal au Sud du château de St-Jacques à

Milly, et la rivière se fait urbaine, avec des berges maçonnées pour traverser la ville.

Grossi par des sources, son débit commence à alimenter des moulins en aval de Milly et son lit se compose de plusieurs bras et d'étangs, représentant les anciens lits et le lit actuel, détourné plusieurs fois au cours des siècles. Outre les lavoirs et les moulins, les cressonnières commencent à apparaître.

Mais il faut attendre Courances et la grande mise en scène de l'eau "courante" pour que l'École soit vraiment mise en valeur : détournée en partie, elle devient la composante maîtresse du paysage, en alimentant les bassins, les canaux, les douves du château, aidée par les nombreuses sources du parc et de la commune (lavoir).

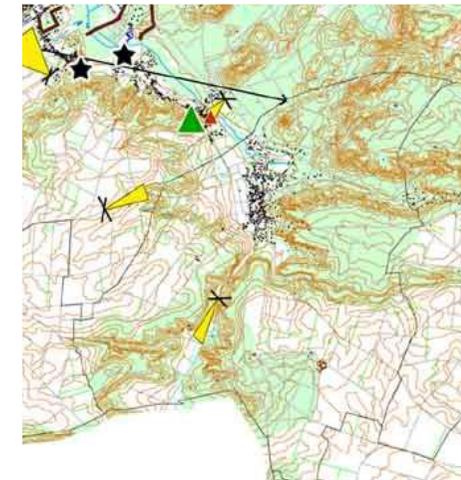
Après cette expérience forte, elle reprend un cours rural, avec des berges enherbées, surplombant parfois sa vallée (Dannemois).

Elle continue à alimenter de beaux moulins et à traverser les villages avec des berges parfois maçonnées, jusqu'à Saint-Sauveur où elle se cache sous le couvert du bois Seigneur.

Elle réapparaît en pleine lumière entre deux coteaux boisés sur la commune de Pringy, à l'endroit où sa vallée est la plus étroite, où elle alimente les deux étangs de Montgermont (mais son lit est séparé ; la communication se fait par une vanne). Ce lieu offre une des visions les plus spectaculaires de la rivière, un aspect de lac de montagne, très ponctuel.

Elle reprend encore de l'éclat en traversant le beau parc arboré de la mairie de Pringy, où elle est enfin accessible à loisir par tous, avant de repartir en petit ru maçonné, busé et anonyme dans une masse urbaine qui l'ignore, finir sa carrière dans la Seine.

Le ru de Rebais connaît un parcours similaire bien que plus court : dans la forêt d'Arbonne, dans le marais de Baudelut, dans le hameau de Forges, naissent plusieurs rus, qui se rejoignent vers l'actuelle station de pompage, et qui forment le ru de Rebais : celui-ci est immédiatement absorbé par le parc boisé du château de Fleury où il est rivière, canal, grand bassin, malheureusement caché au public ; il ne réapparaît vraiment que dans le village de Cély, en ruisseau urbain, tantôt maçonné, tantôt busé, mais parcourant toute la ville avec une présence (et parfois des nuisances) assez forte(s). Au château-golf de Cély, il se gonfle de nombreuses sources, puis il contourne une butte boisée avant de se jeter en cascade dans l'École au lieu dit "le Petit Moulin".

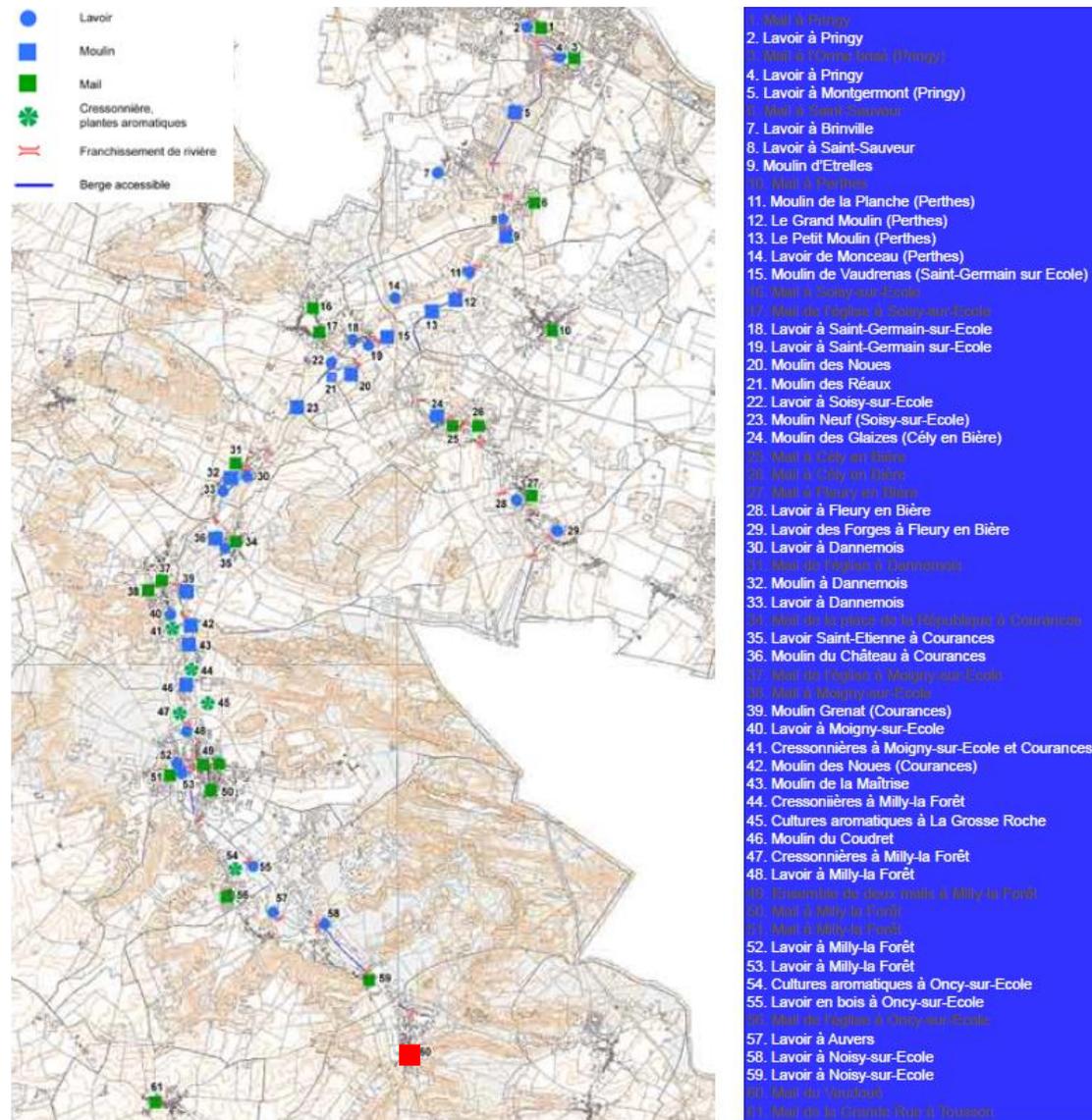


*Berges en herbe , lorsque l'école quitte le Vaudoué*

**Le mail est un élément de patrimoine revendiqué par la commune.**

Sur cette carte figurent des éléments de patrimoine qui sont revendiqués par les communes comme des caractères de l'identité. Ainsi, ont été reportés les moulins et les lavoirs, les franchissements de l'École, les berges accessibles mais aussi les cressonnières et les cultures de plantes aromatiques.

Curieusement, l'ensemble de ces éléments "dessine" le cours de la rivière École et du ru du Rebais, ce qui indique combien les pratiques de l'homme, se sont faites en liaison avec le cours d'eau au point d'y avoir laissé dans le paysage des micro-paysages ou symboles de l'identité du secteur. (Extrait page 24/38)



## Les boisements (Extrait page 26-27/38)

Comme le montre la carte d'évolution des boisements, la surface boisée a plutôt augmenté au fil des siècles et a tendance à se concentrer alors qu'elle était autrefois très morcelée. Le morcellement n'existe plus que sur les "gâtines", ces terres impropres à la culture, qui accueillent un bois de pauvre qualité, donc inexploité et souvent dense.

Répartition : le boisement recouvre tout le relief haut mais redescend ponctuellement dans la vallée, à Noisy, Le Vaudoué, entre Milly et Courances, puis de nouveau à Pringy. Les bois sont composés de chênes, de pins, d'acacias (voir relevé écologique). Les pins dominent souvent les crêtes sur affleurement de grès : cette répartition sur le relief est particulièrement lisible en hiver.

Les gâtines sont réparties aussi bien sur les plateaux que sur les coteaux ou la vallée ; elles sont composées d'acacias, d'érables et de frênes, ainsi que tout le cortège arbustif qui se développe sur leurs lisières. Le fond de la vallée est traditionnellement peuplé de frênes et d'aulnes, mais il commence à être replanté en peupleraies.

Les lisières : les lisières lointaines paraissent linéaires, mais elles sont presque toujours composées de "dents" résultant de l'historique du parcellaire.

Aussi lorsqu'on les parcourt de plus près, peut-on apercevoir une succession de redents agricoles qui ajoutent à l'effet compartimenté de l'espace.

Les bois sont pour la plupart des lieux privés, mais la forêt domaniale des Trois Pignons et quelques parcelles municipales, ainsi que le réseau dense de chemins ruraux qui les parcourent, offrent à tous suffisamment d'accès au loisir forestier.



### Les villages (extrait page 30/38)

La vallée de l'École accueille presque tous les villages de ce territoire en fond de vallée, et c'est une caractéristique très forte de son paysage : la rivière et le bâti sont presque indissociables.

Néanmoins, "village dans la vallée" ne veut pas dire village-rivière, comme on pourrait dire village-rue, donc nous pouvons distinguer plusieurs modes d'occupation de la vallée :

- le village étiré : c'est un village traditionnel constitué le long d'une rue principale, à quelques mètres au-dessus de la rivière, en rive gauche pour le Vaudoué, Noisy, Oncy, Moigny, Dannemois, et Cély sur le Rebais. En rive droite pour Fleury-en-Bière et une partie de la commune de St-Sauveur. Ces villages ont tous connu un développement en épaisseur de leur urbanisation, qui gagne sur le coteau, et sur l'autre rive, notamment à Noisy.
- le village en carrefour : c'est un village traditionnel développé autour d'un espace ouvert, comme à Courances ou à Soisy, ou devenu depuis des siècles une grosse bourgade comme Milly ou Pringy. La forme étirée n'est plus discernable car le réseau des rues et des places a créé une répartition égale de la densité urbaine au centre-ville. Cély mériterait la double appellation, tandis que les hameaux de St-Sauveur, celui de la Planche, ou le village de St-Germain font partie de ce schéma d'urbanisation concentrée ponctuellement en fond de vallée.

### Les Mails (extrait page 33/38)

Plantés pour l'ombrage des promenades et des places publiques, voire pour la mise en valeur des monuments et des espaces, il n'est pas un village qui ne possède ses alignements d'arbres taillés. Composés de tilleuls (ou de marronniers, plus rarement) en ligne simple, à quelques mètres d'écart (de 3 à 6m), taillés en rideau sur 4 faces, à 5 ou 6 m de hauteur, ils ont l'avantage d'être tellement identiques, qu'à une dizaine d'arbres ou moins, ils constituent déjà un élément de reconnaissance identitaire, symbole de coeur de village ou de hameau, de village ancien d'une façon générale, de maîtrise du territoire.

#### **Atouts**

Généralement bien reconnus, bien recensés, et bien aimés, ils bénéficient d'un entretien et d'un renouvellement correct malgré leur vétusté. Les rares originalités des formes permettent une petite identité supplémentaire : doubles alignements et forme "en marteau" à Milly, étroitesse de certaines lignes aux abords de Courances. Leur ancienneté vaut parfois bien des soucis aux communes responsables, mais leur remise en question totale n'est jamais apparue.

#### **Principaux mails de l'entité :**

Pringy (dont celui de l'Orme brisé) ; Saint-Sauveur ; Perthes ; Soisy-sur-École (dont celui de l'église) ; Cély-en-Bière ; Fleury-en-Bière ; mail de l'église à Dannemois ; mail de la place de la République à Courances ; Moigny-sur-Ecole (dont celui de l'église) ; Milly-la Forêt ; **mail de l'église** à Oncy-sur-École ; **Le Vaudoué** ; mail de la Grande Rue à Tousson.

**Trottoirs fleuris (extrait page 34/38)**

Par une chance incroyable, avec un aspect souvent spontané et généreux, poussent au pied des murs dans tous les villages des touffes ou des lignes de fleurs échappées des jardins mitoyens.

Pour la plupart, ces bouquets sont composés de fleurs annuelles (cosmos), de bulbes (dahlias), de bisannuelles (roses trémières, très nombreuses), de vivaces (soleils, campanules), de roses... mais parfois de buis ou de conifères taillés (à Auvers, à Tousson) témoignant d'une véritable attention portée à ces "jardins linéaires".

**Atouts**

Dans les villages, souvent villages-dortoirs, les fleurs restent parfois la seule animation continue durant la journée et témoignent de la vie derrière les porches fermés, ainsi que de la paix et de la confiance qui règnent dans les villages : bien qu'exposés à tous publics, les fleurissements ne sont jamais vandalisés. Cette végétation à l'extérieur des murs, verte ou colorée, fait la liaison avec les frondaisons des jardins que l'on aperçoit au-dessus et brise l'omniprésence du minéral.

Encore une fois, la petitesse de ces "détails" contribue au tableau pointilliste, par l'apport de centaines de petits détails qui se répètent et qui donnent à la vallée de l'École son échelle conviviale, à taille humaine.

**Dysfonctionnements**

Il peut y avoir concurrence sur les trottoirs entre les touffes de fleurs et la place pour la circulation piétonne. Dans les faits, et en cas de danger, une fleur ne barre pas le chemin, mais c'est un argument qui pourrait être avancé contre la propagation des fleurissements.

D'une part, ces fleurissements sont fragiles et restent subordonnés à la bonne volonté des habitants qui les plantent et les entretiennent, et d'autre part, ils peuvent être victimes d'une réfection ou d'un entretien public trop énergique.



*Le Vaudoué : plantations timides, plutôt couvre-sol, pas à l'échelle de la rue ni du mur qui les accueillent, mais à encourager et préserver de toute façon.*

**RETOUR CAMBIUM 17 :**  
Eléments d'analyses dans lequel toute étude sur  
Levadoué devrait s'inscrire

## 2.4 Analyse des recommandations Vallée de l'Ecole et du Rebais

### Les lavoirs et le patrimoine lié à l'eau (page 7)

*Cette mare du Vaudoué, très bien restaurée sans doute, mais un peu figée : qu'en faire?*



### Les grandes cultures (page 15/16)

Le domaine agricole est l'élément clef pour l'identité du territoire : aussi, plusieurs fiches de recommandations lui sont consacrées

Les grandes cultures sont une composante ouverte du paysage, en combinaison avec les boisements " fermés " : grâce aux grandes cultures et aux pâtures, on a une très bonne lecture du paysage et du relief de la vallée.

La mécanisation laisse des friches et des délaissés agricoles ; elle participe à la raréfaction des activités agricoles dans les coeurs de village et au délaissement des activités les moins rentables, d'où un appauvrissement visuel. En outre, la mécanisation impose de constituer de larges abris, avec des matériaux peu coûteux et à l'implantation peu soignée.

La destruction des haies a eu pour effet classique de nuire à l'équilibre écologique, de perturber la faune, et d'accentuer le ruissellement et de favoriser la pollution des sols et des eaux.

**Eliminer les points noirs agricoles : nettoyer, débarrasser les zones d'abandon des tracteurs rouillés, des dépôts divers et des bâtiments abandonnés (Moigny-sur-Ecole, Tousson, Le Vaudoué) ; (Communes / Exploitants)**

## Les bois de fonds de vallée (page 19/20)

Les boisements de fond de vallée sont omniprésents le long du cours de l'Ecole et du Rebais.

Ils encadrent la rivière de part et d'autre sur une épaisseur de 500 à 800 mètres.

Plus rarement, ils n'existent que sur une seule rive et ils disparaissent presque complètement dans un secteur compris entre Dannemois et Saint Sauveur.

Ces boisements ont pour effet de masquer la rivière mais sont garants d'une certaine qualité d'effet boisé donnant un " écrin " naturel au cours de la rivière.

Toutefois, issus d'une propriété privée morcelée, ils apparaissent " mal entretenus " au sens où ils ne sont pas " débroussaillés ".

Cependant ces bois et les paysages qu'ils composent sont un état transitoire : ils correspondent en partie à une disparition des prairies (et de l'élevage) et à un enrichissement de terres délaissées par l'agriculture.

Le cycle de vie de ces boisements est long et en l'absence d'une volonté affirmée pour l'ouverture au public, il semble que ces secteurs poursuivent un développement naturel où les différentes strates arbustives coexistent, ce qui est source de richesse écologique.

Quand les arbres arrivent à maturité, ils sont coupés / exploités.

La question qui se pose aux communes est de savoir quel est le devenir - dans la mesure où elles souhaitent / peuvent intervenir - à choisir pour ces espaces : les laisser à leur évolution naturelle ou leur fixer une fonction spécifique, ou retrouver un lien visuel avec la rivière.

- *Secteurs concernés*

### - *Le Vaudoué : ripisylve.*

Il est recommandé que ces boisements ne s'étendent pas pour que la vallée et le cours d'eau restent perceptibles.

En matière de peuplement, il convient d'inciter dès que possible, à la diversification des plantations : espèces adaptées aux conditions de sol (catalogue des stations) et de milieu (zones submersibles) en prenant en compte l'aspect économique de l'exploitation des bois (pour le propriétaire) et la variété paysagère (aulnes, frênes, érables... ou peupliers) de ces fonds marécageux qui doivent rester ouverts ou semi-ouverts.

- et d'une façon générale, les boisements sur les " endroits - clés " de la vallée où la fermeture des clairières est un atout paysager ;

- Pour les autres secteurs, il est conseillé sinon de faire disparaître des boisements, au moins d'ouvrir des clairières et surtout de ne maintenir les bois que sur l'une des deux rives.

C'est le cas d'une partie du Bois Seigneur (côté Saint Sauveur), le Conseil général envisage d'ailleurs de procéder à certaines coupes à l'intérieur de l'ENS entre le chemin rural et la berge en rives droite et gauche de l'Ecole.

Autres cas :

- *bois aux abords du moulin Grenat (notamment en rive droite) ;*

- *bois entre Milly et Moigny ainsi que du secteur des Petites Fontaines ;*

- *bois du marais d'Oncy ;*

- *bois du marais d'Auvers ;*

- *bois du Cas Rouge (d'autant plus qu'une rive est accessible au public) ;*

- ***boisements en friche entre Noisy et le Vaudoué.***

- *Boisements sur 100 mètres de part et d'autre des ponts ménageant des vues sur la rivière.*

La suppression éventuelle de bois ne comprend pas la ripisylve qui, elle, doit être préservée et entretenue : flore herbacée de bord d'eau et quelques arbres ponctuels pour l'ombrage et la tenue des berges et la qualité de vie des poissons. Des espèces particulières peuvent être envisagées pour la plantation de ripisylve : par exemple le saule blanc qui est déjà présent en 2 ou 3 stations : avec ses reflets argentés, il identifie à 100 mètres la présence de la rivière.

### Le paysage urbain villageois (page 21)

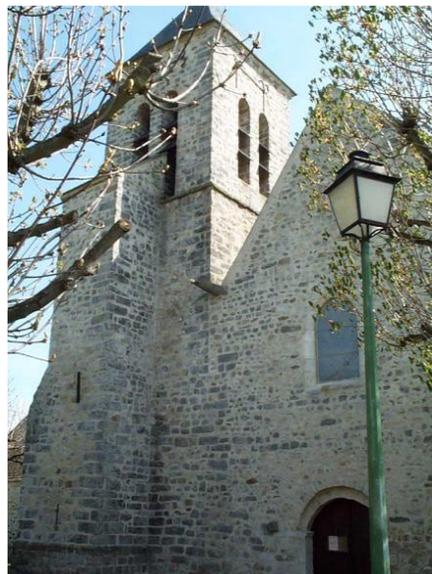
Les bourgs doivent être préservés. Des améliorations peuvent avoir lieu dans le traitement des espaces publics, des réseaux aériens et de l'animation. Les implantations futures en dent creuse doivent être également surveillées afin de ne pas dénaturer le paysage urbain traditionnel.

Le paysage urbain villageois apparaît comme un élément porteur d'identité.

A l'échelle de l'entité, il présente des caractéristiques communes : bâti aligné, hauts murs, forte utilisation de la pierre (grès, meulière pour Saint-Sauveur et Pringy), faible emprise des rues. Le caractère très minéral est parfois minoré par des trottoirs plantés. Le bâti s'organise souvent autour de cours.

Les espaces publics, généralement en accompagnement d'équipement (mairie, école, église) s'expriment sous forme de mails ponctués en tilleuls.

De façon générale, le bâti a été correctement réhabilité. Les problèmes qui se posent, sont l'irruption de bâti récent dans les dents creuses et les réseaux aériens. Les communes se plaignent aussi du trafic de transit, source d'insécurité. Enfin, malgré la vigueur démographique observée, ces bourgs pâtissent d'un manque d'animation notamment commerciale.



*Pigeonnier et Eglise au Vaudoué - Maison rurale au Vaudoué*

## Les fermes (page 27)

Les fermes constituent des éléments de paysage bâti de qualité porteurs d'identité par les bâtiments qui les composent mais aussi parce que support d'une activité ancrée au terroir. Leur préservation suppose deux types d'enjeux : prendre en compte leur évolution quand elles demeurent sièges d'exploitation ; faciliter la reconversion des bâtiments quand l'activité agricole cesse. A ces deux préoccupations, il faut ajouter le contexte (en milieu urbain, en milieu isolé) qui peut moduler les modes d'intervention.

Les fermes témoignent de l'omniprésence de l'activité agricole sur le territoire de la vallée de l'Ecole et du Rebais.

Cette activité a certes évolué au cours des siècles mais reste prégnante sur l'ensemble du territoire même si les modes d'exploitation se sont profondément transformés au cours du dernier siècle, modifiant les structures du paysage : quasi-disparition des vergers et des pâtures liées à l'élevage, augmentation des surfaces affectées aux grandes cultures...

La transformation des modes d'exploitation a conduit à une augmentation de la taille des exploitations avec comme corollaire la disparition de nombreuses exploitations (leur nombre a baissé de 40 % depuis la fin des années 1970).

Les fermes - de facture architecturale ancienne - composent des ensembles de qualité , soit à l'intérieur des bourgs, soit en urbanisation isolée.

Ces dernières sont généralement de grande taille, avec des bâtiments qui s'organisent autour d'une cour carrée. Elles forment alors un repère dans le paysage.

### *Secteurs concernés*

#### **- Les bourgs**

##### *- Fermes isolées :*

\* Tousson : la Cour des Bois, Gallerand ;

\* **Le Vaudoué : Ferme de la Fourche ;**

\* Noisy : Poisereau ;

\* Milly-la-Forêt : Le Coudreau, Le Paly, St Georges, La Grange Rouge ;

\* Soisy-sur-Ecole : Luméry, Frémigny, Montaquooy ;

\* Cély-en-Bière

\* Perthes : Mémorand

\* Fleury-en-Bière : Chalmont

\* Saint-Sauveur

\* Pringy : Montgermont

**RETOUR CAMBIUM 17 :**  
**Répertoire des éléments emblématiques de**  
**la construction des paysages à valoriser,**  
**préserver et entretenir**

## 2.5 Analyse du Programme d'actions intercommunales – Aout 2008

### Un itinéraire de découverte (page 5)

#### 1. Description

L'entité vallée de l'Ecole et du Rebais est marquée, dans le domaine du paysage, par la " petite échelle ", c'est-à-dire une mosaïque de micro-paysages, dont la découverte se fait à " pas d'homme ".

Afin de favoriser la découverte des paysages - source d'appropriation et de meilleure préservation - un itinéraire de " découverte des deux vallées " pourrait être mis en place. Cet itinéraire permettra une continuité de cheminement au travers des communes de l'entité mais recoupera également des itinéraires communaux (boucle locale). Cette action doit permettre de faire découvrir les paysages caractéristiques de l'entité.

#### 2. Milieux concernés

Les milieux composant les vallées de l'Ecole et du Rebais, qui sont facilement accessibles par le piéton : les berges, les milieux humides, les coteaux, les plateaux.

#### 3. Etat des sites

Plus que l'état des sites regardés, il s'agit de vérifier l'état des chemins existants, sur lesquels s'appuieront boucles locales et boucle globale. Il convient également de recenser les aspects de propriété de ces chemins. Les boucles proposées concernent des chemins publics.

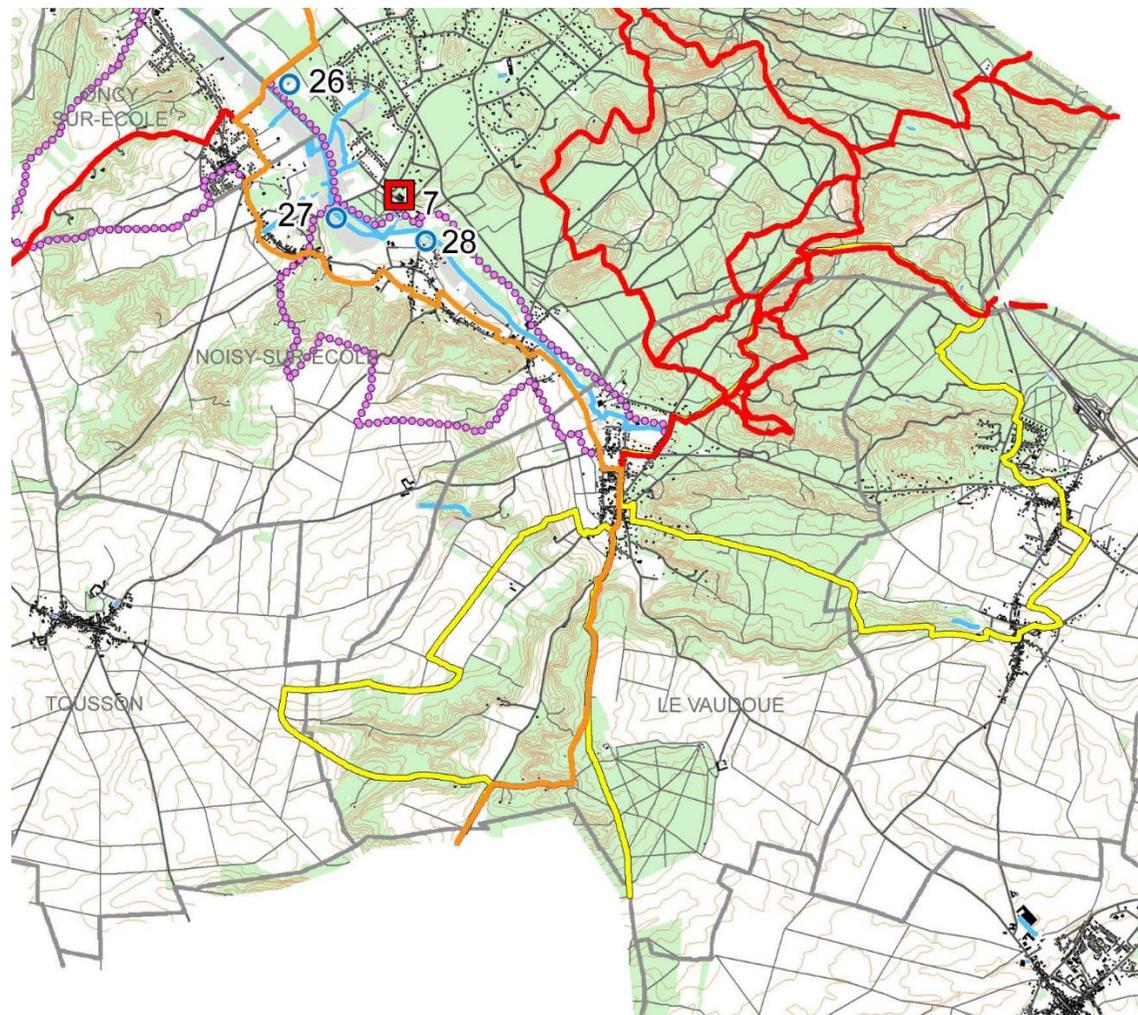
Les chemins ruraux, fondement des itinéraires, sont parfois peu praticables et difficilement lisibles (labours, utilisés par de gros engins, broussailles...).

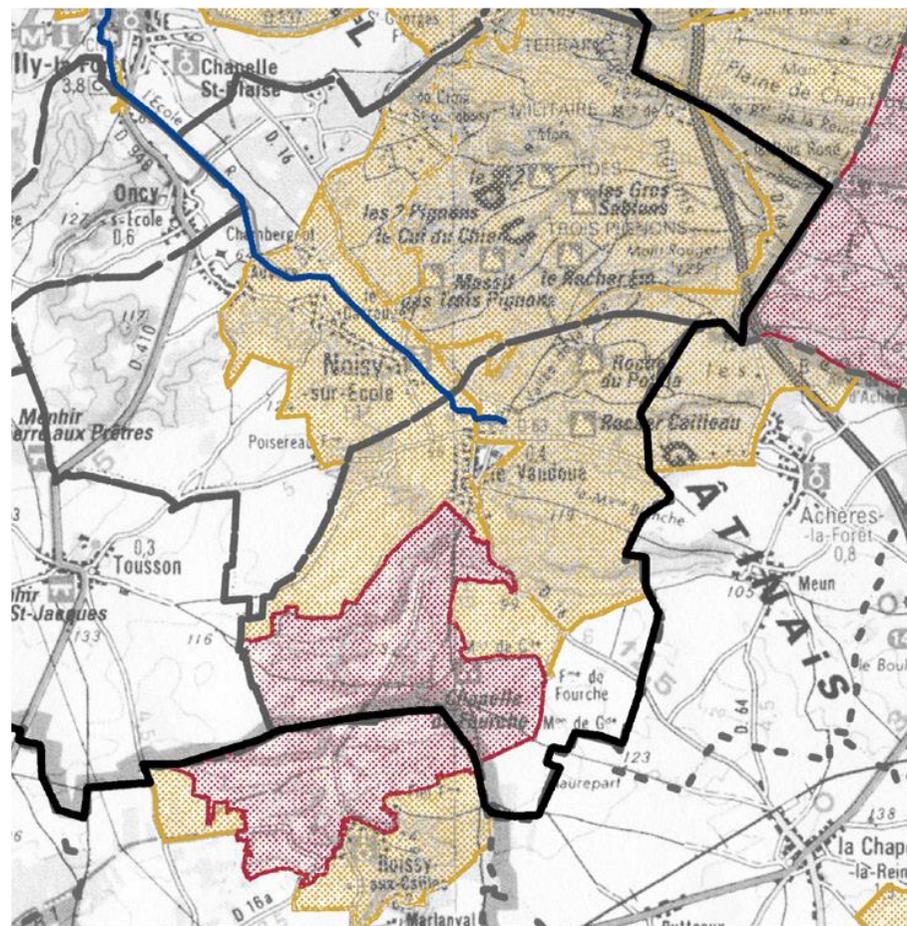
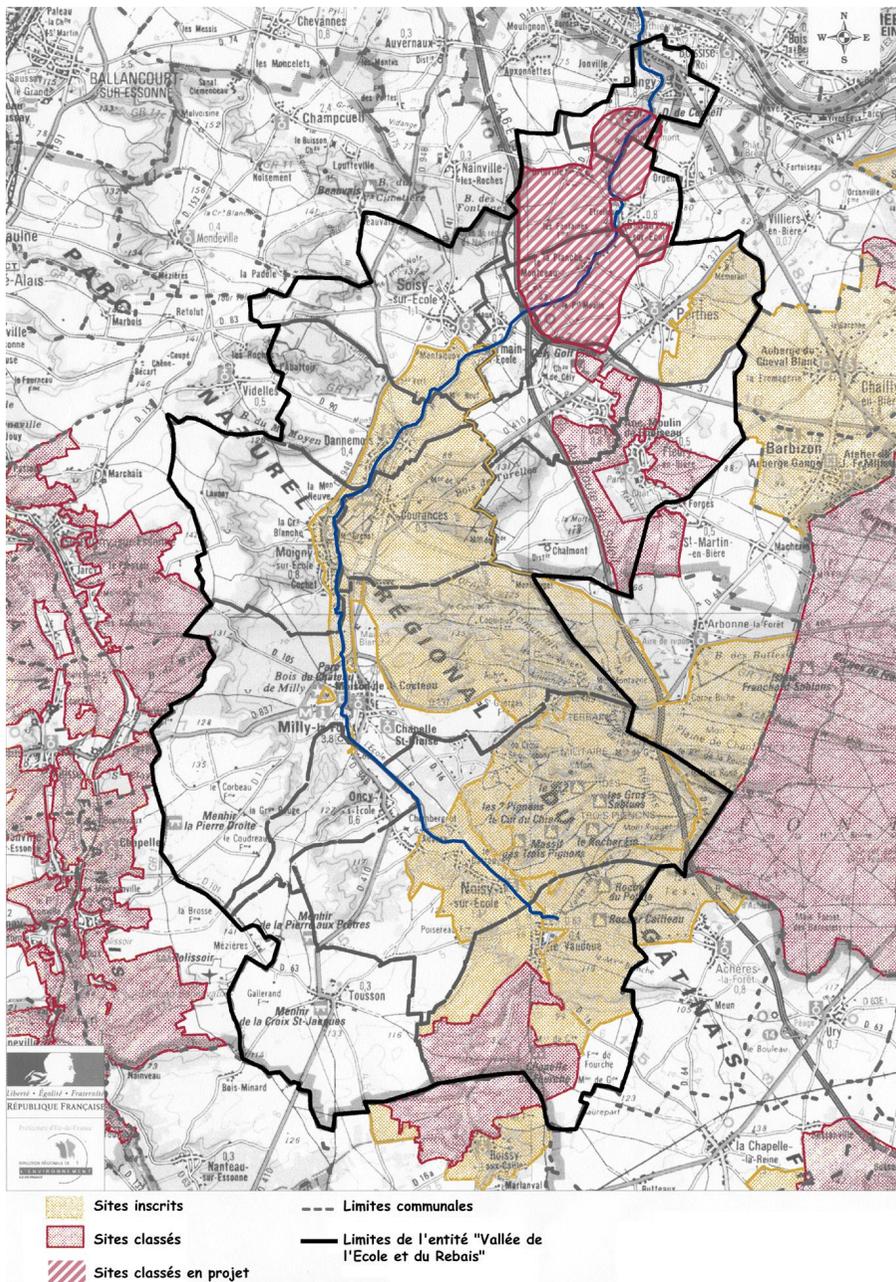
#### 4. Objectifs recherchés

La mise en place d'itinéraires de découverte du paysage doit conduire les habitants à mieux appréhender les qualités du territoire qu'ils parcourent.

La connaissance est garante d'une plus grande attention, d'un souci d'entretien et donc d'une préservation des paysages spécifiques.

Ces itinéraires doivent favoriser une " réappropriation " collective des espaces naturels afin de les protéger. Il s'agit d'une action de sensibilisation à l'égard des habitants qui a aussi le mérite de faire travailler ensemble les communes : les logiques intercommunales sont à l'oeuvre tout particulièrement dans le domaine du paysage et construire un itinéraire global favorise la concertation entre les communes.





## TRAITER LES AXES ROUTIERS DE DÉCOUVERTE DE L'ENTITÉ ET LES ENTRÉES DE BOURGS (page 13/17)

### Description

Les voies constituent un moyen privilégié de découverte du paysage. S'y concentrent aussi un certain nombre de point noirs (affichages publicitaires, urbanisation mal maîtrisée). Ces voies, qu'elles contournent ou traversent les villages, ont des caractéristiques routières qui ne favorisent pas une " mise en paysage " des secteurs traversés. Quant aux " entrées de ville ", elles ne sont guère aménagées en "Porte de Ville" mais résultent le plus souvent de l'extension urbaine à un moment donné.

### Voies et sites concernés (voir carte page suivante : les "points de valeur intercommunale")

- 1- Route de Pringy à Montgermont
- 2- RD24 à Saint-Germain sur Ecole
- 3- RN372 de Perthes-en Gâtinais à Cély en Bière
- 4- RD410 de Cély en Bière à Courances
- 5- RD948 de Milly-la-Forêt à Courances
- 6- RD837 à l'ouest de Milly-la-Forêt
- 7- RD16 au Vaudoué**
- 8- RD410 à Tousson

Il s'agit également des entrées de village situées sur les axes principaux, même si elles revêtent toutes une importance paysagère.

### Etat des sites

L'aménagement est généralement routier, les entrées de ville sont marquées par le panneau mais n'ont pas fait l'objet d'un traitement particulier. Les affichages publicitaires sont très importants en entrée de Milly-la-Forêt et en entrée de Perthes.

### Programme - description

- Identifier les secteurs prioritaires d'intervention en accord avec les communes. Les points de valeur intercommunale comprennent en particulier les secteurs mentionnés ci-dessus :

- 1- Route de Pringy à Montgermont
- 2- RD24 à Saint-Germain sur Ecole
- 3- RN372 de Perthes-en Gâtinais à Cély en Bière
- 4- RD410 de Cély en Bière à Courances
- 5- RD948 de Milly-la-Forêt à Courances
- 6- RD837 à l'ouest de Milly-la-Forêt
- 7- RD16 au Vaudoué**
- 8- RD410 à Tousson

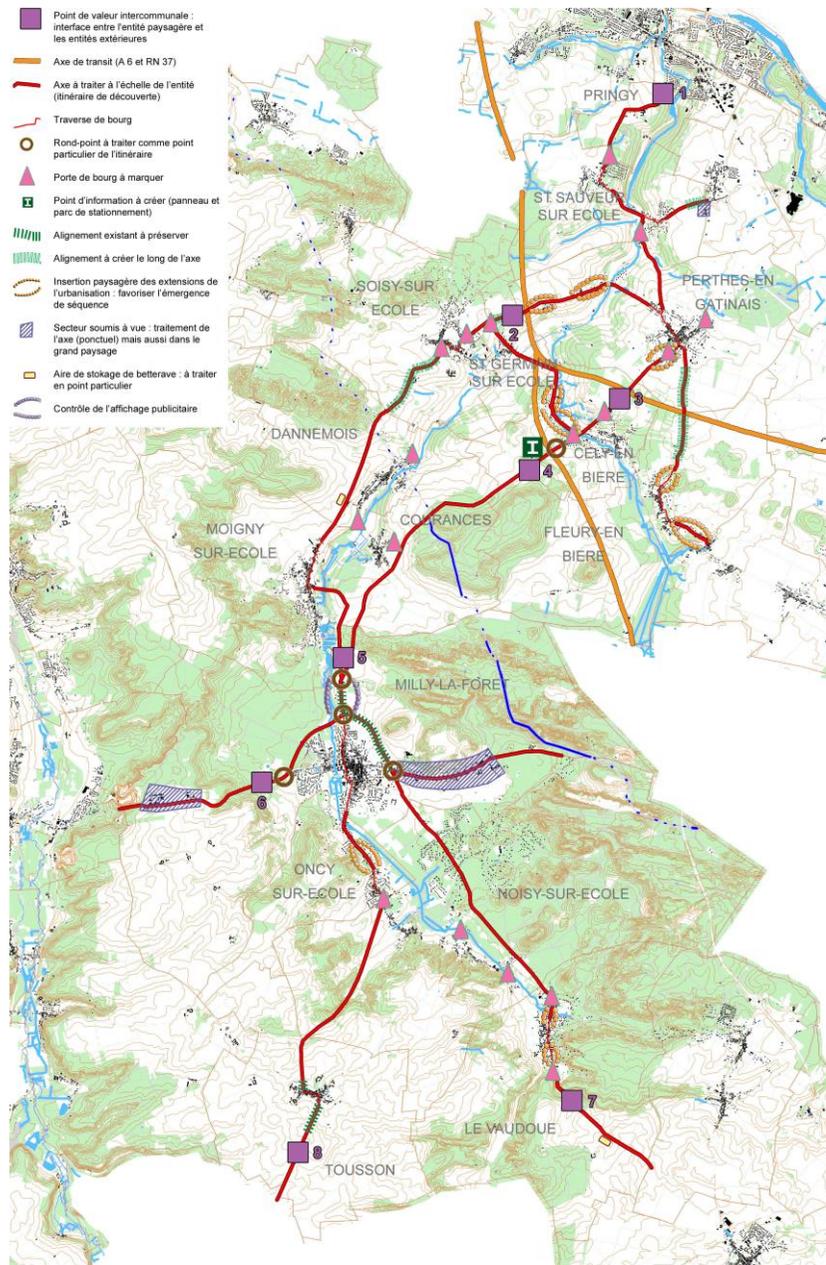
- définir une charte d'axe avec les différents partenaires : secteur d'alignement à maintenir, à créer ; palette végétale à utiliser...
- créer, à des secteurs-clés, des points d'information constitués d'une zone de stationnement, d'un panneau d'information indiquant jalonnement, points d'accueil, activités, sites remarquables...
- Aménagements paysagers spécifiques : entrées de bourg, rond-point qui ont un rôle important pour la "présentation" de l'identité mais qui sont aussi dégradés (aménagement très routiers des rond-points ; affichage publicitaire en entrée de bourg...).
- traitement de points noirs spécifiques : ZAe de Milly, ZAe de Saint-Sauveur, aire de stockage de betterave à Dannemois, entrée de ville de Perthes

### Remarques

Le traitement d'un axe, du point de vue paysager est un travail à long terme, qui nécessite une sensibilisation des différents intervenants : Conseils Généraux, Etat...

### Partenaires / acteurs

- PNR
- Communes
- Conseils généraux du 91 & 77
- Etat (DDE)
- Propriétaires privés (point noir)
- Chambres d'agriculture, agriculteurs
- Gestionnaires de transport collectif
- Associations d'usagers du vélo



(page 24)

Identifier avec les communes concernées (et volontaires) les lavoirs pouvant faire l'objet d'un projet concernant le " bâtiment " (changement d'affectation) et/ou la création d'un espace public aux abords ;

- Création de jardins botaniques (point d'orgue d'un sentier d'interprétation) en bord d'eau, à vocation thématique :

- plantes tinctoriales (utiliser pour la teinture)
- plantes constituant des fibres à tissu
- plantes aquatiques

Prévoir la création de jardins thématiques, notamment de plantes tinctoriales, à tisser ou de lavage :

lin, chanvre, anthémis (*Anthemis tinctoria*), genêt (*Cytisus scoparius*), genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*) saponaire (*Saponaria officinalis*), Baptisia tinctoria, pastel (*Isatis tinctoria*), safran bâtard (*Carthamus tinctorius*), serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*), réséda des teinturiers (*Reseda luteola*).

**RETOUR CAMBIUM 17 :**

**La RD 16 et sa valorisation est un élément d'intérêt éminemment intercommunal**

**L'URBANISATION TRADITIONNELLE : UN CADRE PAYSAGER À PRÉSERVER (page 25)****1. Description**

Le cadre bâti traditionnel de la vallée de l'Ecole et du Rebais présente une unité de matériaux et des logiques d'implantation, source de qualité paysagère. Les qualités urbaines des villages sont vivement revendiquées par leurs habitants. Elles résultent autant du cadre bâti que de l'espace public.

**2. Milieux concernés**

Les villages de l'entité dans leur configuration traditionnelle, et dans tous leur composants : bâti, ordonnancement du bâti, espace public, minéraux et végétaux.

**3. Etat des sites**

A l'échelle de l'entité, ni l'état des noyaux urbains villageois, ni les menaces d'altération ne sont homogènes.

**4. Objectifs recherchés**

Il s'agit, à l'échelle de la charte, d'identifier les problèmes invariants afin de donner une réponse ou du moins un cadre commun de référence.

- l'enfouissement des réseaux : l'accumulation des fils et des supports est particulièrement flagrant dans les noyaux villageois et nuit à leur qualité paysagère. La politique d'enfouissement doit se poursuivre et notamment à l'occasion des travaux de voirie : elle doit dans ce cas être systématique. Dans certains secteurs assez dégradés, il peut être intéressant de pratiquer l'enfouissement des réseaux dans le même temps que le retraitement global de la traverse de bourg, comme lors de l'opération qui a concerné Moigny-sur Ecole ou dans le projet en cours à Tousson.
- le maintien des trottoirs fleuris : c'est une pratique très caractéristique de l'entité, dont la poursuite est à privilégier (conseil à dispenser aux communes et aux habitants). Lors des réaménagements de voirie, il faut veiller à ce que les projets laissent une place à cette " coutume "
- la mise en valeur du bâti traditionnel : la qualité du paysage villageois tient aux bâtiments qui le composent. Les réhabilitations sont fréquentes et doivent se faire en respect de l'environnement : une charte de couleur est déjà disponible ; reste à conseiller en matière d'extension, de percements supplémentaires et surtout de nouvelles implantations de construction, grâce au suivi des documents d'urbanisme et aux atlas paysagers.

**5. Programme****Enfouissement des réseaux :**

- informer les communes sur la marche à suivre pour mener une politique d'enfouissement des réseaux aériens ;
- sensibiliser les partenaires sur l'importance de la démarche (pouvoir de lobbying du Parc...);
- collecter les informations pour connaître les projets de voirie sur l'ensemble des communes pour les assister dans les négociations auprès d'EDF et France Télécom

**Trottoirs fleuris**

- veiller lors des réfections de voirie à laisser des espaces pour pérenniser cette pratique ;
- Le traitement de l'espace public servant souvent de référence aux particuliers, il est important de conseiller les communes dans la réalisation de leurs plantations et dans la communication de leurs réalisations ;
- constituer une " bourse " d'espèces afin de favoriser la diversité et le conseil ;

**Mise en valeur du bâti traditionnel**

- encourager le recours au conseil (Parc, CAUE) et aux professionnels ;
- sensibiliser le public, via les écoles et l'édition de plaquette
- créer une manifestation, sur les " projets les plus réussis de l'année " avec visite, permettant au grand public une autre approche de l'architecture.
- mettre en place des procédures (l'OPAH qui peuvent être intercommunales favorisant la réhabilitation du Bâti

## 2.6 Analyse Atlas Communal du Vaudoué – Novembre 2006

Un document complet de 158 pages , qui regroupe 4 documents distincts .

### IV - CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS FUTURES

Le Vaudoué - village de 724 habitants - est étonnamment vivant avec ses commerces, ses rues fleuries par les riverains et ses équipements de services. Les projets communaux de restaurant scolaire, cabinet médical, et quelques logements sociaux en réhabilitation de vieux bâtiment, montrent un souci de consolidation de la vie du village.

Quatre images identitaires du village sont préservées avec beaucoup de volonté :

- la plaine agricole venant s'aplatir jusqu'au pied du mur de clôture du village ;
- les chemins partant du bourg et remontant en forêt pour desservir des villas ont gardé l'ambiance de chemin forestier et offrent toujours un bel enchaînement d'espaces entre le bourg et la forêt ;
- la place "Pasteur" très sobre devant les façades de maisons rurales ;
- les chemins enherbés autour de l'église.

Ces images d'identification du Vaudoué sont à maintenir lors des révisions des documents d'urbanisme et lors des aménagements divers.

En termes de reconquête qualitative, il nous est apparu que des carrefours étaient démesurément grands (hors d'échelle pour le village) notamment devant la place Pasteur, le carrefour du Monument aux Morts, la patte d'oie de la Mare venant d'Achères-la-Forêt, tout en appréciant la sobriété de traitement.

La réserve de terrains à bâtir est importante. Un travail de cicatrisation du paysage devrait être entrepris sur l'entrée Sud, sur les zones NA proches de l'École. Ce qui implique très probablement un travail en plan masse, relativement contraignant pour les nouveaux acquéreurs, quitte à prévoir même une opération de construction /, vente.

#### Trois points forts du paysage naturel :

##### Les seuils du plateau :

Le paysage campagnard autour du village est très identifié par les seuils visuels depuis le plateau vers le village. Peu de villages les ont conservé sur le plateau de Tousson ou de Monerville. Au Vaudoué, il est permis d'en voir tout l'intérêt même si ces paysages sortent des limites communales.

##### Les bois de Fourche :

Le vocable des Templiers et de l'ermitage est très présent dans le village. Il fait référence à la ruine de la Chapelle de Fourche dans les bois, avec la source et la très belle ferme de plateau adossée à la lisière forestière.

L'acquisition de la chapelle et des bois environnants est un beau projet qui a une dimension intercommunale en étant un point d'intérêt sur le chemin de grande randonnée.

##### Les parkings et les chaos gréseux :

Le Vaudoué est un lieu de départ de randonnées en forêt et de circuits d'escalade. Cette forte pression touristique est déconnectée du village en apparence. Le circuit des 25 bosses est un parcours emblématique de la forêt.

Ce domaine se trouve en limite de commune, en limite du Parc, tout en étant un des lieux naturels les plus fréquentés et très protégé par les textes communaux et du Parcet sans "retour" sur le territoire même. Ce paradoxe en démontre son intérêt et son importance au sein du paysage.

Le Vaudoué est un village typique du PNR avec un trésor d'exception (les chaos gréseux) et un paysage très significatif avec ses terres de plateau, ses versants boisés, sa petite plaine en creux de vallée, son domaine forestier, son village... et des extensions pavillonnaires contenues.

L'enchaînement de ces paysages, les passages d'une ambiance à l'autre sont une richesse très ténue à conserver.

**Les points faibles** concernent les extensions du villages. Ces implantations pavillonnaires demandent une intégration plus grande avec le paysage. Des franges végétalisées peuvent permettre de marquer le contact entre ces différentes entités paysagères.

Comme les extensions pavillonnaires sont généralement implantées en bordure ou en entrée de village, la problématique d'entrée et de seuil demande également une attention particulière. Il manque souvent un rien pour en faire un espace de qualité (un arbre, des abords de voirie mieux définis ou un clôture de parcelle).

Au cœur du village, les aménagements des dents creuses demandent à suivre une cohérence avec l'ensemble bâti (hauteur du bâti, sens d'implantation ou échelle de l'espace disponible au vu de la densité bâtie). La compréhension des styles de chaque quartier et de l'unité architecturale repérée dans le bourg doit pouvoir guider les constructions à venir.

#### - Etat des lieux de la commune (59 pages) 2006

Le patrimoine du Vaudoué tient sa richesse de la corrélation de plusieurs éléments . **Le village avec ses murs** , la source de l'École , la vue du vaudoué depuis le plateau de Tousson ou la vallée de Boissy avec la chapelle de Fourche , constituent l'intérêt patrimonial du village .Savoir les conserver et les faire exister dans le paysage contribue de marquer des caractéristiques propres à la commune .

*Ecosphère / Atlas communal du Vaudoué (77) : volet écologique / mars 2006*

- **Etat des lieux écologiques (61 pages) 2006**  
Inventaire de tous les boisements périphériques du centre-bourg  
. Analyse de la faune et la flore . Travaux précis et illustré .

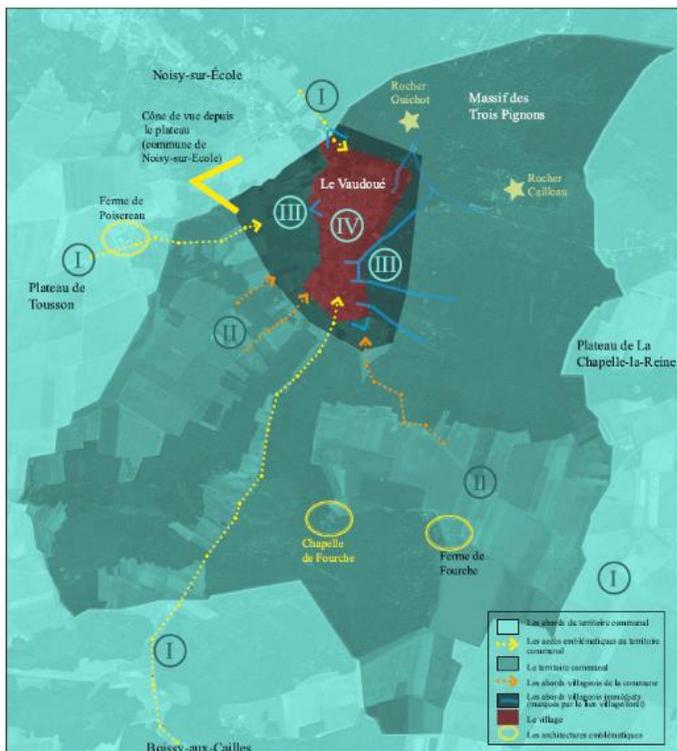
## **4 - CONCLUSION SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES COMMUNAUX ET LES ACTIONS A ENGAGER**

La commune du Vaudoué abrite un patrimoine naturel remarquable. Ce patrimoine n'est globalement pas directement menacé par l'urbanisation, hormis localement au lieu-dit « Le Rocher de Cahière ». Cependant, la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanismes et de planification est nécessaire afin de les préserver de tout projet éventuel. Comme dans beaucoup d'autres communes rurales, les principales menaces sur les milieux naturels sont liées à 2 phénomènes antagonistes :

1. l'abandon de la gestion traditionnelle de certains espaces et notamment les pelouses, les landes et les lisières forestières ;
2. l'intensification des pratiques culturales ou agropastorales.

Compte tenu de l'intérêt écologique notable à l'échelle régionale de plusieurs sites, il est souhaitable d'engager des actions générales sous l'égide du Parc et de la commune :

1. Prise en compte du patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme (PLU) de façon à préserver les sites sensibles ;
2. Le cas échéant, classement en Espace Naturel Sensible par le département de Seine-et-Marne des sites les plus remarquables ;
3. Vérification de l'intérêt écologique de certains sites méconnus ;
4. Application du Document d'Objectif du site Natura 2000 ;
5. Gestion conservatoire des autres sites d'intérêt écologique.



**Le Vaudoué - Recommandations**

*Sommaire*

**I - Les abords du territoire communal** 4  
Le rapport entre le plateau de Tousson et la plaine s'amorce au nord dès la ferme de Poisereau et les cotéaux Sud de Noisy-sur-École et au sud par la vallée de Boissy.

**II - Les abords villageois de la commune** 8  
L'alternance de bosquets et d'espaces ouverts dessine les accès à la plaine du Vaudoué.

- Du plateau à la plaine
- Le patrimoine naturel isolé
- Le patrimoine architectural isolé

**III - Les abords villageois immédiats** 12  
Le contact entre le village et la plaine est à l'image du paysage plus éloigné.

- La plaine Ouest devant le village
- Le contact entre la forêt et la façade Est du village
- Les entrées de village
- La chapelle de Fourche
- Le massif des Trois-Pignons

**IV - L'intérieur du village** 18  
Le traitement des carrefours et des vues construit le contact du bâti avec la plaine ou la forêt. Du bâti ancien jusqu'aux extensions récentes, la typologie urbaine tient compte du rapport avec l'environnement naturel, par les vues et par la présence du végétal dans le village.

- Le bâti
- Les espaces ouverts

Le paysage du Vaudoué s'étend au-delà des limites communales. L'approche du village lui-même se dessine déjà sur le plateau de Tousson ou celui de La-Chapelle-la-Reine. Traiter les atouts et les enjeux du village du Vaudoué revient donc à lire le rapport entre les espaces ouverts comme la plaine ou les plateaux et les espaces formés comme les cotéaux et le massif forestier.

**Le Vaudoué - Recommandations**

*Intérieur du village*

**Les espaces ouverts**

**CARACTÉRISTIQUES DU LIEU**

Les places et les carrefours ont un rôle majeur dans la structure urbaine du Vaudoué. Ces espaces ouverts forment souvent l'articulation entre les différents quartiers et offrent des ouvertures sur l'espace naturel (plaine ou forêt). Ces carrefours et ces voies de circulation donnent une place importante aux surfaces plantées, tant au niveau des arbres que des bordures de trottoirs.

**ENJEUX**

La présence du végétal aux carrefours et aux places ainsi que le traitement du sol dans les chemins en contact avec la plaine ou la forêt marquent l'implantation du village en plaine et accolé au massif forestier.

**TYPE DE PROTECTION**

Les places et les carrefours font partie du centre ancien alors que les chemins de l'habitat forestier sont en zone d'habitat diffus en limite de boisement.

**RECOMMANDATIONS AVEC LES OUTILS OPÉRATIONNELS**

- Laisser les abords des chaussées sans bitume pour que les plantations prévues bordent les rues.
- Entretien des chemins enherbés autour de l'église pour conserver les vues sur le monument et pour pouvoir traverser le cœur primitif villageois.
- Redimensionner les carrefours à l'échelle du village, notamment celui de la mare rue de la Libération.
- Entretien la mare de la rue de la Fontaine de Fourche car elle forme une fenêtre ouverte sur la plaine.
- Utiliser l'élément végétal à l'entrée sud du Vaudoué pour marquer un seuil de village et créer une frange villageoise dans la continuité de celle de la façade ouest.
- Préserver la qualité des vues qui traversent le village et s'ouvrent sur la plaine. C'est le cas par les rues des Acacias, des Bosquets ou des marches.
- Préserver les chemins naturels au contact du massif forestier. Structurer les abords par quelques plantations et poser une grave silico calcaire si le sol devient non praticable par temps de pluie.
- Commune, PNR, CAUE, DIREN, DDE, SDAP.

- **Recommandations (21 pages) 2007**  
Principe de recommandations, en décomposant la commune en 4 entités. Chaque secteur est analysé, décortiqué avec les enjeux qu'il représente, le type de protection pour cet espace et les recommandations pour développer/améliorer cet espace.



**Le Vaudoué - Actions**

**1-Boucle de randonnée du massif forestier**

*Intérêt architectural et paysager justifiant le cheminement*

Proposition d'un cheminement piétonnier reliant le massif forestier au village. Le parcours proposé traverse toutes les caractéristiques paysagères et doit permettre aux fauteuils roulants, aux poussettes et éventuellement à la calèche, d'emprunter le chemin. La page suivante étudie le traitement de sol à modifier selon l'environnement. Dans le sens des aiguilles d'une montre :

- le massif des Trois Pignons caractérisé par son sol sablonneux et ses rochers
- un des chemins de forêt qui dessert l'habitat en milieu forestier
- l'arbre et son buxe marquent la limite entre le bâti villageois dense et l'environnement forestier avec ses quelques maisons
- la place centrale avec son église et ses abords enherbés
- le cœur du village et son bâti traditionnel
- le chemin qui longe les murs de clôture qui délimitent le village de la façade Ouest. L'espace cultivé s'étend jusqu'à la lisière des coteaux boisés qui amorcent le plateau de Tousson.
- l'arrivée sur la mare depuis l'entrée Ouest offre un espace naturel en milieu bâti
- le chemin longe ensuite l'École avant de découvrir sa source et de rejoindre le massif forestier.



**Programme d'actions (16 pages) 2008**

Ce document est très intéressant , il permet de dégager des actions principales et des actions secondaires au sein du village .

**1- Proposition d'une boucle de randonnée du village au massif forestier.**

Ce parcours regroupe toutes les caractéristiques paysagères de la commune ainsi que les lieux emblématiques .

**Le Vaudoué - Actions**

**2-Evaluation du potentiel constructible**

Retrouver un chemin bordant le village dans l'aménagement futur de la parcelle.

Cette parcelle d'entrée nécessite la mise en relation du paysage de la plaine de Noisy-sur-Ecole tout en marquant un seuil d'entrée.

La parcelle d'entrée rue de la Libération peut être envisagée en vis-à-vis des pavillons en face de la route. Cette parcelle devrait alors être structurée en vue de marquer l'entrée du village entre la campagne et la mare.

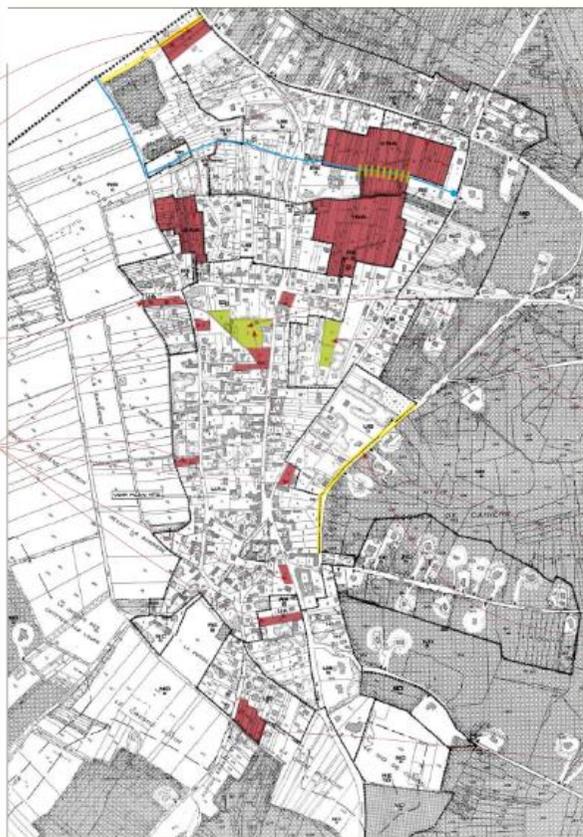
Parcelles vides sans enjeu majeur. Leur aménagement ne va modifier l'apparence du quartier où elles se situent.

Le Vaudoué est doté d'un potentiel constructible non négligeable. Quelques dents creuses dans le tissu urbain ancien peuvent être comblées alors qu'il est important de préserver celles qui se trouvent au cœur des îlots. Leur protection en jardins protégés au PLU pourra d'ailleurs permettre de maintenir ces surfaces ouvertes. Il n'est pas forcément utile de tout combler.

Les zones UB et NA sont vouées à l'extension. Leur aménagement doit maintenir des voies d'accès fonctionnelles et la préservation des abords de la source de l'école. Il n'est pas utile de bâtir sur les abords directs. Un espace paysager permettrait de rapporter au sein du pavillonnaire récent une surface naturelle ouverte comme il en existe dans les coeurs d'îlots.

Les parcelles en entrée de village (Ouest ou Nord) sont à concevoir avec une correspondance paysagère au site. A l'Ouest, la parcelle peut présenter un alignement de maisons reflétant l'aménagement qui lui fait face. Et au Nord, la parcelle peut maintenir des vues sur la plaine arrière tout en ayant une clôture dans le prolongement des maisons limitrophes.

PNR du Gâtinais français - Atlas communal du Vaudoué  
Cabinet GREUZAT - Atelier PRIEUR et Associés - Février 2008

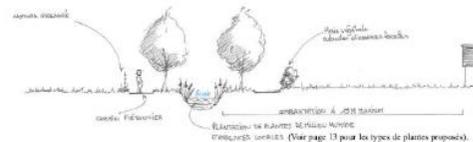


La zone NA autour de la source de l'Ecole est une réserve foncière importante. Pour ne pas dénaturer les abords de l'Ecole, il est impératif de conserver une zone paysagère de 15 m de part et d'autre du ru.

Un plan d'ensemble doit être élaboré avant la mise en construction de la zone. Un maillage des nouvelles voies doit se faire avec les voies existantes afin d'éviter les culs de sac. Une densité de l'habitat sera recherchée pour éviter le gaspillage de l'espace constructible tout en offrant un espace de jardin privatif aux parcelles.

L'aménagement d'espace public et/ou d'accompagnement paysager peut être préparé par un pré-aménagement temporaire avec cheminements paysagers et préverdissant de certains espaces.

Les jardins privés au cœur du bâti sont à conserver comme tels. Il n'est pas utile de les proposer à la construction afin de maintenir des espaces naturels dans le noyau des jardins. Ces surfaces



Cet espace foncier est d'importance pour la taille du village. Afin d'éviter tout gaspillage, il est proposé trois phases de constructions, à utiliser selon les besoins de la commune. Ces phases ne sont que des propositions d'aménagement.



**1<sup>ère</sup> phase :**  
Dans un premier temps, il est privilégié d'aménager la source de l'Ecole et ses abords immédiats par un chemin piétonnier et par une voie d'accès. La zone susceptible d'être humide fait courir un sentier qui mène à la D16. Cet espace naturel doit être planté et accueillir des plantes propices aux milieux humides. Une implantation de 5 maisons y est prévue, avec l'intégration de parkings personnels.



**2<sup>ème</sup> phase :**  
Dans un deuxième temps, la zone INA est aménagée avec des parcelles de taille moyenne et du bâti résidentiel limitant la consommation d'espace. Cet habitat peut être plus resserré que sur le dessin si la commune le souhaite.

**Le Vaudoué - Actions**  
**2-Evaluation du potentiel constructible**

Zone INA et 2NA autour de l'Ecole  
Proposition d'aménagement



**3<sup>ème</sup> phase :**  
La troisième phase comprend l'implantation d'un bâti plus espacé à l'Est de la zone, afin de privilégier un aménagement paysager privé. Ces parcelles étant quasiment accolées à la lisière forestière, elles peuvent devenir des lieux de transition entre le bâti et le massif forestier à l'image des propriétés du chemin du Rocher II est aussi prévu un habitat collectif qui permet de varier les types d'implantation.

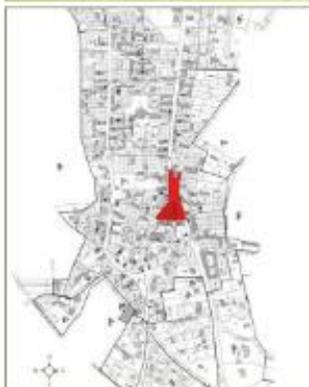
PNR du Gâtinais français - Atlas communal du Vaudoué  
Cabinet GREUZAT - Atelier PRIEUR et Associés - Février 2008

**2- Evaluation du potentiel constructible**

Analyse de tous les espaces vides de construction et préconisation pour ces parcelles .

### Le Vaudoué - Actions

#### 3-Aménagement de la place Louis Pasteur



Plan de situation de la place Louis Pasteur, fond de plan POS.

Articulation entre les rues du village ancien et la route D16 menant aux habitations en forêt ou en lisière forestière. Sa forme allongée crée un espace vaste et aéré désorientant pour la circulation automobile.

Le scénario d'aménagement propose de redessiner la place afin d'affirmer et d'accompagner l'axe de circulation de la D16 tout en valorisant les abords piétonniers de la Mairie et du commerce. Un parvis piéton marque l'entrée de la Mairie et sécurise son accès. Le commerce dispose de la proximité des places de stationnements et d'un espace piéton dégagé et en retrait par rapport à la circulation de la D16.



Plan existant, extrait du POS.

Les terre-pleins triangulaires existants sont conservés et remaniés par l'intégration de places de stationnement et des trottoirs. L'implantation des arbres est modifiée.

Le calvaire est déplacé au centre du terre-plein Sud-Est afin de le mettre en valeur dans un espace engazonné dégagé, isolé de la circulation par un front d'arbre qui le met en scène.



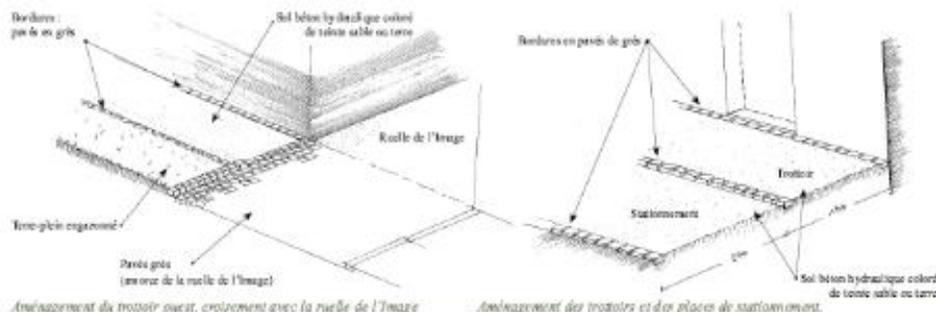
Vue 1 : Place Louis Pasteur, vue nord, état existant 2007.



Vue 2 : Place Louis Pasteur, vue sud, état existant 2007.

10 PNR du Gâtinais français - Atlas communal du Vaudoué  
Cabinets GREUZAT - Atelier PRIEUR et Associés - Février 2008

### 3- Aménagement de la Place Pasteur



Aménagement du trottoir ouest, croisement avec la rue de l'Image

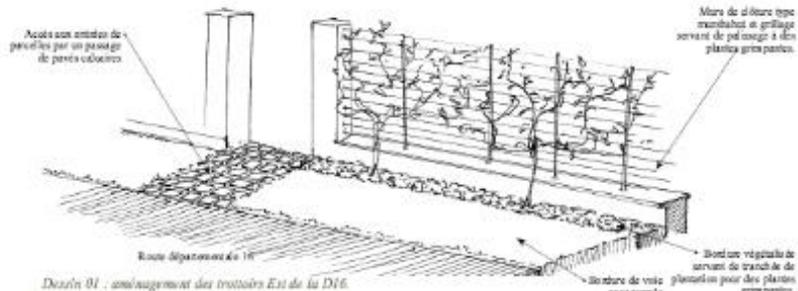
Aménagement des trottoirs et des places de stationnement.



Proposition d'aménagement de la place Louis Pasteur.

4- Aménagement de l'entrée Sud

**Le Vaudoué - Actions**  
4-Entrée sud du village



Design 01 : aménagement des trottoirs Est de la D16.



Design 02 : principe de haie libre (continuité avec l'espace boisé à l'ouest, dissimulation des containers et des véhicules des parcelles résidentielles).



Intégration d'une haie libre (1 à 4 m de haut, composée d'arbustes annuels de l'automne, une charnière ou des incrustés) le long d'un chemin, afin de laisser la transparence des maisons sous la place

Création d'un chemin piétonnier reliant le chemin d'exploitation de la Croix Blanche en longeant la parcelle 119.

Conservation des parcelles agricoles et des abords engazonnés de la route départementale

**Transition entre ruralité et urbanité...**

La fin du plateau est marquée par la présence imposante de l'ancienne distillerie à l'Est et l'aspect fragmentaire des pignons clairs des pavillons disposés sans cohérence les uns par rapport aux autres.

L'aménagement proposé cherche à créer un lien paysager entre la fin du plateau, l'espace boisé et l'amorce du village.

Des haies d'arbustes d'essences locales entre la zone NDa et la zone UBa créent une frontière végétale tout en laissant la lisibilité du bâti.

La végétalisation des clôtures de la distillerie poursuit cette ligne végétale dans un aspect plus urbain tout en dissimulant le dépôt de matériaux esthétiques.



Plan de situation de l'entrée sud du village, fond de plan PCS.

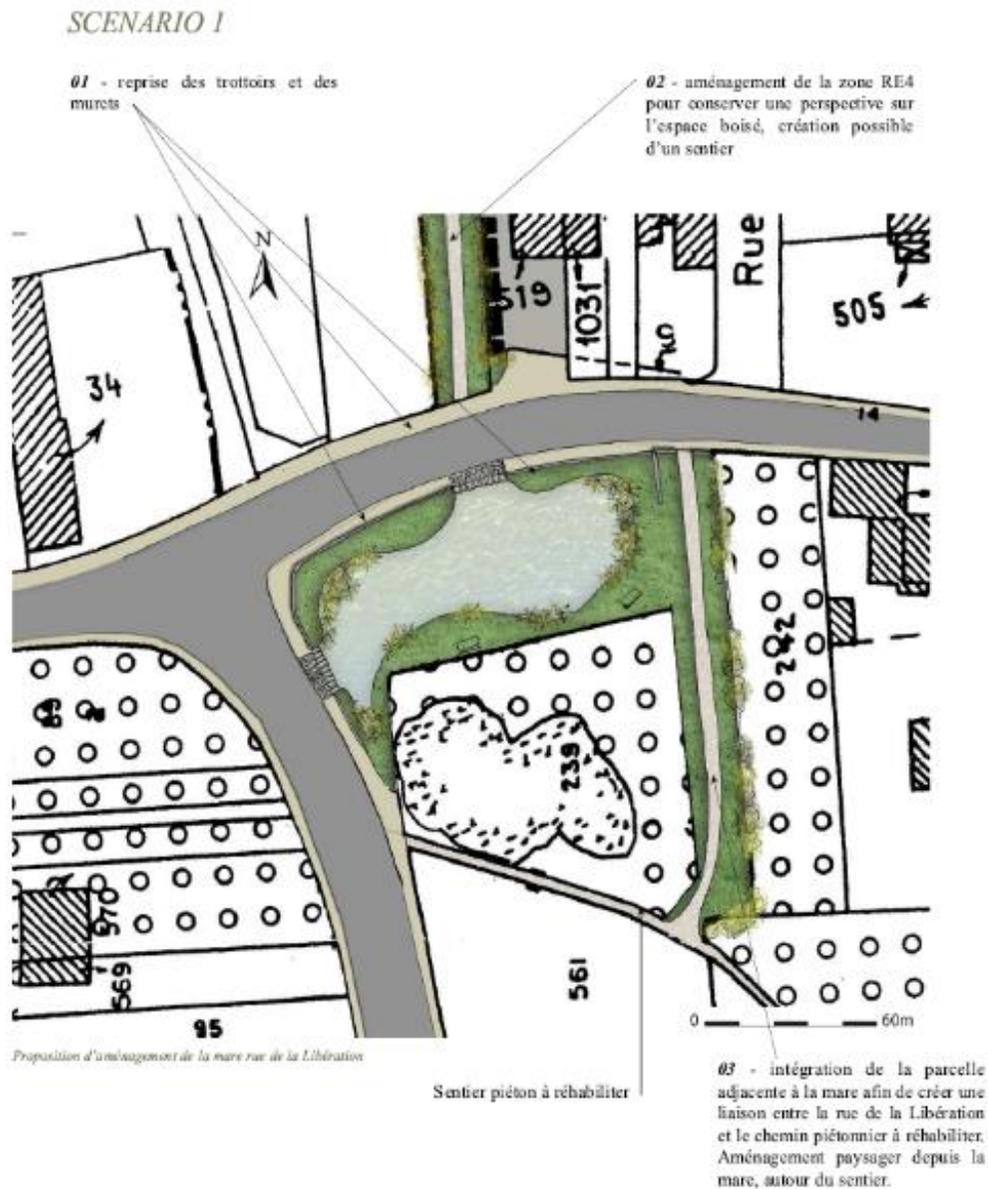


Entrée Sud du village par la route départementale 16 : état existant.



Entrée Sud du village par la route départementale 16 : proposition d'aménagement paysager.

5- Aménagement de la mare rue de la Libération



**Le Vaudoué - Actions**  
5-Aménagement de la mare rue de la Libération



Intégration de l'état projeté, photographie aérienne IGN, Géoportail.



Les plantes de la mare sont implantées suivant leurs caractéristiques et par rapport à l'usage sollicité. Elles peuvent se composer de ces trois espèces par exemple :

- Juncus glaucus : Plante acrotylie d'un beau feuillage bleuâtre d'environ 70 cm. A planter entre 0 et moins de 20 cm. Le juncus peut prospérer sur toutes sortes de sols, tourbeux, argileux, graveleux, même si il est pauvre, au soleil ou à l'ombre. Floraison de juin à août. Fleurs verticales réunies en panicule latérale.
- Iris variés : Plante acrotylie à planter entre 0 et moins de 20 cm d'eau, au soleil. Elle atteint entre 40 cm et 100 cm de hauteur suivant la variété. Elle fleurit entre mai et juin.
- Chara vulgaris : Plante immergée, oxygénante naturelle et persistante qui à la qualité de rendre l'eau métrée dans, c'est à dire l'adoucissement son caractère. Les racines sont ancrées dans le sol. Elle prospère dans une hauteur d'eau qui peut varier de 0 à 100 cm parfois plus. Elle est choisie pour sa qualité de filtration, oxygénation, purification et développement du plancton et de la faune aquatique.



6- Traitement des points de déchets

**Le Vaudoué - Actions**  
6-Traitement des points de déchets



Plan de répartition des points de déchets proposés, fond de plan POS.



Chemin du nid de Corbin : état existant 2007.



Chemin des Pins : état existant 2007.



Chemin du nid de Corbin : état projeté.



Chemin des Pins : état projeté.  
ce projet implique que l'on ait d'un maximum de palette pour offrir un local des déchets et de laisser libre le bas côté arboré

L'intégration des points de déchets en milieu naturel :

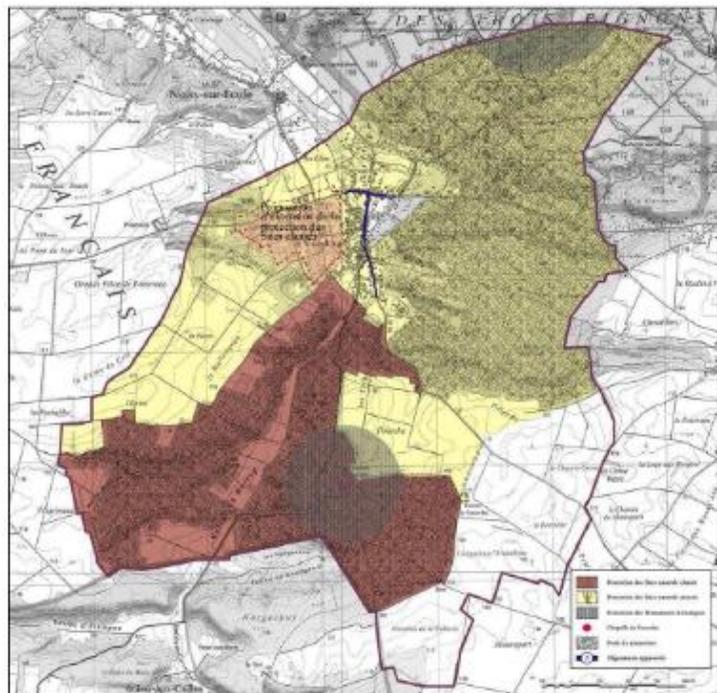
- création de structures bois en harmonie de couleurs et matériaux avec l'environnement paysagé
- structures couvertes dotées de portes ou simples barrières écran
- des aménagements végétaux peuvent être également envisagés par des haies basses de plantes et arbustes d'essences locales
- des plantes grimpantes ou des fruitiers peuvent être palissés sur des treilles en bois ou métalliques



Exemple de local poubelle en bois et porte coulissante



7- Protection de la plaine Ouest



Proposition d'extension de la protection des sites classés. Cette plaine offre des vues emblématiques du territoire communal qu'il ne faut pas détériorer.



La plaine Ouest est en Espace naturel, protégé par le POS.

**Plaine dans le grand paysage :**  
 Depuis la D63 qui vient de Tousson et le coteau, la perspective sur la plaine et le village offre une vue emblématique de la commune du Vaudoué car toutes les entités paysagères sont comprises dans le même plan :

- plaine cultivée
- clôture minérale et végétale très franche
- bâti mêlé à la végétation privée
- massif forestier en arrière plan

Actuellement, le Site Naturel Classé couvre la vallée de Boissy et s'arrête subitement aux abords du village. Or l'intérêt de cette plaine est reconnu. La commune y est particulièrement sensible mais pour conforter cette sensibilité dans l'avenir, la protection peut comprendre l'ensemble de la plaine.

**Plaine et le village :**  
 Pour être cohérent avec la préservation de la façade Ouest, il est important que les prescriptions du POS correspondent avec la volonté de classer la plaine en Protection des Sites naturels classés.

Le Vaudoué - Actions  
 7- Protection de la plaine Ouest



Pour éviter que des voies de communications soient réalisées devant les clôtures, les jardins arrière doivent rester non constructibles. La révision du POS en PLU pourrait donc comprendre la création d'une Zone de Jardins protégés comme c'est le cas sur d'autres communes (centre bourg d'Achères-la-Forêt).

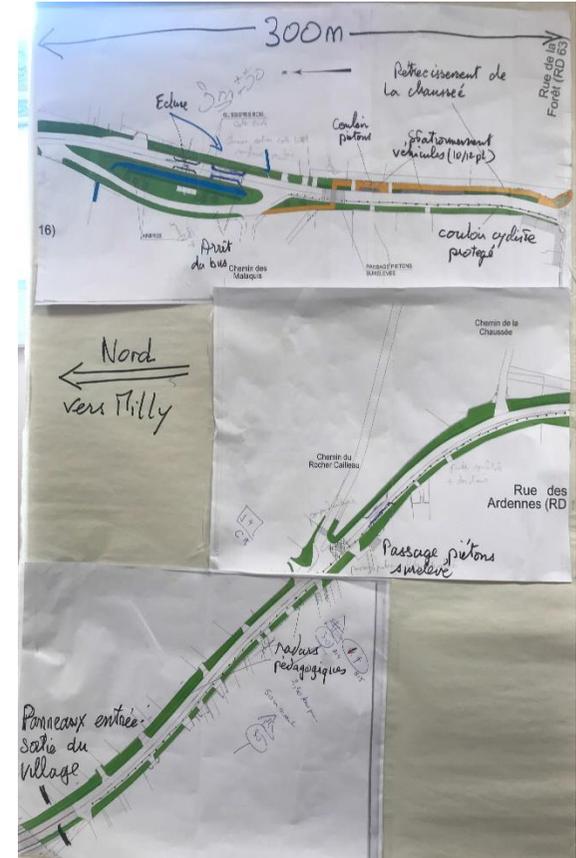
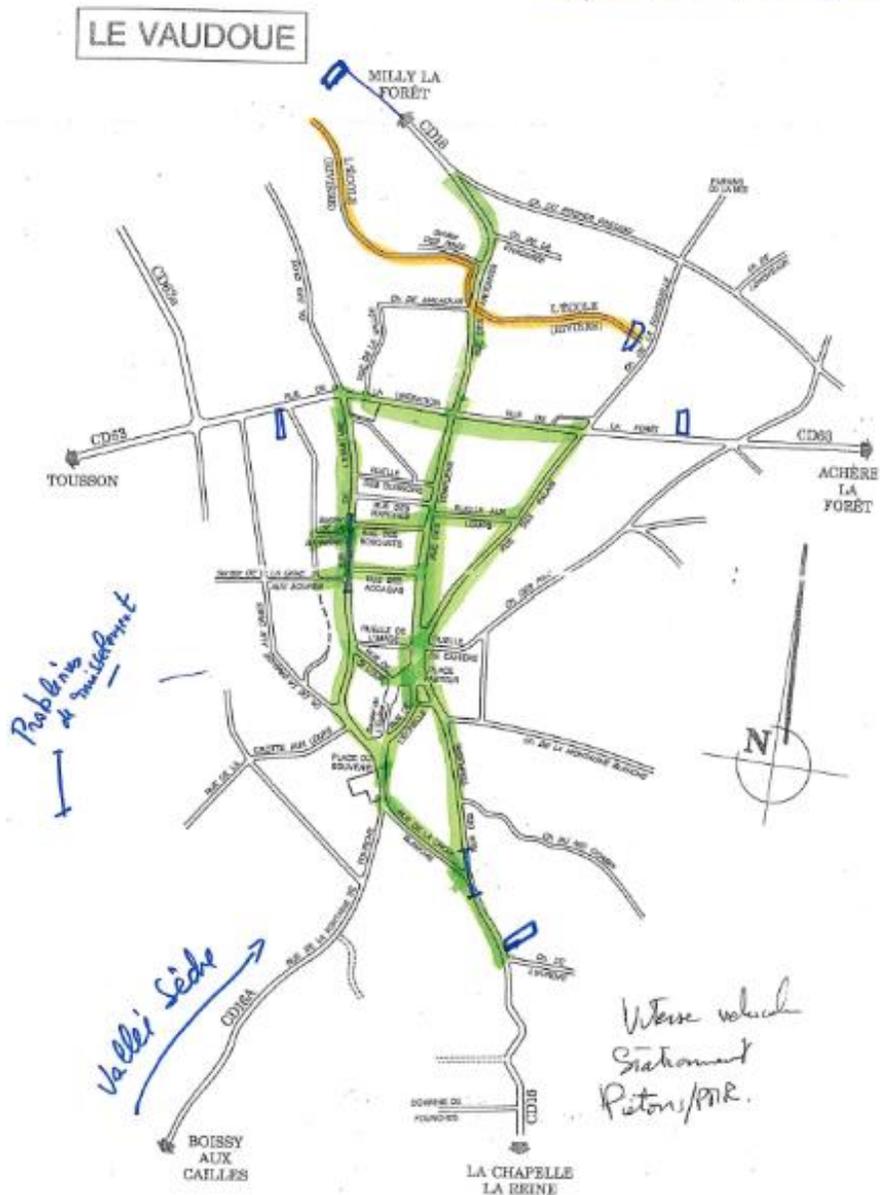


PNR du Gâtinais français - Atlas communal du Vaudoué  
 Cabinet GREUZAT - Atelier PRIEUR et Associés - Février 2008 17

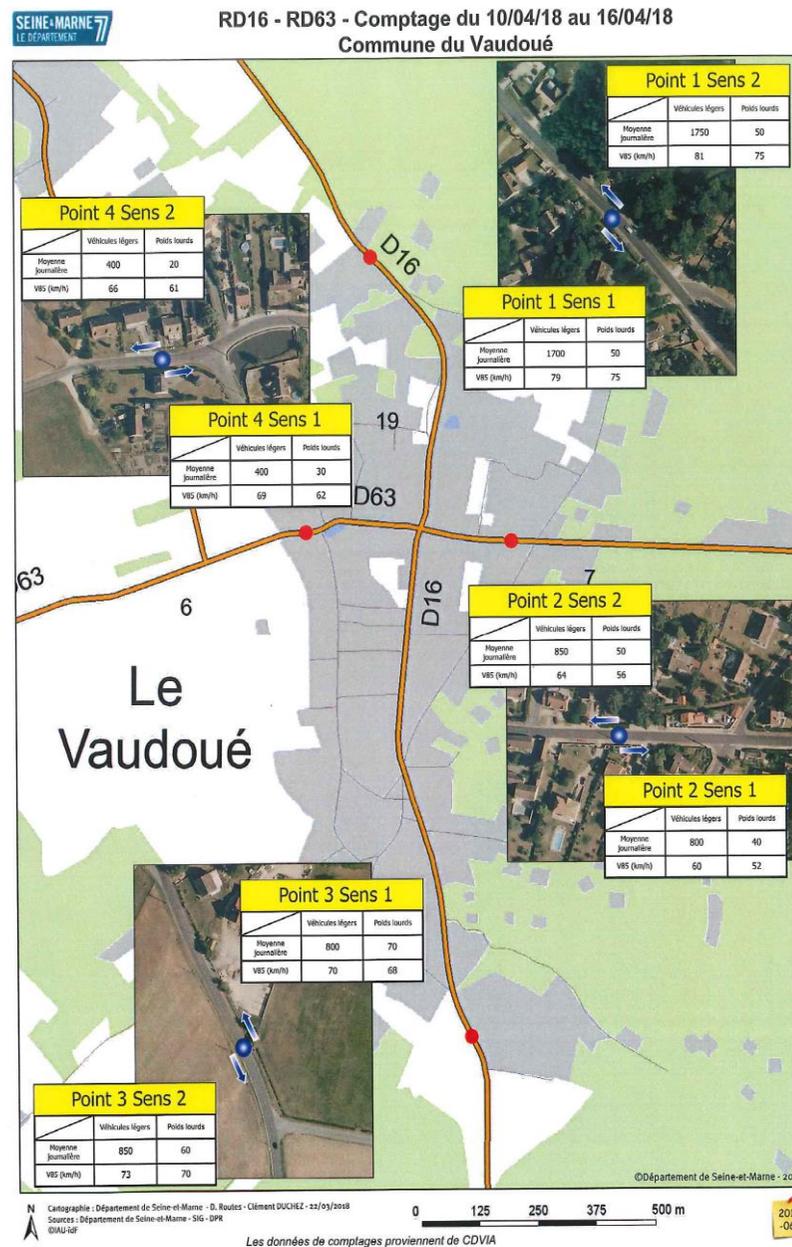
### 2.7 Analyse des documents de la commune (2021)

La commune a réfléchi à un plan de circulation, avec des chicanes/Écluses, la modification des limitations de vitesses , etc. ...

panneaux entrée d'agglomération

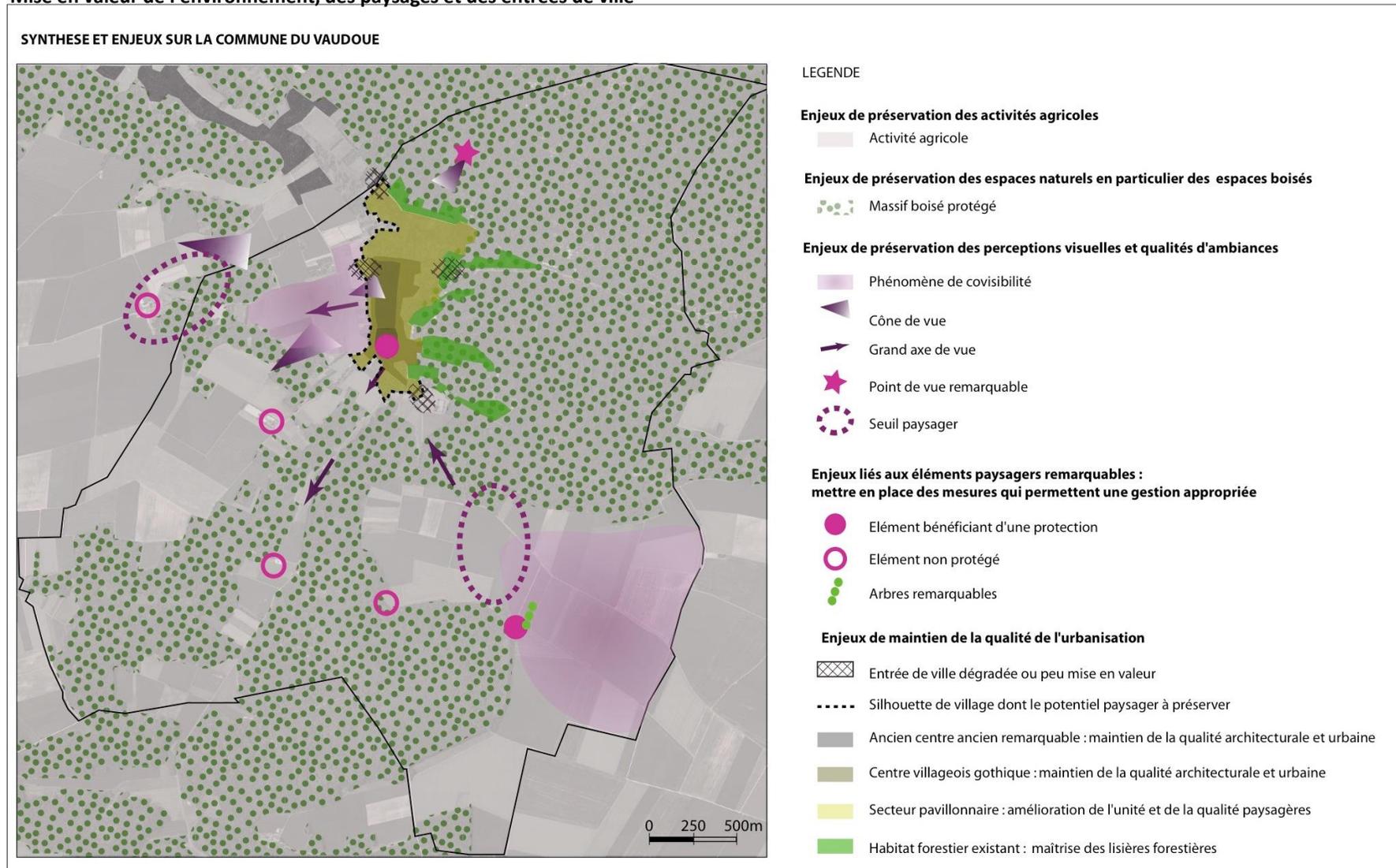


## 2.8 Comptage routier 2018



## 2.9 Analyse des OAP - 2012

### Mise en valeur de l'environnement, des paysages et des entrées de ville



## INTRODUCTION

• Les entrées de village désignent l'espace situé entre les premières zones bâties et le seuil du vieux village. Le terme « d'entrée de ville » est apparu pour définir des secteurs de transition en extension entre la campagne et le ville.

Ce n'est pas un événement ponctuel, ni uniquement l'espace de voirie.

C'est ce qui est perçu par l'utilisateur lorsqu'il quitte la campagne avant de pénétrer dans le village, c'est-à-dire dans le tissu urbain continu. Ce n'est plus la campagne, ce n'est pas encore le village traditionnel.

Le Vaudoué en compte quatre principales le long des départementales D16 et D63, ainsi qu'une par la route de Boissy-aux-Cailles.

Les enjeux qui apparaissent concernant le projet d'aménagement d'entrée du Vaudoué sont les suivants :

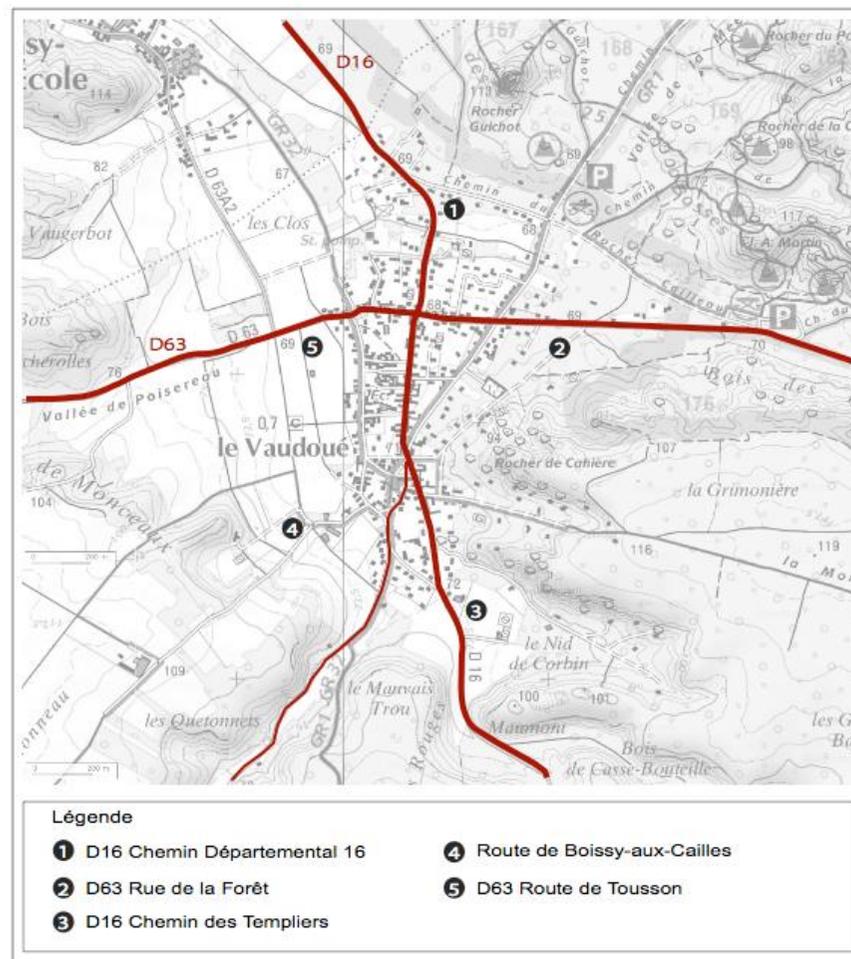
- Des enjeux de sécurité des usagers,

- Des enjeux relatifs à la préservation du cadre de vie et de l'image du village.

Sans repère visuel, sur une voirie ne présentant pas un caractère urbain marqué, l'automobiliste a tendance à ne pas réduire sa vitesse à l'approche de l'entrée du village.

Par ailleurs, la création d'un aménagement esthétique, agréable à emprunter et sécurisé à l'entrée du Vaudoué est essentiel afin de valoriser l'image du village et le cadre de vie des habitants. L'entrée de bourg constitue en effet une vitrine pour le village qui pourra être confortée par un projet de qualité.

Il s'agit de dépasser la logique routière et de comprendre le site en s'appuyant sur les usages possibles des lieux, en valorisant l'existant et en recherchant la qualité de l'espace et du paysage.



## Le diagnostic des entrées du Vaudoué les plus fréquentées

### • Entrée du village depuis la D16 au nord

La D16 en provenance de Noisy-sur-École longe le massif forestier des Trois Pignons à l'est et s'ouvre sur la vallée de l'École et ses boisements à l'ouest. On observe alors une alternance de fenêtres ouvertes sur les cultures.

Cette entrée du village est marquée par une végétation très présente, certaines parcelles sont entièrement recouvertes de végétation privée, d'autres sont plus ouvertes. Le seuil du village est marqué par ces espaces boisés mêlés aux espaces ouverts.

Après un virage important, on arrive ensuite sur un espace ouvert sur la droite, dans lequel s'écoule l'École peu mis en valeur.

Cette entrée du village est caractérisée par un vocabulaire routier (barrières de sécurité, accotements enherbés, etc).

Les parcelles privées sont ensuite délimitées, à gauche par des haies végétalisées, à droite par un long mur en pierres. On arrive ensuite au carrefour entre les départementales puis dans le centre du village.

### Entrée du village depuis la D16 au sud

En venant de La-Chapelle-la-Reine, la D16 traverse le plateau cultivé ouvert puis descend dans la vallée par une séquence paysagère boisée. La route s'ouvre à nouveau dans l'espace ouvert de la vallée où est annoncé le seuil bâti du village.

A la jonction du village et de la plaine, la distillerie est visible ainsi que des équipements sportifs, qui se présentent en milieux ouverts, sur la droite. La façade villageoise est alors peu visible du fait du champ surélevé à gauche.

On aperçoit ensuite le bâti pavillonnaire, avec les coteaux boisés du massif des Trois Pignons, en arrière plan.

Le premier seuil se dévoile après la distillerie, par une patte d'oie agrémentée d'une croix de chemin.

La voirie mène aux pavillons récents sur un axe, et au village ancien sur l'autre.

Des maisons bourgeoises et leur jardins privés arborés ceints de clôtures hautes apparaissent ensuite rue des Templiers. On entre dans le noyau villageois ancien.

### **Les enjeux de l'aménagement**

• Enjeux généraux - Des enjeux principaux apparaissent concernant le projet d'aménagement des entrées du Vaudoué : des enjeux de sécurité des usagers et des enjeux relatifs à la préservation du cadre de vie et de l'image du village.

L'amélioration de la sécurité de l'entrée du village est un point essentiel auquel doit répondre le futur aménagement. Sans repère visuel, sur une voirie ne présentant pas un caractère urbain, l'automobiliste a tendance à ne pas réduire sa vitesse à l'approche de l'entrée du village.

L'amélioration du cadre de vie des habitants est le second point à prendre en compte. Créer un aménagement esthétique, agréable à emprunter et sécurisé aux entrées du Vaudoué est essentiel afin de valoriser l'image du village et le cadre de vie des habitants. L'entrée de bourg constitue en effet une vitrine pour le village qui pourra être confortée par un projet de qualité.

Il sera nécessaire de concilier des réflexions sur plusieurs phases, du court terme à plus long terme, afin de trouver un équilibre entre la qualité de l'entrée de village actuelle et les futurs projets.

- Des séquences pour rythmer le parcours : La linéarité de la voirie ne favorise pas le ralentissement des usagers à l'entrée de l'agglomération.

Des séquences induites par la configuration des lieux peuvent rythmer le parcours et proposer des réponses locales à des problèmes de cheminements piétons, d'accès chez les riverains, de plantations, de traitement des carrefours, etc. Ces séquences permettent alors d'enrichir le tracé en maintenant une certaine pression sur la vigilance des conducteurs.

Il est alors intéressant de distinguer des noeuds ou éléments marquants qui vont ponctuer le parcours.

### **Les objectifs de l'aménagement**

- Marquer le seuil d'entrée du village afin d'améliorer sa perception et d'inciter l'automobiliste à ralentir.

La signalétique des entrées actuelles n'est pas accompagnée d'une véritable intention de marquer la porte du village. La notion de transition et de passage, d'un paysage non urbanisé à un paysage urbanisé, est essentielle dans la perception d'un village, et le comportement de l'automobiliste sera d'autant plus adapté que cette perception sera évidente et forte.

La création d'un effet de porte, le resserrement et le traitement des voies, la mise en contraste des paysages avant et après, doivent coïncider avec une lecture intuitive de l'entrée du bourg.

- Améliorer le traitement de la voirie et de ses abords : Il s'agit d'envisager l'aménagement dans un souci d'esthétisme et d'amélioration du paysage.

Il sera intéressant de créer une complémentarité entre les aménagements de voirie et les aménagements paysagers. Les revêtements de sols, le mobilier urbain, les plantations, etc, participeront à la perception positive du site.

- Assurer un partage de la voirie entre les usagers : créer des voies douces et cyclables : La route ne doit plus être le support de l'unique usage automobile et permettre une appropriation et un usage des lieux par les piétons et les cyclistes.

- Sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes : La sécurité est un aspect prioritaire de l'aménagement. Il faudra veiller également à relier les différentes parties du village en toute sécurité pour les piétons et les cyclistes.

- Sécuriser l'itinéraire et les carrefours : La mise en place d'obstacles, de resserrement de la voie, peuvent apporter les conditions d'une circulation moins rapide.

Une voirie resserrée, cadrée par des plantations, créera des conditions de ralentissement pour l'automobiliste tout en valorisant l'espace entre la route et le bâti et aura le même rôle que les dispositifs habituels (dos d'âne, chicanes) qui répondent trop ponctuellement et trop brutalement à la nécessité de créer des obstacles.

- Donner un aspect villageois à cette traversée :

L'aménagement doit concourir à la perception d'un lieu habité afin que l'automobiliste conserve une vitesse adaptée. Le traitement de la chaussée et des voies douces, les revêtements de sols, le mobilier urbain, devront aller dans le sens d'un paysage « urbain », villageois. La chaussée se resserre, tout en ralentissant les flux routiers. Le gain de place est donné aux trottoirs et aux franges latérales où le végétal pourra jouer un rôle primordial. Un éclairage, moins haut et moins routier, redonne une échelle humaine, en rapport avec le bâti environnant.

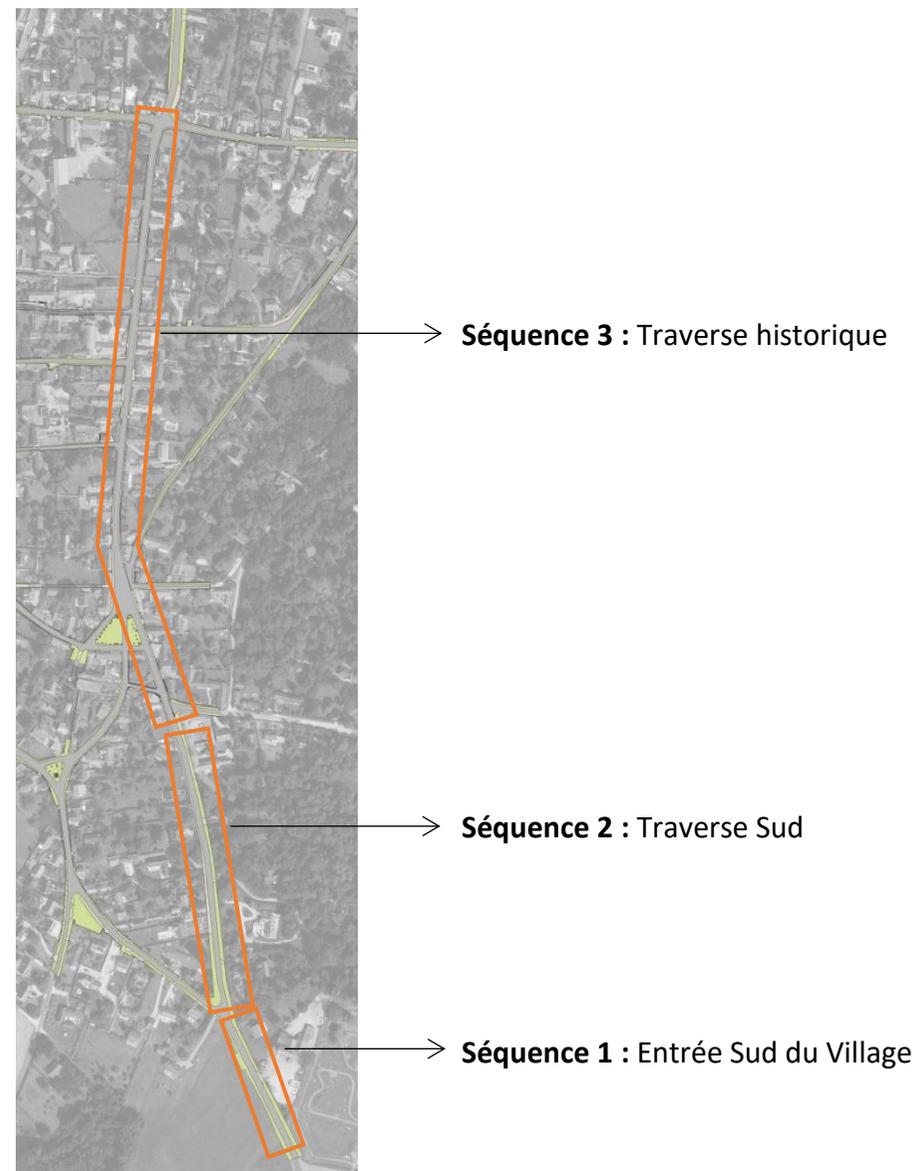
- Améliorer les clôtures existantes : Une campagne d'amélioration des clôtures serait à envisager à certains endroits.

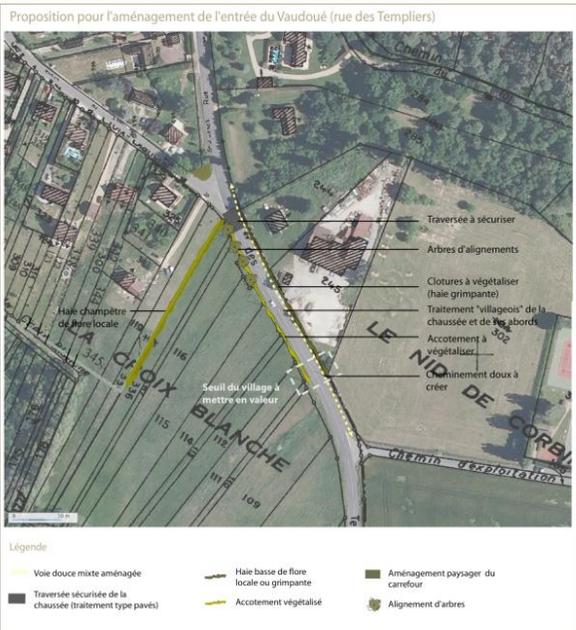
- Insérer le projet dans le grand paysage : La visibilité des entrées du village dans le grand paysage doit être prise en compte dans l'aménagement. De plus, le traitement paysager de chaque aménagement doit prendre en compte les entrées existantes. Par ailleurs, la création de voies douces doit tenir compte des cheminements existants à plus grande échelle.
- Mettre en valeur les motifs paysagers intéressants : Des ponctuations peuvent donner à voir les aspects intéressants du paysage afin de sortir de la logique trop linéaire de cette traversée. Elles constituent des temps forts à mettre en valeur dans le parcours.
- Donner une place au végétal : La présence du végétal dans cette traversée concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants et constitue un atout pour l'image du village. Dans un premier temps, il est nécessaire de mettre en valeur les plantations existantes. De plus, il est intéressant de végétaliser les voies douces afin d'isoler le piéton de la voiture et de la route, et de créer un écran derrière lequel il se sent en sécurité ; ou encore de mettre en place des arbres d'alignement afin de structurer et d'aménager les entrées du village. La palette des végétaux utilisés doit être constituée d'espèces locales et choisie en fonction de l'ambiance recherchée.
- Paysager certains espaces : Certains espaces des entrées du village peuvent être requalifiés en aménagements de qualité afin d'offrir une image valorisée du village.

- **Marquer et structurer le seuil d'entrée du village**
- **Mettre en place des séquences pour rythmer et ponctuer le parcours**
- **Marquer le caractère urbain de l'entrée d'agglomération**
- **Intégrer les constructions récentes au paysage urbain de l'entrée du village**
- **Améliorer les conditions de cheminements doux à l'entrée du village, dans le cadre d'un schéma global**
- **Mettre en valeur la présence de l'Ecole à l'entrée du village**
- **Mettre en valeur le massif boisé, faisant partie de la trame verte et bleue**
- **Marquer et structurer le seuil d'entrée du village /Marquer l'espace urbain**
- **Accompagner le panneau d'entrée d'agglomération avec de la végétation de type haie basse de flore locale.**
- **Intégrer les constructions récentes au paysage urbain de l'entrée du village**
- **Améliorer les conditions de cheminements doux à l'entrée du village, dans le cadre d'un schéma global à l'échelle du village et des espaces de nature environnants**

## 3 ETAT DES LIEUX DES RUES DE LEVAUDOUE

### 3.1 LA R16 - RUE DES TEMPLIERS





### Séquence 1

L'entrée du village présente des bas-côtés enherbés. Ceux-ci se poursuivent jusqu'après le croisement avec la rue de la Croix-Blanche. Une clôture de bois divise le bas-côté droit et sépare l'espace réservé aux piétons de la voirie. L'espace est ouvert, on remarque une densification au loin avec les arbres..



6.10m	Variable
Voirie	Bas-côté enherbé



### Séquence 2

Le croisement avec la rue de la Croix Blanche marque véritablement l'entrée du village. Cet espace est arboré grâce aux arbres des propriétés, ceux-ci marquent un passage dans un paysage moins ouvert et + arboré  
Le gabarit de la voirie est constant (environ 6m)



2.50m	6.00m	3.50m
Trottoir	Voirie	Trottoir

### Séquence 3

Après le croisement avec la rue de la Montagne Blanche, les trottoirs rétrécissent et sont minéralisés.

À l'arrivée dans le centre bourg historique, les maisons avec pignon sur rue deviennent majoritaires. Les propriétés sont accompagnées par des murs d'enceinte en pierre

La rue de des Templiers offre un large espace de voirie (6m) lorsqu'elle traverse la place Louis Pasteur.



1.10m	5.98m	1.10m
Trottoir	Voirie	Trottoir

**Séquence 3**

Après le passage de la place Louis Pasteur, les trottoirs et la voirie reprennent un gabarit constant.



1.10m	5.73m	1.09m
Trottoir	Voirie	Trottoir

**Séquence 3**

Deux maisons pignons sur rue sont légèrement avancées et provoquent un rétrécissement de la voirie (5.4m) et des trottoirs.



0.48m	5.40m	0.90m
Trottoir	Voirie	Trottoir

**Séquence 3**

Fin de la séquence avec une continuité de la muralité (mur d'enceinte de propriété)



0.85m	5.93m	1.13m
Trottoir	Voirie	Trottoir

## Rue des templiers récapitulatif

**Chaussée** : revêtement très dégradé, présence de quelques fissures et faïençage. Un rabotage profond, un renforcement en grave bitume puis un tapis seraient nécessaires.

**Borduration** : Bordure grès et caniveaux deux rangs de pavés en bon état,

**Trottoirs et accès riverains** revêtus d'enrobé rouge dans un état dégradé,

**Enfouissement** des réseaux réalisé,

Présence d'un réseau d'**Eaux Usées PVC Ø200**,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø100 à Ø150 fonte, 1 borne incendie au carrefour avec la rue de la Libération, 1 borne incendie au n°14, 1 borne incendie au n°30 face à la mairie, 1 borne sur la place Louis Pasteur face au n°47, 1 borne à l'intersection avec le chemin du Nid de Corbin,

**Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu.** Présence d'une grille et d'un caniveau à grille au droit de la rue de la montagne blanche, ces ouvrages semblent être collectés dans un puisard. Présence de deux grilles au n°40, leur exutoire n'est pas connu. Présence d'un avaloir au n°50, son exutoire n'est pas connu. Au-delà du n°50, vers le sud, les EP évacuent sur les accotements. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.

### 3.2 RUE DES ARDENNES

**Chaussée** en bon état,

**Borduration** : Bordure et caniveaux béton,

Trottoirs enherbés ou en grave,

Accès riverain pavés grès ou béton,

**Enfouissement des réseaux à réaliser** (ENEDIS BT et HT, ORANGE, fibre, éclairage),

Présence d'un réseau **d'Eaux Usées PVC Ø200**,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable Ø150 fonte, 1 borne incendie au n°7 de la rue,

**Les Eaux Pluviales**, du panneau d'entrée de ville au n°23bis, sont gérées dans un fossé. Un réseau règne, sous accotement est, du n°13 au n°10 et semble être collecté dans un puisard. Au carrefour avec la rue de la Forêt, présence de grilles avaloirs se rejetant dans un réseau s'évacuant dans la rivière « l'écoles » située plus au nord.



Entrée Nord

Le gabarit de la rue est constant. La voirie (7m) et les trottoirs enherbés sont larges.



2.61m	6.96m	4.50m
Trottoir	Voirie	Trottoir

### 3.3 RUE DE LA CROIX BLANCHE



Partie Sud  
Les trottoirs sont majoritairement enherbés



2.55m	4.88m	1.49m
Trottoir	Voirie	Trottoir

À l'approche de la rue de des places de parking sont accessibles le long du trottoir.  
 Le gabarit de la voirie augmente légèrement et celui des trottoirs est plus ou moins égal sur cette portion de rue avant de rétrécir en arrivant sur la rue de l'Ermitage.



1.97m	4.97m	1.89m
Trottoir	Voirie	Trottoir

**Chaussée en bon état,**

**Borduration** : Bordure béton de type A2 et caniveaux béton en bon état,

**Trottoirs** enherbés ou en grave,

Accès riverain pavés grès, béton ou grave,

**Enfouissement** des réseaux **réalisé**,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø60 fonte, 1 borne incendie face au n°18 à côté de la croix blanche,

**Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu.** Présence de deux avaloirs en extrémité de la place St Hubert mais pas d'éléments concernant leur rejet.



### 3.4 RUE DE L'ERMITAGE





Dans la continuité de la rue de la Croix Blanche, les trottoirs sont étroits et enherbés. La rue passe par la Place du Souvenir. Les réseaux sont enfouis. Les maisons sont majoritairement en retrait.



0.43m	5.96m	0.53m
Trottoirs	Voirie	Trottoirs



Après le passage de la Place du Souvenir, le gabarit de la voirie et des trottoirs augmente.  
 Les maisons présentent une façade ou un pignon sur rue, et de grands murs clôturent les propriétés.



1.70m	7.07m	1.20m
Trottoir	Voirie	Trottoir



La voirie et les trottoirs rétrécissent de nouveau. Une petite partie des trottoirs est minéralisée.



0.80m	6.30m	1.12m
Trottoir	Voirie	Trottoir



Le gabarit de la voirie et des trottoirs continue de diminuer.  
 Les réseaux sont enfouis jusqu'au sentier de la Cave aux Sourds.



0.95m	5.95m	0.80m
Trottoir	Voirie	Trottoir



Sur la fin de la rue, menant à la rue de la Libération, le réseau n'est plus enfouit. Les trottoirs enherbés s'élargissent.



1.47m	5.94m	1.14m
Trottoir	Voirie	Trottoir

Jusqu'à la rue de la Libération, la voirie se rétrécit et les trottoirs s'élargissent.



## Rue de l'érmitage

**Chaussée** : la structure semble en bon état ; multiples reprises de tranchées ne nécessitant pas une réfection immédiate.

**Borduration** : Bordure grès et caniveaux béton en bon état, Trottoirs enherbés ou en grave,

Accès riverain pavés grès ou béton,

**Enfouissement des réseaux** réalisé depuis la place St Hubert jusqu'au n°30,

**Enfouissement à réaliser** du n°30 à la rue de la Libération (RD63),

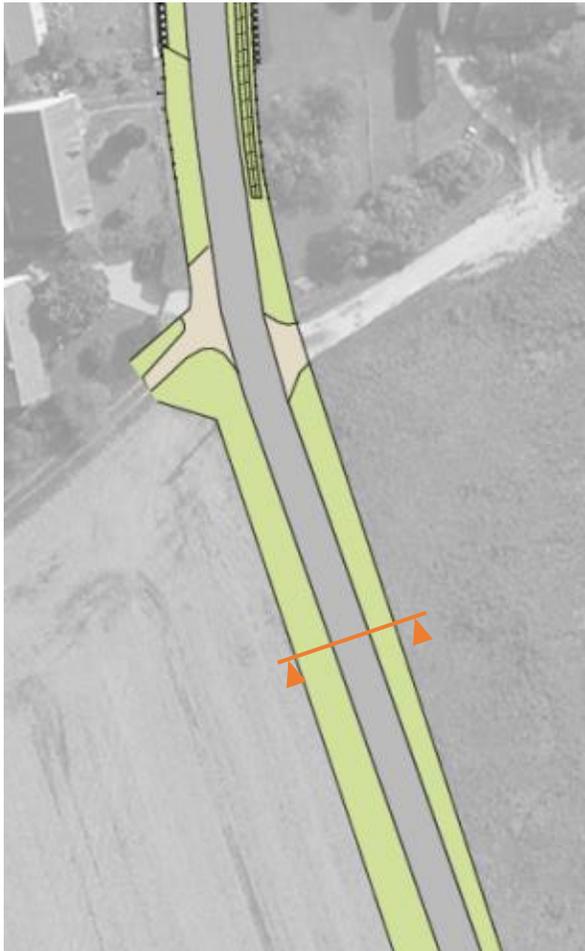
Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø100 fonte, 1 borne incendie au droit du n°47, 1 borne incendie face au n°39, 1 borne incendie au n°36, 1 borne incendie face au n°15,

**Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu.** Au sud de la rue (point bas) présence d'une mare (bassin de rétention) collectant les eaux de voirie. Connaissance de débordements de la mare lors de pluie importantes ; il est nécessaire d'augmenter la capacité de rétention de la mare. Au nord de la rue, au carrefour avec la rue de la Libération, présence d'une mare (bassin de rétention). Un tronçon de réseau d'eaux pluviales prend naissance au droit du n°12bis depuis deux avaloirs, ce réseau se rejette dans la mare dont le trop plein s'évacue dans la rivière « l'école ». Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.

### 3.5 RUE DE LA LIBERATION





4.53m	4.68m	Variable
Bas-côté enherbé	Voirie	Bas-côté enherbé



2.34m	5.12m	2.94m
Trottoir	Voirie	Bas-coté enherbé

Après le croisement avec la rue de l'Ermitage, les trottoirs sont enherbés des deux côtés.  
Le gabarit des trottoirs diminue et celui de la rue augmente.



Les trottoirs deviennent très étroits et le gabarit de la voirie diminue.  
 Les maisons ont des façades ou pignons sur rue, ainsi que de grands murs d'enceinte.



0.68m	5.95m	1.04m
Trottoir	Voirie	Trottoir

Sur la fin de la rue débouchant sur le croisement avec la rue des Templiers, de la Forêt et des Ardennes, le gabarit de la rue reste constant et celui des trottoirs s'agrandit.



1.15m	5.96m	1.24m
Trottoir	Voirie	Trottoir

## Récapitulatif Rue de l'Ermitage

**Chaussée** en bon état,

**Borduration** : Bordure grès et caniveaux deux rangs de pavés en bon état,

Trottoirs enherbés ou en grave,

Accès riverain pavés grès ou béton,

**Enfouissement** des réseaux à réaliser (ENEDIS BT et HT, ORANGE, fibre, éclairage),

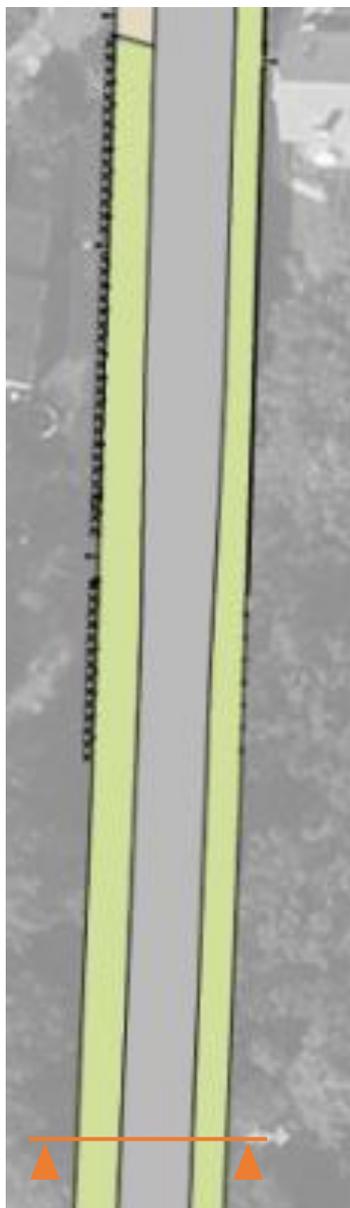
Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable Ø100 fonte, 1 borne incendie au débouché rue de la Vallée et 1 borne incendie au carrefour avec la rue des Templiers,

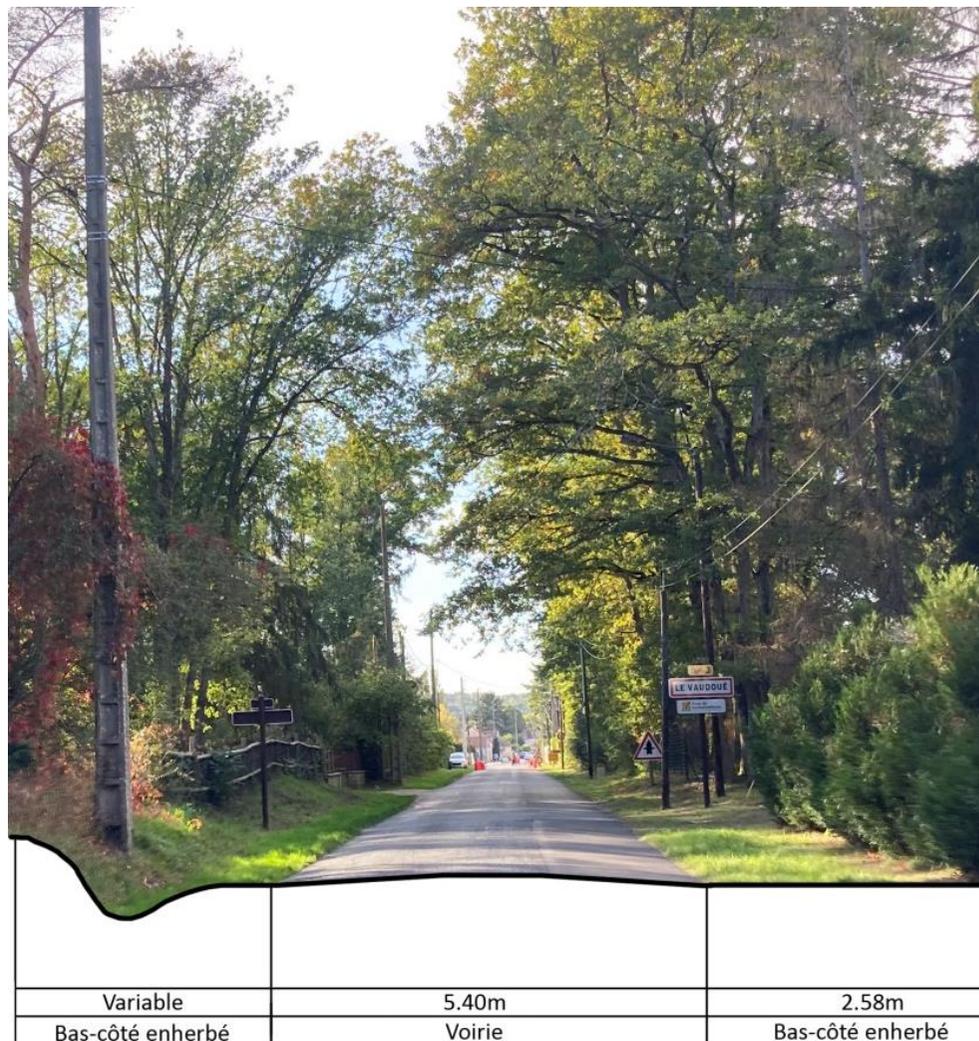
**Les eaux pluviales sont gérées** sur accotements **dans un fossé** depuis le panneau d'entrée de ville jusqu'à la rue de l'Ermitage. Présence d'une mare (bassin de rétention) à l'angle avec la rue de l'Ermitage, 5 ouvrages de collecte s'y rejette. Le trop plein du bassin s'évacue dans la rivière « l'école » via un réseau situé rue de la Vallée. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.

### 3.6 RUE DE LA FORET





Cette entrée est caractérisée par ses bas-côtés enherbés et par l'entrée du village encore en forêt.





Les bas-côtés enherbés laissent place à de larges trottoirs enherbés dès les premières maisons. Après le croisement avec la rue du Palais une partie des trottoirs est minéralisée.



3.01m	6.01m	2.16m
Trottoir	Voirie	Trottoir



Les trottoirs rétrécissent après le croisement avec le Dom. de Chanteloup.



0.69m	6.01m	2.14m
Trottoir	Voirie	Trottoir

## Récapitulatif Rue de la Forêt

**Chaussée** en bon état,

**Borduration** : Bordure grès et caniveaux deux rangs de pavés en bon état,

Trottoirs enherbés ou en grave,

Accès riverain en béton,

**Enfouissement des réseaux à réaliser** (ENEDIS BT et HT, ORANGE, fibre, éclairage),

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable Ø100 fonte, 1 borne incendie à l'approche de la rue du Palais,

Les Eau Pluviales sont collectées dans deux grilles avaloirs au droit du n°11 de la rue puis sont acheminées jusqu'à la rivière « l'école » via un réseau situé « domaine de Chanteloup ». Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.

### 3.7 RUE DU PALAIS





Bas-côtés enherbés et étroits. De hauts murs longent la rue.



1.55m	3.62m	1.05m
Bas-côté enherbé	Voirie	Bas-côté enherbé

Premier élargissement du bas-côté droit.  
Le gabarit de la voirie est constant. Les maisons sont en retraits.



1.42m	3.62m	2.30m
bas-côté enherbé	Voirie	Bas-côté enherbé

Deuxième élargissement du bas-côté droit avant le croisement avec la ruelle aux Loups.  
Élargissement de la voirie.



1.08m	5.16m	3.52m
Bas-côté enherbé	Voirie	Bas-côté enherbé

À partir du croisement avec la ruelle aux Loups, un trottoir enherbé et un trottoir minéralisé sont présents jusqu'à la rue de la Libération.



1.56m	6.04m	1.54m
Trottoir	Voirie	Trottoir

## Rue du Palais, de la Place Louis Pasteur à la ruelle aux Loups

**Chaussée** : la structure semble en bon état ; du fait de l'absence de bordures, les rives de la rue sont en mauvais état, une reprise de celles-ci est nécessaire,

**Borduration** : Pas de bordures ni caniveaux,

Accotements en grave ou enherbés,

Accès riverain en grave,

**Enfouissement** des réseaux à réaliser,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø60 fonte et Ø200 fonte, 1 borne incendie au carrefour avec la ruelle aux Loups,

Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux s'évacuent vers la Place du Souvenir. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.

## Rue du Palais, de la ruelle aux Loups à la rue de la Forêt

**Chaussée** en bon état,

**Borduration** : Bordure béton de type A2 et caniveaux béton en bon état,

Trottoirs enherbés ou en grave,

Accès riverain pavés grès ou béton,

**Enfouissement** des réseaux à réaliser,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø60 fonte et Ø200 fonte, 1 borne incendie au carrefour avec la ruelle aux Loups, Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux s'évacuent vers la Place du Souvenir. Présence de quatre regards avaloirs se rejetant chacun dans un puisard. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.

### 3.8 RUELLE AUX LOUPS

Le gabarit de la ruelle aux Loups s'élargie lorsque qu'elle débouche sur la rue du Palais.



La première partie de la rue comporte un seul bas-côté étroit et enherbé. Les réseaux sont enfouis sur cette portion. Ce début de rue présente une façade sur rue et un pignon sur rue, ensuite les maisons sont en retraits.



0.48m	3.74m	0.62m
	Voirie	Bas-côté enherbé

## Récapitulatif Rue de Saint Loup

**Chaussée :** la structure semble en bon état ; multiples reprises de tranchées ne nécessitant pas une réfection immédiate,

**Borduration :** Bordure grès et caniveau béton,

Trottoirs enherbés ou en grave,

Accès riverain en pavés grès,

**Enfouissement** des réseaux **réalisé,**

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø100 fonte, pas de borne incendie dans la rue, deux bornes à proximité, rue de l'Ermitage et Place Louis Pasteur,

**Pas de réseau d'Eaux Pluviales** connu. Les eaux s'évacuent vers la Place Louis Pasteur. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.



Sur cette deuxième portion, débouchant rue du palais, un deuxième bas-côté s'ajoute au premier et le gabarit de la voirie s'élargie. Les réseaux ne sont plus enfouis et les maisons sont toujours en retraits. .

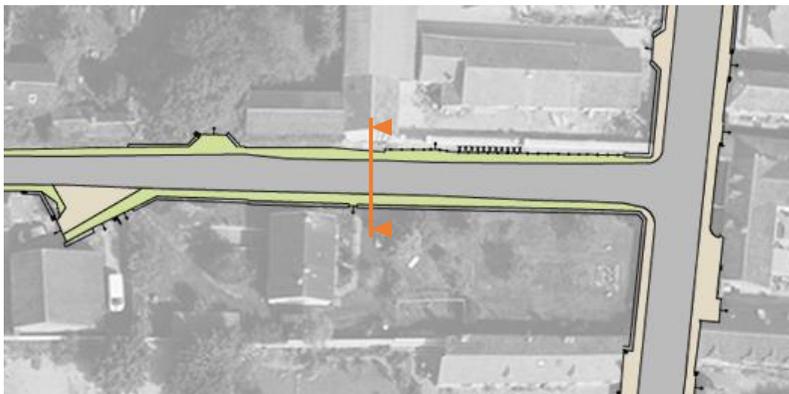


0.76m	5.07m	1.38m
Bas-côté enherbé	Voirie	Bas-côté enherbé

### 3.9 RUE DES BOSQUETS

Rue avec façades et pignons sur rue ou hauts murs d'enceinte,





1.41m	4.34m	1.22m
Bas-côté	Voirie	Bas-côté

**Récapitulatif Rue des bosquets**

**Chaussée** : la structure semble en bon état ; du fait de l'absence de

**Borduration** : bordures, les rives de la rue sont en mauvais état, une reprise de celles-ci est nécessaire, Pas de bordures ni caniveaux,

Accotements en grave ou enherbés, Accès riverain en grave ou pavés grès,

Enfouissement des réseaux à réaliser,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø100 fonte, pas de borne incendie dans la rue, la borne la plus proche se situe rue des Templiers,

Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux s'évacuent vers la rue de l'Ermitage ainsi que vers la rue des Templiers. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.



Rétrécissement du gabarit de la rue. Un bas-côté enherbé.



0.88m	3.68m	0.74m
Bas-côté	Voirie	Bas-côté

### 3.10 RUE DES ACACIAS

La rue des Acacias est divisée en deux, créant des impasses. Les réseaux ne sont pas enfouis.



### Récapitulatif Rue des Accacias

**Chaussée** en bon état,

**Borduration** : Bordure béton de type A2 et caniveaux béton en bon état,

Trottoirs enherbés ou en grave, Accès riverain pavés grès, enrobé,

**Enfouissement des réseaux à réaliser,**

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø50 PVC et Ø100 acier, 1 borne incendie au milieu de la rue,

Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux s'évacuent vers la rue de l'Ermitage ainsi que vers la rue des Templiers. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gougouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.



Une première portion de rue est accessible depuis la rue des Templiers, elle est longée d'un mur et débouche sur un parking. Un trottoir étroit longe le mur.



0.60m	3.74m	0.27
Trottoir	Voirie	Trottoir

### Récapitulatif Rue des Accacias

**Chaussée** en bon état,

**Borduration** : Bordure béton de type A2 et caniveaux béton en bon état,

Trottoirs enherbés ou en grave, Accès riverain pavés grès, enrobé,

**Enfouissement** des réseaux à réaliser,

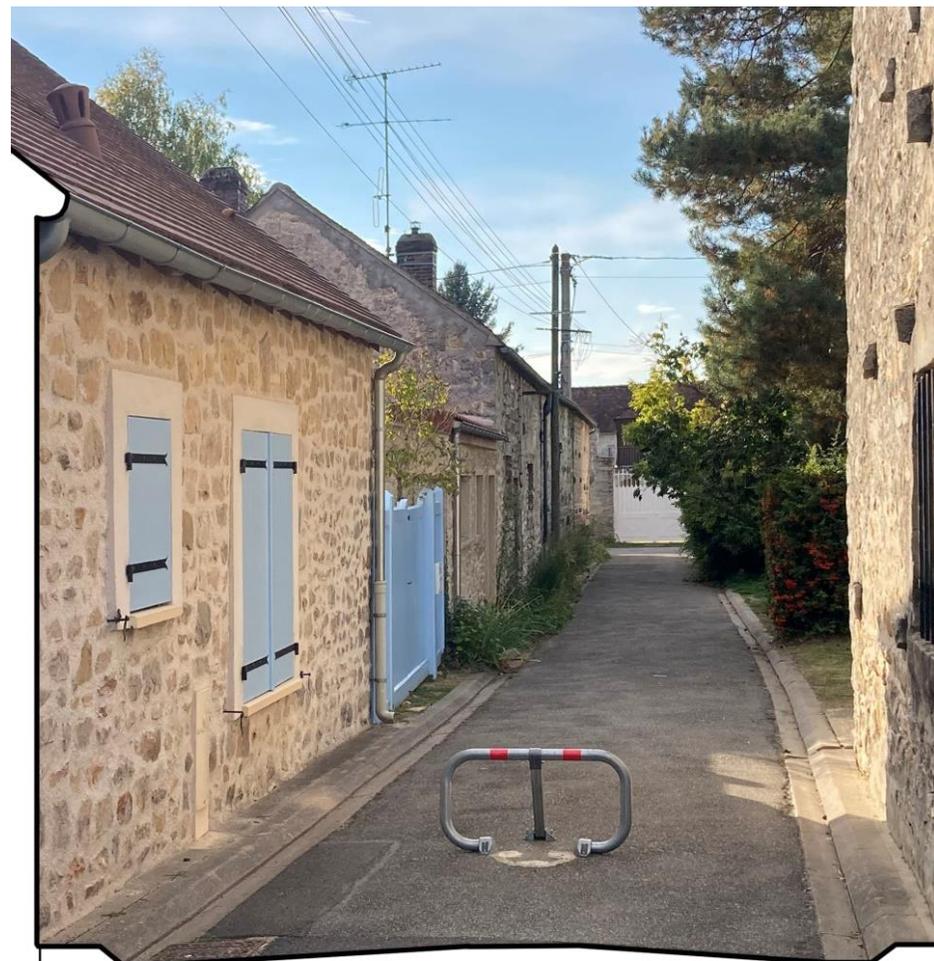
Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø50 PVC et Ø100 acier, 1 borne incendie au milieu de la rue,

Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux s'évacuent vers la rue de l'Ermitage ainsi que vers la rue des Templiers. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.



La deuxième portion de la rue est accessible par la rue de l'Ermitage. La voirie est plus étroite et les trottoirs sont étroits et fleuris, voire inexistants. Les maisons présentent une façade ou un pignon sur rue.



0.52m	2.36m	0.31m
Trottoir	Voirie	Trottoir

### 3.11 RUE DE L'ECHELLE



La rue de l'Echelle crée un lien direct entre la place Louis Pasteur et la place du Souvenir. La rue est bordée de murs d'enceinte et offre une vue sur l'arrière de l'église.



Les trottoirs sont étroits et enherbés mis à part la petite portion minéralisé en continuité avec la place Louis Pasteur.



## Récapitulatif Rue de l'échelle

**Chaussée** : la structure semble en bon état ; multiples reprises de tranchées ne nécessitant pas une réfection immédiate,

**Borduration** : Bordure grès et caniveau béton,

Trottoirs enherbés ou en grave, Accès riverain en pavés grès ou béton,

Enfouissement des réseaux réalisé,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø100 fonte, pas de borne incendie dans la rue, deux bornes à proximité, rue de l'Ermitage et Place Louis Pasteur,

**Pas de réseau d'Eaux Pluviales** connu. Les eaux s'évacuent vers la Place du Souvenir. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.



L'espace de la voirie augmente lorsqu'elle s'approche de la place du Souvenir. Les trottoirs restent étroits.



### 3.12 RUE DE SAINT LOUP

**Chaussée** : la structure semble en bon état ; multiples reprises de tranchées ne nécessitant pas une réfection immédiate,

**Borduration** : Bordure grès et caniveau béton,

Trottoirs enherbés ou en grave,

Accès riverain en pavés grès,

Enfouissement des réseaux réalisé,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable de Ø100 fonte, pas de borne incendie dans la rue, deux bornes à proximité, rue de l'Ermitage et Place Louis Pasteur,

Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux s'évacuent vers la Place Louis Pasteur. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.



Les trottoirs enherbés sont étroits et fleuris à certains endroits. Pignons, façades sur rue ou grands murs.



### 3.13 SENTIER DE LA CAVE AUX SOURDS

**Chaussée** : Surface du sentier gravillonnée en bon état,

**Borduration** : absente

Accotements enherbés,

Accès riverain gravillonnés,

Enfouissement des réseaux à réaliser,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.



Le sentier de la cave aux Sourds offre une ouverture sur l'horizon, en continuité avec les bas-côtés enherbés. Une portion de trottoir minéral dessert une entrée de propriété. Les réseaux ne sont pas enfouis.



1.48m	2.86m	1.03m
Bas-côté enherbé	Voirie	Trottoir

### 3.14 SENTIER DE LA BARRIERE

**Chaussée** : Surface du sentier gravillonnée en bon état,

**Borduration** : absente

Accotements enherbés et trottoir bordures grès revêtu de pavés grès,

**Enfouissement** des réseaux à réaliser,

Présence d'un réseau d'Eaux Usées PVC Ø200,

Présence d'un réseau d'adduction en eau potable PVC Ø110,

Pas de réseau d'Eaux Pluviales connu. Les eaux de toitures des bâtiments longeant l'espace public se rejettent, via des gargouilles, sur les trottoirs ou dans les caniveaux.

Le sentier de la Barrière laisse entrevoir la plaine. Le sentier dispose d'un bas-côté enherbé et fleurit et d'un bas-côté minéral. Les réseaux ne sont pas enfouis.



0.50m	3.41m	0.40m
Bas-côté enherbé	Voirie	Bas-côté minéral



### 3.15 PLACE LOUIS PASTEUR

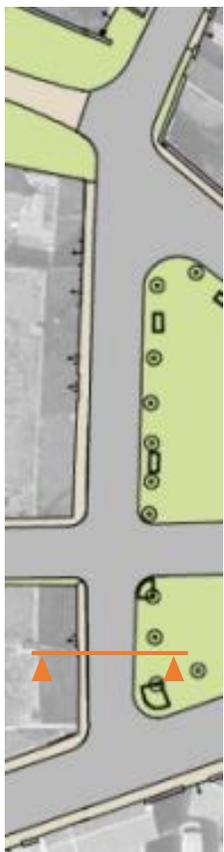


Place principale du village. Jonction des rues des Templiers, de l'Echelle, de Saint-Loup, du Palais, de la ruelle de l'Image et de Cahière.

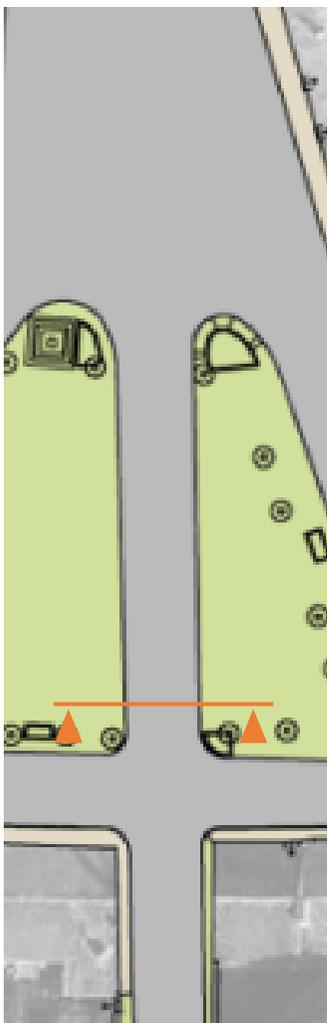
Maisons avec façades sur rue ou hauts murs d'enceinte.

Large espace de voirie et réseaux enfouis.

Un étroit trottoir minéralisé borde les maisons avec façades sur rue. De l'autre côté de la voirie, la place est enherbée et arborée. L'espace de voirie est diminuée par les voitures à l'arrêt.



0.91m	4.70m	
Trottoir	Voirie	Trottoir

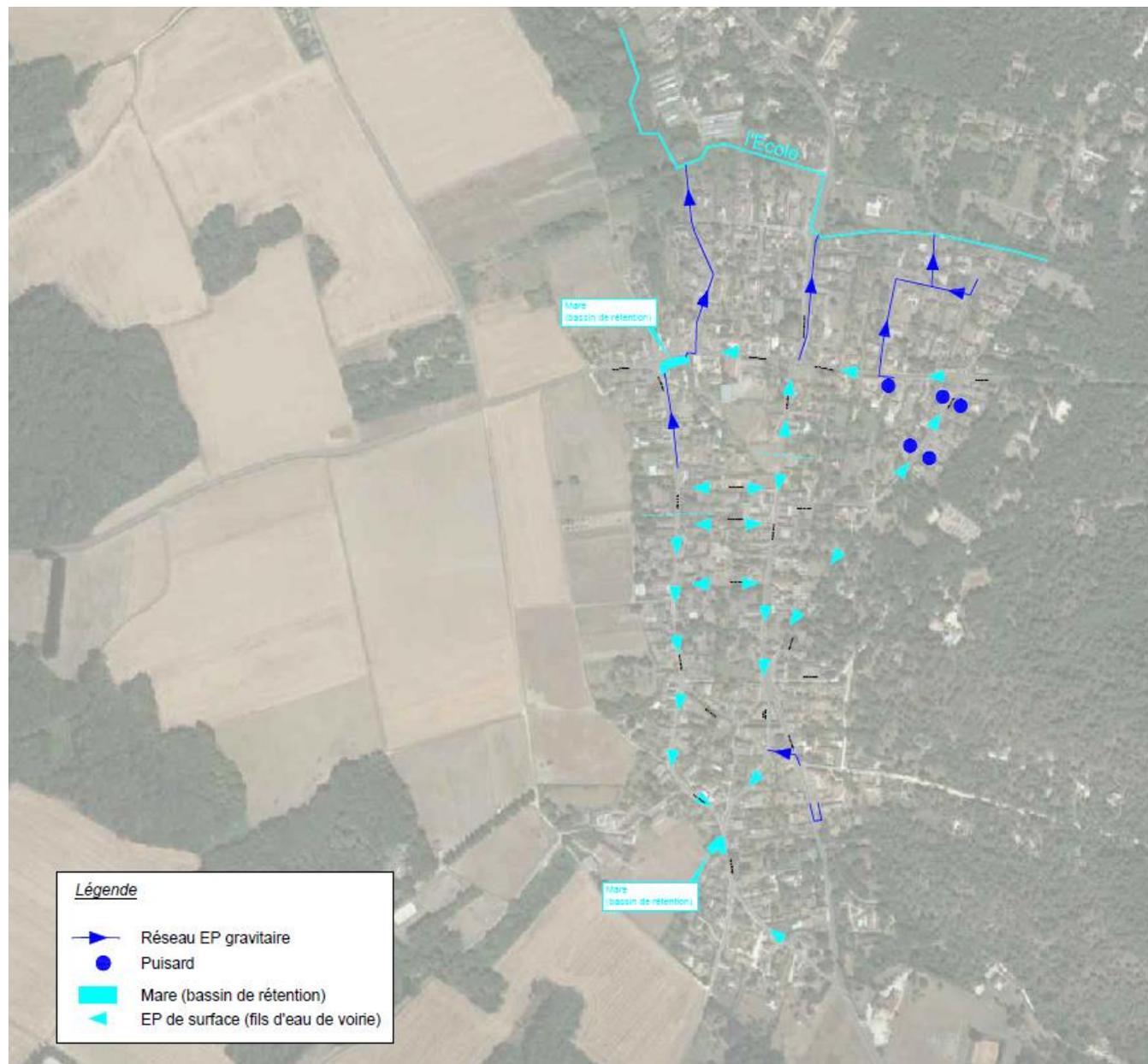


L'espace de verdure de la place Louis Pasteur est divisée en deux par un espace de voirie.





### 3.16.2 Assainissement EP



## 4 PREMIERES PRECONISATIONS

**1 Créer une place de village et une traverse 'vitrine' du village (Priorité 1<sup>er</sup>)**

**2- Signifier et maximiser la force des paysages alentours dans les espaces publics de proximité (Forêt de fontainebleau, plaine agricole)**

(Schéma en cours)